L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1498 - VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

BÂTIMENT NEUFS OU EXISTANTS
« Générez des revenus supplémentaires grâce au photovoltaïque »
Etudes Conseils Réalisations Maintenances



Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
627 b Rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA CÔTE
Tel : 03.80.58.82.09
clef-energies@fclh.fr
www.clef-energies.fr

Remaniement ministériel

Didier Guillaume, un «*spécialiste*» à l'Agriculture



Photo: Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

À l'exception du Modef, l'ensemble des syndicats agricoles a salué l'arrivée du sénateur drômois Didier Guillaume à la tête du ministère de l'Agriculture. Ancien conseiller de Jean Glavany rue de Varenne, puis rapporteur du projet de loi d'Avenir de Stéphane Le Foll, Didier Guillaume a le profil d'un *«spécialiste»* de l'agriculture. Il a l'originalité d'être issu d'un département leader de l'agriculture biologique dont il est un promoteur de longue date. Au gouvernement, il pourrait faire bouger certains dossiers qui lui tiennent à cœur, comme les prédateurs et les salariés occasionnels.

Page 3

Côte d'Or

› **Val de Saône**

«Une année très particulière»



Nièvre

› **Paillage bois**

Une solution alternative face à la sécheresse



Yonne

› **Les sangliers sortent des bois**

La FDSEA recense les dégâts



Photo: Réussir

G. BUCHEZ
CONDITIONS EXCEPTIONNELLES SUR MACHINES EN STOCK
Secteurs :
Autun - Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr





grâce à la pesée embarquée

LUCAS
focus on performance

• Terrassement
• Création de plate-forme et empierrement
• Création et curage d'étang
• Démolition
• Arrachage de haie, broyage et déboisement



Matériels:
Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle



BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS
58160 St Ouen sur Loire - Tel. 06 82 85 40 55
bourgogne-travaux-publics@orange.fr

Sommaire

Côte-d'Or

04 • Reproducteurs Charolais : Direction l'Auxois Sud
05 • Restauration collective : Coup de pouce aux producteurs
06 • Val de Saône : «Une année très particulière»
07 • Châtillonnais : La grosse galère
08 • Châtillon-sur-Seine : Viva Italia

Nièvre

09 • Diversification: Un salon pour découvrir l'alimentation de proximité
10 • Voyage pédagogique : Un retour d'expérience intéressant
11 • Élevage : La 7ème fête de l'élevage de Cercy-la-Tour se prépare
12 • Cuma : Paillage bois, une solution alternative face à la sécheresse
13 • AEF emploi : Une aide pour la formation de vos nouveaux salariés

Yonne

14 • Dégâts de gibier : Les sangliers affamés sortent des bois, la FDSEA recense les dégâts
15 • Exploitation du Lycée agricole Auxerre La Brosse : Nouvelle équipe, nouveaux projets
16 • Cultures de printemps: Premiers résultats en bio

Région et ailleurs

17 • Sécheresse : Des mesures exceptionnelles prises par la Région et les conseils départementaux de Bourgogne Franche-Comté
18 • Concours interrégional les 27 et 28 octobre
19 • Export céréales : Le blé français à la reconquête de marchés export

Filières

20 • Cultures Pois d'hiver : Réussir son implantation
21 • Élevage Betterave fourragère: La valoriser au pâturage

Infos Services

22-23 • Analyses & Tendances
24-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

en bref

Sécheresse Dérogations à l'interdiction de valorisation des jachères

Un arrêté du 12 octobre 2018 *« établissant une dérogation à l'interdiction de valorisation des jachères dans le cadre du paiement pour les pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement »* est publié au Journal officiel du 16 octobre 2018. Le principe de ces dérogations avait été annoncé le 30 août dernier par le ministère de l'agriculture. Ce texte dispose que « les surfaces déclarées en jachère dans la demande unique (d'aides liées à la surface, N.D.L.R.) relative à l'année 2018 peuvent être considérées comme une culture distincte au titre de la diversification des cultures (…) même si ces surfaces ont été pâturées ou fauchées ». De même, *« les surfaces déclarées en jachère et surface d'intérêt écologique dans la demande unique (…) relative à l'année 2018 peuvent être considérées comme des surfaces d'intérêt écologique (…) même si ces surfaces ont été pâturées ou fauchées »*. Ces deux dérogations, autorisées par la Commission européenne (décision 2018/6085 du 18 septembre 2018) en réaction à la sécheresse qui affecte plusieurs pays de l'UE (Belgique, France, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Suède, Royaume-Uni), bénéficient uniquement aux demandeurs *« détenant des animaux herbivores sur leur exploitation ou ayant cédé des fourrages à un agriculteur détenant des animaux herbivores sur son exploitation»*.

Gouvernement Emmanuelle Wargon, de Danone au ministère de la Transition écologique

Emmanuelle Wargon remplace Sébastien Lecornu au poste de Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire François de Rugy, à l'occasion d'un large remaniement annoncé par l'Élysée le 16 octobre. À 46 ans, Emmanuelle Wargon était directrice générale des affaires publiques de Danone. Diplômée de HEC, Science Po Paris et de l'Ena, elle a commencé sa carrière comme auditrice à la Cour des Comptes en 1997, avant de rejoindre en 2001 le cabinet du Ministre de la Santé Bernard Kouchner en 2001, au sein du gouvernement de Lionel Jospin. Avant d'être recrutée par Danone, elle a été, de 2012 à 2015, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle au sein du Ministère du Travail. Directrice déléguée de l'AP-HP entre 2006 et 2007, elle a participé, sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, à la mise en place du RSA en tant que directrice de cabinet du Haut-Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté Martin Hirsch.

Gouvernement Jacqueline Gourault nommée à la Cohésion des Territoires, accompagnée de S. Lecornu

Jacqueline Gourault (Modem) est nommée ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales ; elle était jusqu'ici ministre auprès du ministre de l'Intérieur. Sébastien Lecornu est nommé ministre auprès de la ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, chargé des collectivités territoriales ; il était jusqu'ici secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique. Enfin le député Modem Marc Fesneau est nommé ministre chargé des Relations avec le Parlement.

PRI info

Côte-d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes-ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

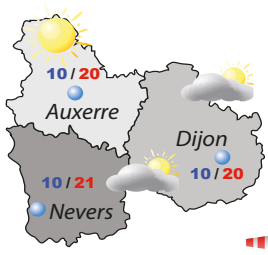
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Christophe Bossaron (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 15.

Yonne Le Point Info Transmission Association

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 19 Octobre

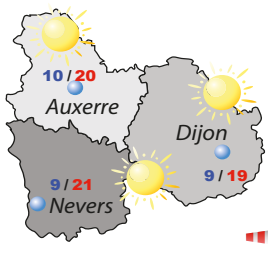


Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 18 à 21°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint René Goupil
Soleil : 08h17 - 18h55
Lune : 17h08 - 02h17

Samedi 20 Octobre



Ensoleillé
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les températures seront stationnaires.

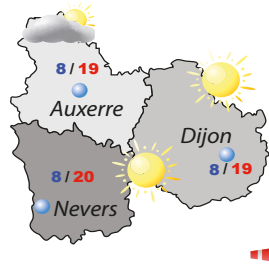
T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 19 à 21°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Adeline
Soleil : 08h19 - 18h53
Lune : 17h35 - 03h19

AGATE météo

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 21 Octobre



Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages très localement.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 17 à 20°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Céline
Soleil : 08h20 - 18h51
Lune : 17h59 - 04h23

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 Octobre au Mercredi 24 Octobre
Un ciel nuageux avec quelques précipitations.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 17 à 19°C

Du Jeudi 25 Octobre au Dimanche 28 Octobre
De belles éclaircies pour jeudi et vendredi. Le week-end se déroulera sous des précipitations.
Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 12 à 14°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Gouvernement

Didier Guillaume, un «spécialiste» à l'Agriculture

À l'exception du Modef, l'ensemble des syndicats agricoles a salué l'arrivée du sénateur drômois Didier Guillaume à la tête du ministère de l'Agriculture. Ancien conseiller de Jean Glavany rue de Varenne, puis rapporteur du projet de loi d'Avenir de Stéphane Le Foll, Didier Guillaume a le profil d'un *«spécialiste»* de l'agriculture. Il a l'originalité d'être issu d'un département leader de l'agriculture biologique dont il est un promoteur de longue date. Au gouvernement, il pourrait faire bouger certains dossiers qui lui tiennent à cœur, comme les prédateurs et les salariés occasionnels.



Photo: Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

Passation de pouvoirs entre Stéphane Travert et Didier Guillaume, ce mardi 16 octobre

Didier Guillaume avait déjà failli être ministre de l'Agriculture. C'était en 2014. Son nom était le plus fréquemment cité lorsque le torchon brûlait entre le ministre de l'Agriculture de l'époque Stéphane Le Foll et le syndicalisme majoritaire, et que Matignon tomba dans les mains de Manuel Valls dont il était un proche - il fut plus tard son directeur de campagne lors des primaires de la gauche aux dernières élections présidentielles. Alors rapporteur au Sénat du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, le Drômois s'était alors montré attentif aux suggestions du syndicalisme majoritaire qui, à cette époque, n'aurait pas vu sans satisfaction la nomination de ce membre du groupe d'études de l'économie agricole et alimentaire et ancien membre du Haut conseil des biotechnologies. Finalement, Stéphane Le Foll resta en poste, jusqu'à la fin du quinquennat de François Hollande, et Didier Guillaume dut patienter … quatre ans.

On comprend mieux l'enthousiasme exprimé par celui-ci lors de la passation de pouvoirs avec Stéphane Travert le 16 octobre, allant jusqu'à qualifier la rue de Varenne de *«ministère fabuleux et formidable»*. Le nouveau ministre de l'Agriculture en a profité pour faire sa première déclaration d'orientation générale: *«L'agriculture française, c'est deux choses,* a déclaré Didier Guillaume. *C'est la compétitivité, le développement économique, l'export. Et en même temps c'est le lien local, l'agroécologie, qui est tellement importante dans notre pays»*. Et de conclure: *«Si nous (réussissons), à la fin, à la fois cette agriculture compétitive, à la faire rayonner, exporter, et à la fois la transition écologique, travailler sur les territoires, je pense que nous serons plus en phase avec la population»*. Il a prévenu enfin: *«Il ne faut céder à aucun lobby»*.

Un profil qui rassure

Après Stéphane Travert, souvent critiqué pour son manque de connaissance des dossiers - en particulier à son arrivée - Didier Guillaume avait le profil idéal: celui d'un spécialiste de l'agriculture. Un profil qui rassure en tous les cas presque l'ensemble des syndicats agricoles. Ancien conseiller au cabinet de Jean Glavany lorsqu'il était ministre de l'Agriculture, il a pour réputation d'être un spécialiste de l'agriculture sur les bancs de la Chambre basse, où il siège depuis 2008. *«Dans le cadre de son mandat, il s'était forgé une spécialité dans le domaine de l'agriculture»*, témoigne son ancien homologue socialiste au Sénat Yannick Botrel, pour qui Didier Guillaume se situe dans la ligne de Stéphane Le Foll : *«Lorsqu'ils examinaient le projet de loi d'avenir, il n'y a jamais eu de rupture entre eux. Il est très attaché à qu'il n'y ait pas d'opposition entre la compétitivité et les sujets environnementaux, et il était très attaché à ce qu'il n'y ait pas de rupture sociétale»*.

Dans son département, la Drôme, il discute avec l'ensemble des syndicats. Il est *«très apprécié du monde agricole»* et il est connu pour être un *«gros bosseur»*, explique Régis Aubenas, responsable de la section fruit de la FDSEA de la Drôme. *«Il bosse avec tout le monde, mais reconnaît le fait majoritaire»*. Un constat que partagent les représentants départementaux de la Confédération paysanne (Conf') et de la Coordination rurale (CR). *«C'est un élu abordable, ouvert, dans l'écoute, mais qui sait ce qu'il veut»*, témoigne Bruno Graillait, président de la CR dans la Drôme. *«Il est ouvert et franc*, confirme Vincent Delmas, coporte parole de la Conf' dans le département. *Et il connaît mieux ses dossiers que Stéphane Travert»*. La Conf' était par exemple en désaccord avec Didier Guillaume sur l'obligation de munir les ovins de boucles électroniques. Mais Vincent Delmas reconnait que Didier Guillaume *«a compris avant les autres que le bio était l'avenir»*. Pour lui, le nouveau ministre *«sera moins sensible au lobbying car il a plus de connaissances et d'idées sur l'agriculture»*.

Avant de devenir sénateur puis président du groupe socialiste, Didier Guillaume a été pendant plus de dix ans président du conseil général de la Drôme, département leader dans l'agriculture biologique, dont il est un promoteur de longue date. Au Conseil général de la Drôme, il a notamment porté l'initiative Agrilocal, pour l'approvisionnement de la restauration collective, qui rassemble aujourd'hui plusieurs dizaines de collectivités territoriales. Localement, il est reconnu par les différents syndicats pour avoir fortement soutenu au travers du conseil général l'arboriculture locale lorsqu'elle fut touchée par la sharka (maladie des arbres fruitiers).

«Entre le loup et l'éleveur, je choisis l'éleveur»

Pour la FDSEA de la Drôme, il a également fortement œuvré au maintien du TODE au début du mandat de François Hollande. Il est également apprécié pour ses prises de positions sur les prédateurs. Dans son rapport pour le projet de loi d'avenir en 2014, il plaidait pour la révision de la directive européenne *« Habitats»* et de la Convention de Berne. *«Le loup n'est plus une espèce en voie de disparition*, déclarait-il à l'époque à Agra Presse. *La population du loup augmente et il faut protéger les éleveurs. Entre le loup et l'éleveur, je choisis l'éleveur»*.

Ces derniers mois, Didier Guillaume avait traversé une période chaotique de sa vie politique. Après un départ annoncé de la vie politique en janvier 2018, il retourne à son mandat quelques mois plus tard, et en profite pour quitter le groupe socialiste au Sénat dont il avait auparavant la présidence, et rejoint le groupe RDSE, constitué majoritairement de radicaux de gauche. Face au gouvernement d'Edouard Philippe, il a adopté jusqu'ici une position plutôt *«constructive»* notamment lors de l'examen du projet de loi Egalim ; par exemple il votera contre la motion de rejet en dernière lecture, à l'inverse du groupe socialiste. Un parcours récemment chamboulé, dans un paysage politique tout aussi chamboulé récemment, qui le conduit naturellement aux fonctions qu'il occupe désormais.

MATHIEU ROBERT

TODE Des évolutions à venir

Questionné par Agra Presse à propos de sa position sur le TODE (exonération dédiée aux travailleurs occasionnels) à l'issue de la passation avec Stéphane Travert le 16 octobre, le nouveau ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a répondu : «*Je pense qu'il y aura des évolutions dans les jours qui viennent*». La suppression du TODE est prévue dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, dont l'examen débute cette semaine. Elle est dénoncée par les syndicats agricoles qui pointent du doigt une hausse des charges dans les exploitations d'arboriculture ou viticulture, fortement utilisatrices de main-d'œuvre saisonnière. Didier Guillaume a par ailleurs annoncé que son premier dossier sera le «*budget actuellement en discussion*».



▸ Édito

Loup, la veille s'organise



C'est dans un contexte de progression du front de colonisation de l'espèce que la première cellule de veille «*loup*» s'est réunie. Au lendemain de nouvelles attaques dans un département voisin, les représentants de la FDSEA ont été particulièrement vigilants aux mesures établies par le plan loup. Malheureusement, ce plan n'envisage en aucun cas de restreindre la progression du loup sur le territoire. Il repose uniquement sur la mise en place et l'accompagnement de mesures de protection des troupeaux ainsi que sur l'indemnisation des victimes. Si pour l'instant la Côte-d'Or semble relativement épargnée, il convient d'être très vigilant et de signaler toute suspicion d'attaque directement à l'ONCFS. Dans nos régions de polyculture-élevage déjà fragiles, nous ne voulons pas que les risques de prédation conduisent les éleveurs, notamment ovins et caprins, à se décourager et à jeter l'éponge pour se tourner vers des systèmes spécialisés en grandes cultures. Nos systèmes d'élevages sont un atout agronomique. Ils font aussi partie de la biodiversité tant mise en avant par le gouvernement. Ils doivent être protégés au même titre que le loup.

Hubert Coucheney,
Président de la commission ovine de la FDSEA

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

Reproducteurs Charolais

Direction l'Auxois sud

Le concours Charolais de l'Auxois Sud se déroule samedi 27 octobre à Créancey.



Nicolas Guenot et Éric Bize évoquent cette nouvelle édition.

J-8 avant l'organisation annuelle du comice agricole de Pouilly-en-Auxois et de la Fédération charolaise. Le concours de l'Auxois sud réunira 80 reproducteurs samedi prochain sous le hall agricole de Créancey. «*Nous maintenons, à trois animaux près, le même effectif que l'an passé, toujours avec une quinzaine d'éleveurs*», se réjouit Éric Bize, président du comice, qui craignait une certaine baisse de l'affluence en raison de la sécheresse et du contexte économique défavorable. «*L'impact est heureusement plus que limité. Nous tenons à remercier les participants pour leur engagement, celui-ci permettra de passer tous ensemble une très belle journée axée sur l'élevage Charolais*», poursuit le Côte-d'Orien. Le niveau élevé de ce rendez-vous est rappelé à cette occasion : «*les meilleurs animaux de la région seront là. À titre d'exemple, le deuxième prix d'honneur de Créancey en 2017 avait décroché le prix d'honneur quelques semaines plus tard à Semur, ce n'est pas rien*».

Un nouveau trophée

Cette nouvelle édition se déroulera sous un schéma similaire à celui des années antérieures avec, en plus des sections, des trophées viande et vêlage facile, les prix du public, de la communauté de communes et de la ville de Pouilly-en-Auxois. «*En guise de nouveauté, le super prix d'ensemble est remplacé cette année par le trophée Maurice Rérolle, en la mémoire de l'ancien président du comice. Le même fonctionnement sera identique à l'ancien super prix d'ensemble*», souligne Éric Bize. Le comice reconduit son concours de dessin à destination des écoles primaires du secteur. Six classes viendront exposer un travail axé sur la thématique «*La vache dans tous ses états*», un jury évaluera les différents dessins. Un déjeuner avec, bien sûr, de la bonne viande charolaise sera proposé. Les réservations, conseillées, sont à effectuer auprès du président (06 24 69 61 13). Pour rappel, plus de 200 repas avaient été servis en 2017. «*D'autres animations sont au programme*», ajoute Éric Bize, «*il y aura des ateliers de maquillage pour les enfants et des jeux éducatifs proposés par l'École en herbe, le réseau des fermes pédagogiques animé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Il est important que les jeunes, en plus des adultes, s'intéressent à nos métiers. Aussi et surtout, pour la première fois, nous allons accueillir un marché de producteurs lors de cette édition. Nous espérons la présence d'une dizaine d'exposants du secteur, pour montrer la richesse de notre agriculture*».

Cinq veaux pour Nicolas Guenot

Nicolas Guenot, éleveur à Allerey, fait partie des éleveurs inscrits. Ce jeune de 28 ans exposera cinq veaux mâles de l'année : «*Je participe à toutes les éditions de l'Auxois sud depuis mon installation en 2010. Mon père venait déjà avant, il viendra lui aussi ce 27 octobre. Ce concours, qui se déroule à proximité de chez moi, est une occasion supplémentaire de vendre des animaux, tout en assurant une publicité pour l'élevage*». Créancey sera la quatrième sortie de l'EARL Nicolas Guenot depuis la rentrée, après le concours national des veaux le 5 septembre au Marault (deux veaux mâles présentés, un deuxième et un troisième prix remportés), le concours d'Autun des 29 et 30 septembre (quatre mâles, deux laitonnes, une génisse et une vache présentées pour quatre premiers prix, un deuxième prix d'ensemble et un prix d'honneur décrochés). Nicolas Guenot s'est également rendu à Cournon le 4 octobre avec une génisse et une vache, cette dernière étant revenue à Allerey avec un troisième prix. Après Créancey, le jeune éleveur Côte-d'orien se rendra les 14 et 15 novembre à Semur-en-Auxois, et peut-être à Moulins puis Paris en fonction de ses résultats.

Un quotidien difficile

La sécheresse n'en finit plus d'inquiéter les éleveurs. Pour sa part, Nicolas Guenot a débuté l'affourragement depuis début juillet. Ses stocks de fourrages devraient toutefois lui permettre de passer l'hiver, mais à l'évidence, son troupeau de 135 vaches aurait préféré une tout autre saison que celle-ci. Du côté des cultures, ses 11 ha de colza semés fin août et ses 8 ha de ray-grass semés le 10 septembre n'avaient toujours pas levé à la date du 4 octobre. L'agriculteur attendait désespérément le retour des précipitations pour semer son blé, son orge et son triticale sur une quarantaine d'hectares. Vendant une douzaine de reproducteurs Charolais tous les ans, Nicolas Guenot craint également un impact de la sécheresse sur le commerce de reproducteurs : «*les dépenses sont conséquentes dans les élevages, entre les achats de foin et de paille. Même si ce n'est pas conseillé, des éleveurs peuvent être tentés de faire l'impasse sur la génétique*». Éric Bize prévient alors : «*malgré les difficultés importantes, il ne faut surtout pas faire l'impasse au niveau génétique. Certains en ont malheureusement fait les frais dans le passé, en déplorant des effets néfastes immédiats dans leur élevage*». **AG**

Un marché de producteurs



Benoît Laprée, de Pouilly-en-Auxois, fait partie des exposants qui participeront au marché de producteurs organisé en parallèle du concours de l'Auxois sud. Le jeune éleveur de 90 vaches Charolaises s'est lancé dans la vente directe en début d'année à la Ferme des Lavières et proposera différentes terrines de bœuf ce samedi 27 octobre. Il sera également possible de passer commande pour des colis de viande de génisses ou jeunes vaches de 5, 10 ou 20 kg composés de divers morceaux contenant entrecôte, faux filet, steak, braisé, bourguignon, pot-au-feu, rosbif. Ces colis sont disponibles à partir de 12,65 euros/kg TTC. Chaque morceau est emballé sous vide, étiqueté et pesé, prêt à être congelé. Le jeune producteur, aidé par Lisa Griffond, apprentie en BTS Acse à la MFR Auxois sud-Morvan, propose également de la farce et des saucisses. Tarifs et conditions sur demande. Contact : 03 80 64 55 96, 06 33 82 59 55 ou benoit.lapree@gmail.com

Restauration collective

Coup de pouce aux producteurs

Les *«Rencontres Agrilocal 21»* ont permis aux fournisseurs de produits locaux d'échanger avec des chefs de la restauration collective.

Le Conseil départemental de Côte-d'Or, les Chambres d'agriculture départementale et régionale, le CERD et le Conseil régional ont organisé un temps de rencontres entre fournisseurs de produits locaux et acheteurs de la restauration collective le 3 octobre à Messigny-et-Vantoux, dans le cadre du développement de la plateforme Agrilocal21. Vingt-trois fournisseurs et une quarantaine d'établissements avaient répondu présent à cette première édition, censée favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. La plateforme Agrilocal 21, opérationnelle depuis quelques semaines, compte déjà 66 fournisseurs référencés. À la date du 3 octobre, 45 commandes avaient déjà été réalisées, pour un montant total avoisinant les 15 000 euros. Pas mal, pour une phase de décollage ! Renseignements : www.agrilocal21.fr. **AG**

«Le salon qu'il nous fallait»



Matthias Colson, éleveur à Moloy, a développé une activité de transformation de lait fermier depuis mai dernier. Son début d'activité est très prometteur après un été propice à la consommation de produits glacés : «Je transforme actuellement entre 300 et 400 litres de lait par semaine, je compte augmenter et diversifier les produits. Ce rendez-vous m'a permis de passer plusieurs commandes avec des clients que je connaissais déjà, mais aussi de faire des rencontres intéressantes pour le futur. Je travaillais déjà avec certaines collectivités avant ce rendez-vous, celui-ci a renforcé et développé mes contacts : c'est le salon qu'il nous fallait». La Ferme de Labergement propose des crèmes glacées, différents types de fromages blancs avec de la vanille et de la confiture, du riz au lait, du lait pasteurisé et de la crème fraîche.

«Une excellente initiative »

François Desliens, agriculteur à Coulmier-le-Sec, fabrique des pâtes depuis trois ans et recherche à développer son activité. Pâtes nature ou plus insolites avec du piment d'Espelette, du thym citronné, de l'ail des ours, de la moutarde à l'ancienne, du pain d'épice, des poireaux… Une vingtaine de produits sont proposés par la Ferme de Combe noire : *«Ces rencontres Agrilocal 21 sont une excellente initiative. Il y a une volonté évidente des collectivités de s'approvisionner en produits locaux et je m'en réjouis. Cela est le bienvenu dans un contexte de contraintes réglementaires pas toujours évident pour les petits producteurs, qui ne sont malheureusement pas dissociés des géants de l'agro-industrie. Les contacts ont été nombreux aujourd'hui, c'est un premier pas».*





«Que du positif»

Nicolas et Éloïse Coppeaux, éleveurs à la Ferme des Mignotines à Bard-lès-Époisses, étaient présents avec leurs délicieux fromages lactiques, tomes et yaourts issus de la transformation du lait de leur quarantaine de chèvres. Cette journée a permis aux deux jeunes Côte-d'oriens de nouer plusieurs contacts avec des collectivités dijonnaises : *«Nous souhaitons développer notre activité qui a débuté il y a un peu plus de deux ans. Ces rencontres venaient à point nommé, nous avons échangé plusieurs fois nos adresses. Nous n'en tirons que du positif».*

Formations

Paré pour l'apprentissage

La Chambre d'agriculture développe de nouvelles formations pour les maîtres d'apprentissage.

Certaines ont déjà commencé mais il n'est jamais trop tard pour s'inscrire et y participer. Quatre formations dédiées aux maîtres d'apprentissage sont actuellement proposées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui a étoffé son programme cette année en répondant à plusieurs demandes d'agriculteurs. À la traditionnelle session dédiée à l'accueil et l'encadrement de l'apprenti, vient s'ajouter une nouvelle formation axée sur les différentes solutions de management à utiliser envers son apprenti pour développer ou consolider sa motivation. Cette deuxième formation est réservée aux maîtres d'apprentissage ayant déjà suivi une formation *«Maître d'apprentissage»* datant de moins de quatre ans. Tout participant pourra ensuite prétendre à une subvention de 500 euros du Conseil régional, pour tout contrat d'apprentissage en cours. Une troisième formation s'intéresse au droit du travail (aides à l'apprentissage, rémunération, durée du travail…), avec l'objectif de bien maîtriser les fondamentaux juridiques appliqués à la gestion du contrat de travail, de son élaboration à sa rupture. La quatrième et dernière formation s'intéresse à la rédaction du document unique d'évaluation des risques (DUER), en tenant compte de la réglementation en vigueur en matière de sécurité au travail et d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des personnes. Pour tout renseignement, contacter Aline Parize par téléphone au 03 80 68 66 28 ou par mail : aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

AG

Témoignage

Franck Urena, de Moloy : «*J'ai suivi une formation dédiée à l'accueil de l'apprenti il y a environ quatre ans. Cette formation était obligatoire pour mon entreprise qui accueille des jeunes pratiquement chaque année. Des éléments intéressants nous ont été transmis : je retiens notamment qu'il faut faire attention aux propos que nous tenons auprès de la jeune génération. Lorsque l'apprenti sort son téléphone, il faut savoir faire la différence entre la consultation de l'heure et le visionnage d'un snapchat ! Il ne faut jamais rabaisser l'apprenti par rapport à son âge, il faut bien le considérer. Toutes ces mesures ont un effet bénéfique sur notre relation avec le jeune et sa motivation à vouloir apprendre et travailler».*

Sangliers

Ce qui devait arriver arriva et pourtant nous avions prévenu !

Dans trop d'endroits de Côte-d'Or, l'exaspération des agriculteurs est à son comble… Les prairies ou les terres en cours de semis d'automne sont retournées, défoncées, mises en péril par des hardes de sangliers hors du contrôle des chasseurs concernés.
C'est le résultat d'une politique et d'un double discours de la Fédération des Chasseurs qui a engendré une évolution de l'état d'esprit de trop de chasseurs qui, d'année en année sélectionnent, nourrissent et réintroduisent des sangliers avec l'objectif d'augmenter les populations. Il est intolérable de mépriser ainsi nos productions et nous-mêmes de cette façon. Cette situation nous conduit à demander l'intervention des Pouvoirs Publics au travers des lieutenants de louveterie pour réguler cette faune en surnombre. Même si ces demandes sont légitimes et justifiées de la part des agriculteurs, cela crée des tensions, des menaces et des actes aussi lâches qu'imbéciles. Nous apportons tout notre soutien aux louvetiers qui assument une mission d'intérêt général reconnue de tous. Aujourd'hui, la situation est grave et il faut trouver rapidement des solutions pour réguler davantage le grand gibier en faisant des propositions. Il faut revoir le système actuel. Il y a de la place pour tout le monde et ce n'est pas dans le rapport de force que les réponses durables puissent être trouvées. D'ailleurs, dans ce département, il existe des groupes de chasseurs gérant bien les populations dont ils ont la responsabilité, tout en se faisant plaisir dans leur loisir qu'est la chasse. Nous leur disons bravo, eux sont les vraies sentinelles de la nature. Ils chassent dès l'ouverture car ils sont présents sur le territoire même si leur action est souvent limitée par un manque d'attributions pour augmenter leur plan de chasse. Il faut donc inverser les règles actuelles pour éviter de stocker des sangliers dans les forêts peu chassées, et décourager les sociétés qui pratiquent le tir sélectif à travers de sanctions, ce qui est interdit par la loi. Dans certains secteurs, le nombre de sangliers doit être rapidement divisé par trois voire plus pour que cette espèce reste bien de la faune sauvage. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et ce sont les agriculteurs qui subissent les dégâts avec des indemnisations qui ne couvrent jamais la totalité des dégâts et les frais collatéraux (reprise de préparation de semis, salissement des prairies et cultures, constitution de dossiers, expertises, problèmes sanitaires, qualité des fourrages, réparations de clôtures, "petits dossiers" non indemnisés, abattements, frais de déclarations abusives, poses de clôtures de protection, fils enroulés dans nos matériels, etc.)
Nous avons tellement de raisons de nous révolter ! Nous demandons au préfet, à ses services, aux élus, de nous écouter, de nous prendre en considération, nous avons toujours su être constructifs dans l'intérêt de nos territoires qui ne méritent pas la main-mise de gens qui n'en vivent pas.
Nous aurons prévenu !

Thierry Besançon, Commission Dégâts de Gibier - FDSEA 21

Chambre d'agriculture

Un recensement fourrages

Face à la sécheresse qui perdure, ayant entraîné des déficits de fourrages ainsi que affouragements estivaux puisant dans les faibles stocks fourragers, la Chambre d'agriculture vous propose la mise à disposition d'un fichier recensant les exploitations ayant du fourrage à vendre afin de faciliter les approvisionnements des exploitations à la recherche de fourrages. Si vous avez des fourrages à vendre (pailles et fourrages sur pied inclus), et si vous souhaitez vous faire connaître, n'hésitez pas à compléter un des documents disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture (voir adresse ci-dessous) et nous le renvoyer à l'adresse mail suivante : florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr. La liste des contacts et des fourrages à vendre sera réactualisée régulièrement en fonction des retours et sera consultable sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/



Val de Saône

«Une année très particulière»

Philippe Dubief, à Losne, évoque les conséquences de la sécheresse dans ses grandes cultures.


La levée du colza est très hétérogène (photo prise le 10 octobre).


Le maïs grain non irrigué a vu ses rendements diminuer de 30 %. Le maïs irrigué a maintenu son potentiel, moyennant un apport d'eau deux fois plus important que d'ordinaire.

L'agriculture subit de plein fouet les conséquences du changement climatique. Près de Saint-Jean-de-Losne, Philippe Dubief avait déjà été contraint de retourner 40 ha de colza, pour semer du soja. «*Les précipitations avaient été très importantes en début d'année, je me suis retrouvé avec un certain nombre de parcelles morcelées*», se rappelle l'exploitant de 52 ans. Après une baisse de 15 % des rendements de céréales lors de la moisson d'été, un autre aléa climatique est intervenu rapidement avec la sécheresse. Les impacts sont nombreux et parfois conséquents. Le premier en date concerne la mise en place de couverts végétaux rentrant dans la réglementation des SIE : «*Un mélange composé d'avoine, de vesce et de trèfle blanc a aussi vite levé que végété, il n'aura strictement rien apporté au sol*», regrette Philippe Dubief.

Mauvaise posture pour le colza

Le colza, semé comme tous les ans entre le 25 août et 1er septembre, n'a pas reçu l'eau nécessaire pour lever. «*Il pleut généralement autour du 15 août dans le secteur et ce, au moins neuf années sur dix. Il n'y a rien eu cet été, ni même en septembre ce qui est exceptionnel. Il est tombé pour la première fois 10 mm le week-end des 6 et 7 octobre, fort heureusement. Je n'avais jamais vu cela depuis mon installation en 1992*», poursuit le Côte-d'Orien. Une très forte hétérogénéité était constatée dans ses cultures à la date du 10 octobre : «le développement végétatif *varie selon le type de terre. Le colza n'a toujours pas levé dans l'argile, c'est un peu mieux dans les limons sableux. Ce constat est général dans les alentours. Que faire devant une telle situation, qui plus est inédite ? Personnellement, j'ai décidé de laisser passer l'hiver. Espérons que le climat puisse corriger ce retard de végétation, avec de l'eau sans plus tarder et un hiver assez clément en termes de températures, pour permettre un certain rattrapage de la pousse. Dans le cas contraire, de fortes gelées pourraient être dévastatrices cet hiver. Il faudra alors envisager des semis partiels de soja dans les parties où il n'y a plus rien. Je prendrai une décision en sortie d'hier, courant février*».

Cultures de printemps en berne

Les cultures de printemps de Philippe Dubief ont enregistré des baisses de rendements supérieures à 30 % pour la partie non irriguée de la ferme : «*leur développement végétatif ne s'est pas déroulé dans des conditions optimales, c'est le moins que l'on puisse dire, avec de fortes chaleurs et la sécheresse qui perdure. Pour le soja, qui a été récolté dès le début du mois de septembre, nous approchons une baisse de 40 % des rendements. Ces derniers sont décevants dans le secteur et varient le plus souvent entre 20 et 25 q/ha. Le maïs non irrigué a beaucoup souffert lui aussi, la baisse est de l'ordre de 30 % avec des résultats allant de 75 à 85 q/ha pour mon exploitation. C'est la première fois que je récolte aussi tôt le maïs, dès le 20 septembre. Le seul point positif concerne les frais de séchage qui seront plus que limités cette année. D'ordinaire, un coût d'environ 25 euros la tonne est appliqué pour un taux d'humidité de 30 %, avec des tarifs dégressifs*». Les champs de soja et maïs irrigués de Philippe Dubief ont davantage tiré leur épingle du jeu en maintenant tant bien que mal leurs potentiels, moyennant toutefois une irrigation deux fois plus importante qu'une année plus classique. «*Une parcelle de maïs a nécessité six tours d'eau cette année, c'est exceptionnel, mais le coût n'est pas neutre, avec un tarif de fioul d'environ 40 euros à l'hectare à chaque irrigation*», illustre l'exploitant de Losne.

Orge et blé dans l'attente

Après l'orge d'hiver les 5, 6 et 7 octobre, Philippe Dubief semait son blé la semaine dernière, avec là encore beaucoup d'interrogations : «*s'il pleut demain, tout ira bien pour ces deux cultures. Si tel n'est pas le cas, leurs potentiels risquent d'être impactés comme pour le colza. Cette année est vraiment particulière et difficile sur tous les plans. Nous avons bénéficié d'un effet prix, fort heureusement, mais celui-ci doit être tempéré car nous ne faisons qu'approcher nos coûts de production, ce qui est un minimum*».

AG

Maïs grain

Une forte hétérogénéité

Jean-Philippe Dubief fait part d'une grande hétérogénéité dans la récolte de maïs dans le val de Saône.

Inondations au printemps, canicule puis sécheresse : la campagne climatique a été particulièrement compliquée cette année. À Losne, Jean-Philippe Dubief vient de terminer sa récolte de maïs et celle des clients de son ETA. Le Côte-d'orien de 46 ans fait état d'une forte hétérogénéité de la récolte liée aux caprices de la météo : «*Le fait le plus marquant de l'année est sans aucun doute le décrochage du maïs non irrigué à cause des fortes chaleurs et de la sécheresse. La moyenne des parcelles que j'ai récoltées devrait se situer aux alentours de 80, voire 75 q/ha secs, avec parfois de grands écarts à l'intérieur d'un même champ. Une autre caractéristique de l'année est sa grande précocité : nous n'avions jamais commencé de récolter aussi tôt, autour du 25 septembre*».


Agriculteur à Losne, à la limite du Jura, Jean-Philippe Dubief est également gérant d'une entreprise de travaux agricoles.

Des parcelles mieux loties

Dans le même temps, les parcelles irriguées vont certainement approcher la barre correcte des 120 q/ha. «*Une parcelle a atteint 180 q/ha humides. Des clients sont contents de leur récolte, d'autres beaucoup moins*», poursuit Jean-Philippe Dubief, citant deux points positifs de la campagne : «*avec le sec, les conditions sont forcément très bonnes pour récolter, nous n'abîmons ni les champs, ni le matériel. Le sec va également engendrer une baisse importante des coûts de séchage. Nous avons récolté entre 15 et 18 % d'humidité, ce qui est très peu. D'ordinaire, il n'est pas rare d'enregistrer des taux supérieurs à 30 %. Cette baisse de charges va permettre aux exploitants de limiter la perte économique liée aux rendements décevants dans le maïs non irrigué. Cela ne comblera malheureusement pas tout, d'autant que les cours du maïs tendent à rebaisser après un léger rebond cet été*».


Les parcelles non irriguées ont particulièrement décroché.

Du maïs semences

L'exploitant côte-d'orien a également cultivé du maïs semences, chez lui, pour la quatrième année consécutive : «*la récolte s'est terminée le 1er octobre. Un champ de 2,5 ha contenait du maïs fertile, un autre de 16 ha se dédiait à du maïs stérile. Je n'ai pas encore tous les résultats mais la campagne s'est plutôt bien passée, à l'exception de problèmes de fécondation liés aux fortes chaleurs estivales. Le maïs semences est une culture à forte valeur ajoutée, mais qui est extrêmement gourmande en main-d'œuvre. Le suivi technique n'a rien à voir avec le maïs grain*».

AG

Châtillonnais

La grosse galère

Un exploitant de Sainte-Colombe-sur-Seine évoque l'impact de la sécheresse sur son exploitation.

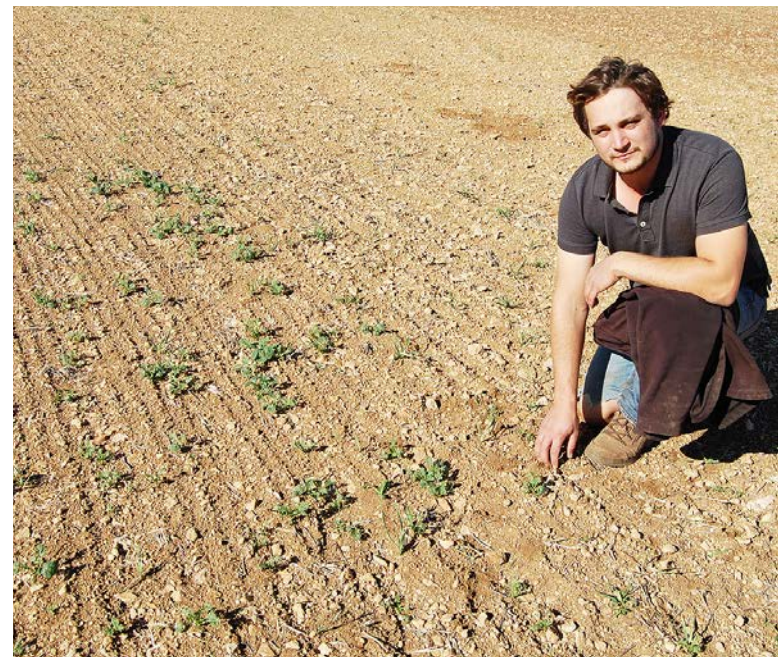
Le Châtillonnais, globalement satisfait de ses moissons d'été, a très vite déchanté avec l'arrivée de la sécheresse. Plus une seule goutte d'eau, ou presque, n'est tombée en haute Côte-d'Or dès la fin du mois de juin. *«Il y a eu des pluies mais très localisées, tout le monde n'a pas pu en profiter. Les soucis, de mon côté, ont commencé par les SIE»*, commente Joffrey Delaire, agriculteur à Sainte-Colombe-sur-Seine. Un mélange composé de Moha, de trèfle d'Alexandrie et de pois a été semé sur une centaine d'hectares par le jeune exploitant de 29 ans et ses associés à partir de fin juillet : *«compte tenu des conditions climatiques et du temps annoncé, nous savions pertinemment que cela ne donnerait rien du tout. Il n'a pas été possible d'obtenir une dérogation autre que celle relative à la non-levée. Nous avons dépensé près de 40 euros sur chaque hectare. Le sol, bien sûr, n'a enregistré aucun bénéfice. Cela représente un chèque de 4 000 euros parti en fumée. Les services de l'État sont complètement déconnectés du terrain, c'est incroyable. Quelle bêtise de nous avoir obligés à semer dans de telles conditions»*.


Colza attaqué par de grosses altises.

Du jamais vu en colza

La suite des évènements n'allait pas arranger la situation pour le président des Jeunes agriculteurs du canton de Châtillon/Laignes/Montigny : *«nous avons semé 240 ha de colza à partir du 10 août. Depuis plusieurs campagnes, nous semons de plus en plus tôt pour tenter de limiter l'impact des altises. Voyant le temps sec perdurer, nous avons étalé les semis jusqu'au 20 août, mais il n'a toujours pas plu, malgré l'annonce de plusieurs millimètres»*. Un certain nombre de plantules ont germé puis végété : environ 100 hectares de l'exploitation ont été ressemés début septembre : *«aujourd'hui, au 11 octobre, 110 ha n'ont toujours pas levé. Sur les 130 hectares restants, seuls 50 pourraient peut-être donner quelque chose. L'hétérogénéité des levées est néanmoins très marquée. Pour le reste, de très nombreuses altises et grosses altises ont d'ores et déjà impacté le potentiel et même plus que ça… C'est un ravage. La population d'altises est tellement élevée qu'un insecticide n'a pratiquement servi à rien. Je pense que nous allons devoir retourner ces parcelles. Nous avons appliqué un herbicide derrière le semis, et cela limite les possibilités»*.

L'exploitant de Sainte-Colombe-sur-Seine envisage de retourner une centaine d'hectares de colza dès le mois prochain, afin d'y ensemencer des cultures de printemps : *«un labour va s'imposer. Nous le savons, les cultures de printemps restent très risquées par chez nous. S'il ne pleut pas au printemps, nous ne récolterons pas grand-chose. Il y aura sans doute de l'orge et peut-être du pois, avec tous les risques que cela comporte. Nos terres ne correspondent pas aux exigences du maïs. Nous pourrions peut-être mettre du tournesol. Le pois chiche, il faudrait avoir le marché derrière. Dans tous les cas, cela ne représentera pas une grande surface»*.


Joffrey Delaire, le 11 octobre, dans une parcelle de colza doublement impactée par la sécheresse et les insectes.

Hic dans l'orge

Une bonne partie des semis de céréales était réalisée la semaine dernière chez Joffrey Delaire, qui poursuit : *«nous avons débuté le 29 septembre, nous devrions avoir terminé vers le 15 octobre. Il est tombé 20 mm les 6 et 7 octobre et les premiers semis ont levé, fort heureusement. La grande interrogation concerne les semis d'orge dans le précédent blé : il n'y a eu aucune repousse de blé, et il ne faut pas qu'il s'en retrouve dans la récolte pour ne pas avoir un déclassement fourrager»*. L'année commence *«très mal»* déplore le jeune Côte-d'orien : *«cette sécheresse engendre des frais, des soucis supplémentaires et une organisation de travail très contraignante, certainement jusqu'à la moisson. Le colza pose vraiment problème, cette culture avait déjà été le point négatif de la récolte 2018. Il coûte très cher à produire. Nous avons déjà diminué sa surface ces années passées, il y a de fortes chances que nous continuions dans le même sens. Les incidents climatiques sont continus dans le Châtillonnais. Le changement climatique, nous le ressentons tous les ans, le monde agricole est le seul à le supporter autant. Il existe bel et bien des assurances récolte, nous sommes d'ailleurs assurés et nous devrions bénéficier d'un montant d'environ 200 euros à l'hectare pour le resemis. Mais le système arrive au bout. Les rendements historiques ne cessent de baisser, nous n'allons bientôt plus pouvoir nous assurer un capital hectare suffisant pour couvrir les charges. Avec cette sécheresse, j'ai aussi une pensée pour les éleveurs, qui sont actuellement dans une situation très inconfortable»*.

AG

Point de vue

«Le calvaire se poursuit»

Alors que la récolte des céréales et d'oléagineux, en juillet, avait apporté une relative bouffée d'oxygène grâce à des rendements moyens mais accompagnés d'une belle qualité et d'un prix proche des coûts de production, depuis août, c'est de nouveau l'anxiété qui prédomine.
À cet état de fait plusieurs raisons :
1) tout d'abord la sécheresse qui s'est installée dès juillet et qui perdure, entraîne une grande hétérogénéité dans les semis et levées de colza, bien souvent compromis sur une partie du plateau allant de l'Auxois à la vallée de Laignes-Châtillon-Louesme. Plus rare, une partie des producteurs de la plaine n'ont pas semé, certains ont semé avec la chance de quelques pluies ou d'un tour d'eau, montrant ainsi la nécessité de revenir à une vraie politique volontariste de la gestion de l'eau sur 12-18 mois enroulés et non pas au gré des actualités. A noter que les semis de luzerne connaissent le même problème que les semis de colza
2) le contexte réglementaire n'est pas non plus au rendez-vous, la loi Égalim n'est évidemment pas à la hauteur des attentes des producteurs. Les prix *«administrés»* qui devaient *«rémunérer»* les producteurs ne sont plus vraiment d'actualité. Mais pire encore, c'est de nouveau l'occasion pour restreindre les moyens de production et la liberté d'entreprendre à travers l'interdiction des 3 R (Rabais, Remises, Ristournes) et pour faire bonne mesure la séparation du conseil et de la vente avec audit à la clé afin d'empiler un peu plus de papiers et de coûts pour nos exploitations.
3) enfin, la Pac et le dossier ZI sont actuellement au point mort, le remaniement ainsi que l'actualité sécheresse n'aidant pas. Comme d'habitude, seuls la FDSEA, les JA et vos élus Chambre ne sont pas restés les bras ballants à attendre les six mois précédant les élections Chambre pour travailler les dossiers et obtenir des avancées:
1) tout d'abord, le dossier ZDS : s'il exclut des producteurs des Hautes Côtes jusque-là *«reconnus»*, conserve une large part du territoire et s'est même étendu au Châtillonnais.
2) sur la loi Égalim : si les actions menées par vos représentants auprès des élus des assemblées (Nationale et Sénat) n'ont pas permis d'avoir une loi équilibrée, des sénateurs, et notamment la sénatrice côte-d'orienne Anne-Catherine Loisier, que nous avions rencontrée, viennent de porter cette loi devant le Conseil constitutionnel afin de la faire annuler.
3) dans un même registre, l'AGPB vient de déférer au conseil d'État l'interdiction des néonicotinoïdes.
4) idem pour les désherbants à base de Prosulfocarbe qui devaient être retirés du marché sans délai cet automne : nous avons obtenu qu'ils soient maintenus, mais nous vous encourageons à veiller aux bonnes conditions d'utilisation.
5) dans un registre strictement économique, alors que certains secteurs d'activité (comme le BTP) se plaignent de la suppression du remboursement des taxes sur carburants, nous avons obtenu pour le secteur agricole l'exonération de l'augmentation de TICPE sur le GNR pour trois ans, ainsi que le remplacement du CICE par un allègement des cotisations patronales et, même si nous sommes malheureusement peu concernés, de larges assouplissements de l'épargne de précaution ont été validés par le gouvernement, reste l'enregistrement dans la loi de finance.



Afin de poursuivre nos actions pour la défense des intérêts des producteurs, la FDSEA, les JA, la Chambre d'agriculture ainsi que les représentants d'OS et d'associations spécialisées ont obtenu un rendez-vous auprès du préfet ce vendredi 19 octobre pour revenir sur la situation actuelle et préparer l'avenir avec notamment, en toile de fond, une meilleure gestion de l'eau en toutes saisons. Malgré l'adversité, la défense et l'avenir de l'agriculture est un travail de chaque instant. Bonne fin de semis.

JACQUES DE LOISY,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE LA FDSEA

Châtillon-sur-Seine

Viva Italia

Dans le cadre du BTS Acse du lycée agricole La Barotte, les étudiants de deuxième année ont effectué un stage collectif en Italie.

Les étudiants de deuxième année de BTS Acse du lycée de La Barotte ont effectué un stage collectif en Italie. Ce séjour, orienté dans le domaine agricole, était en harmonie avec la formation des étudiants. Ces derniers ont eu la chance de visiter la vallée d'Aoste, de découvrir sa culture, son histoire ainsi que son patrimoine. Les jeunes de La Barotte ont visité plusieurs exploitations agricoles proposant différentes productions de qualité (fromage, charcuterie, meunerie…). Dans une partie plus « loisir », les élèves ont découvert le rafting à Aymavilles. Ce stage fut enrichissant, fort en émotion et pertinent en matière de découvertes de pratiques agricoles.









1 Visite de l'alpage en compagnie de Diego, technicien agricole du Val d'Aoste.
2 Variétés de maïs population locales utilisées pour la production de la polenta.
3 Visite d'une cave d'affinage du fromage AOP local : Fontina.
4 La vache laitière de race locale : la Valdôtaine dont le lait est utilisé dans la fabrication du fromage local AOP : La Fontina.



Les élèves de deuxième année, dans la vallée d'Aoste

Les petits nouveaux

Des filles et garçons aux origines diverses ont fait leur rentrée au lycée agricole de la Barotte à Chatillon-sur-Seine. Mélanie Galton et Samuel Baroni, leurs professeurs principaux, sont très contents de les accueillir. Le BTS Acse, formation axée sur la gestion de l'entreprise agricole, prépare les étudiants à travailler dans différents secteurs (élevage, cultures, conseil…) Le lien avec le monde professionnel est constant pendant les deux années de formation qui sont ponctuées de périodes de stage en France comme à l'étranger.



Fermes pédagogiques

Une belle dynamique

L'École en herbe dresse un bilan positif de l'année écoulée.

Le réseau des fermes pédagogiques animé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a connu une très belle année 2017-2018 avec 4 385 élèves reçus dans les exploitations. Les chiffres ont été présentés lors de l'assemblée générale du 25 septembre : cette affluence est la deuxième plus élevée de ces douze dernières années.

Pas moins de 171 classes ont été accueillies par les adhérents du réseau (+ 22 par rapport à l'an passé). Les classes maternelles ont été largement majoritaires (71 %) suivies des classes élémentaires (14 %) puis celles des collèges (5 %). L'accueil a concerné davantage d'élèves des zones rurales (56 %), contre 44 % de jeunes issus d'établissements de Dijon et de sa périphérie.

Merci aux financeurs

Le réseau compte cette année onze adhérents, dont quatre sont en cours d'agrément. L'École en herbe travaille sans cesse pour améliorer son fonctionnement et la qualité des visites : à ce titre, une nouvelle charte de fonctionnement est en cours d'écriture et une formation est prévue courant février. Pour assurer sa promotion, le réseau sera présent lors de la prochaine édition de la Ferme Côte-d'Or, organisée le mois prochain dans le cadre de la foire gastronomique. Le soutien des différents partenaires financiers, notamment pour l'aide au transport, a été une nouvelle fois salué lors de cette assemblée générale (Groupama, Crédit Agricole, Dijon céréales, Conseil départemental et, pour la première fois, Dijon Métropole).

AG

Le mot de la présidente *«Un réseau actif»*

Lys Mony, présidente de l'École en herbe, salue la bonne tenue de l'année scolaire écoulée : *«Les visites ont nettement augmenté et de nouvelles fermes intègrent le réseau : tout cela est très positif pour nous. L'École en herbe est reconnue par les écoles, celles-ci nous font confiance et nous remercient de la qualité d'accueil proposée. Notre réseau est actif et souhaite le rester. Concernant nos pistes de travail, nous allons essayer de créer une dynamique en Bourgogne Franche-Comté, dans le but d'harmoniser nos fonctionnements et de mieux communiquer sur nos activités. En Côte-d'Or, nous avons la chance d'avoir un partenariat avec l'Éducation nationale, ce qui n'est pas le cas dans tous les départements».*



Près de 1 300 scolaires supplémentaires ont été accueillis dans les exploitations.

Diversification

Un salon pour découvrir l'alimentation de proximité

Le Conseil départemental et les Chambres d'agriculture et des métiers ont conjointement organisé le 10 octobre, un salon de l'alimentation de proximité à la Ferme du Marault à Magny-Court. Retour sur les temps fort de la journée.


Sophie Fonquernie (au centre), vice-présidente de la région BFC au moment de la visite officielle.

Promouvoir l'agriculture biologique et le circuit court. Tel était l'ambition de ce salon de l'alimentation de proximité à la Ferme du Marault à Magny-Court.

Cette journée s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi Agriculture et Alimentation votée récemment à l'Assemblée Nationale et dans laquelle il est prévu d'inclure, dans la restauration collective, au plus tard au 1er janvier 2022, 50 % de produits issus de l'agriculture biologique ou bénéficiant d'autres signes de qualité.

Cette journée s'est déroulée en trois temps. Le matin était consacré aux scolaires avec des animations proposées aux élèves d'Imphy et Dormes. Dans l'après-midi, une rencontre entre professionnels du secteur était prévue. Objectif : permettre aux gestionnaires d'établissements scolaires, chefs des cuisines scolaires et producteurs d'envisager la manière avec laquelle ils pourraient travailler ensemble.

Difficile de dire pour l'heure si ces moments d'échanges ont pu permettre la conclusion d'accords entre ces acteurs. En fin d'après-midi, le public était invité à découvrir le marché de producteurs locaux. Parmi les exposants, on peut citer la jeune entreprise de Feux (Cher) *«Les Gourmandes Bio»* pour la fabrication de pâtes artisanales bio, la fromagerie Perot de Neuvy-sur-Loire ou encore de la torréfaction artisanale avec la boutique d'Emmanuel et Catherine Poichot basée à Prémery. Côté alcool, les visiteurs ont pu tester *«les bières du Donjon»* de Clamecy ou encore le vin du lycée viticole de Cosnes-sur-Loire, pour qui les vendanges se sont bien passées avec environ 300 hectolitres récoltés.

Délégation officielle

Parallèlement à ce programme, une visite plus officielle a été programmée en présence de Sophie Fonquernie la vice-présidente de la région Bourgogne Franche-Comté en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire. La sécheresse a été au cœur de son déplacement. Ainsi elle a pris part à la table ronde le matin autour des élus locaux et des organisations syndicales. L'après-midi, une présentation des projets de l'Agropôle du Marault lui a été proposée avec notamment, une visite de l'Équi Marault. Une possibilité de partenariat entre la région et le conseil départemental a été évoquée.

Enfin concernant le dossier de la sécheresse, les élus de Bourgogne Franche-Comté ont voté vendredi 12 octobre une enveloppe d'aide de cinq millions d'euros. Cinq autres millions devraient arriver prochainement pour la réalisation d'investissements spécifiques liés à la sécheresse.

THÉOPHILE MERCIER



Le stand du conseil départemental consacré au plan de lutte contre le gaspillage dans les cantines scolaires.

La région à l'écoute de la profession

À l'issue de sa visite, la vice-présidente de la région Bourgogne Franche-Comté a accepté de répondre à nos questions. Morceaux choisis.

Vous avez participé à une table ronde sur la sécheresse, que retenez-vous de ces travaux ?
«Ce qui m'a intéressé dans la réunion avec les acteurs c'est la recherche de solutions alternatives notamment autour des plaquettes de bois. Je crois que l'on oublie trop souvent la notion de résilience face aux aléas climatique. Ils font envisager d'avantage stocks de fourrage pour être plus autonome.
Pourquoi ne pas envisager pour cela de passer par un système en polyculture élevage soit à l'échelle d'une exploitation soit à l'échelle d'un secteur qui puisse permettre d'assurer cette résistance face aux aléas».

Faut-il changer nos pratiques selon vous ?
«Nous y travaillons autour du Plan Régional Agricole dans lequel il y a un accompagnement de la région grâce aux audits des exploitations. Il faut que ces derniers soient orientés en fonction de ce réchauffement climatique mais il n'y a pas de solution unique. Néanmoins, il faut avoir en tête que les pertes pour une exploitation moyenne, depuis quelqueq mois, sont estimées entre 10 000 à 20 000 euros en Bourgogne-Franche-Comté».

Vous avez pu visiter l'Agropôle du Marault et ses installations, que pensez-vous de la présentation des projets qui vous a été faite ?
«Je voudrais que l'on mette en réseau l'ensemble des acteurs susceptibles de travailler autour de la Ferme du Marault. L'idée est d'avoir un véritable écosystème pour la Recherche et Développement au service du besoin de terrain. Cela peut nous servir dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le Marault me semble être un lieu adéquat mais à condition que tout soit connecté en réseau. Enfin concernant le circuit court, il faut stimuler les aspects logistiques. De notre côté à la Région, une enveloppe existe pour accompagner financièrement les achats des petits équipements comme les serres par exemple».


Alexandre Burnier brasseur de l'entreprise *«les bières du Donjon»*.

Voyage pédagogique

Un retour d'expérience intéressant

Adrien Benoist est un étudiant nivernais en troisième année à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse. Pour son cursus, il vient d'effectuer un voyage pédagogique dans le Queensland, dans le nord-est de l'Australie. Retour sur ces 11 semaines de stages.


Adrien Benoist (chemise verte) avec Don Menzies son maître de stage à sa gauche et Nick Corbet, l'éleveur.

Adrien Benoist, 24 ans est un fils d'éleveur de charolais à Alluy. Du 18 juin au 31 août dernier il s'est rendu dans Queensland en Australie. *«Un territoire grand comme trois fois la France»* estime l'étudiant. Ce stage de 11 semaines s'inscrit dans le cadre de la mobilité internationale essentielle pour l'obtention du diplôme de fin d'étude de Docteur Vétérinaire. Le projet de recherche avait pour thème *«Utilisation de la technologie Walk-over-Weighing pour déterminer rétrospectivement le poids de naissance dans les élevages allaitants extensifs australiens»*. *«C'est un outil fabriqué en Nouvelle-Zélande qui permet un pesage de précision, qui s'intègre parfaitement dans l'élevage numérique et de précision»* explique l'étudiant. L'outil Walk-over-Weighing (WoW) nécessite pour son fonctionnement une plateforme de pesée, un lecteur de puces électroniques auriculaires, une batterie alimentée par un panneau solaire et un boîtier télémétrique. *«Les veaux sont identifiés à partir de 6 mois en même temps que le marquage au fer rouge (branding)»* précise-t-il. *«Cette balance est posée dans les parcelles à côté de l'abreuvoir (encerclé d'une clôture) et c'est le veau qui se dirige tout seul vers la plateforme de pesée WoW en suivant sa mère et ses congénères habituées à ce passage obligatoire pour s'abreuver. En moyenne, un veau va sur la balance au bout du 40ème jour après la naissance pour les plus jeunes et 120 jours pour les plus vieux»*. Ces données récoltées servent ensuite à faire un suivi des poids des animaux très précis et quasi quotidien. Cet outil est et sera encore très utilisé pour améliorer les index génétiques, notamment en Australie. Enfin, il est également utilisé dans les élevages ovins australiens et néo-zélandais. Une étude sur un troupeau ovin Lacaune, non loin de Roquefort-sur-Soulzon, sortira prochainement dans la presse scientifique agricole.

Un transfert possible vers la France

Fort de ces recherches Adrien Benoist estime que cette technique de pesage est transposable possiblement en France. *«Oui elle pourrait, demain, permettre à l'éleveur de suivre la courbe de croissance de ses génisses afin d'optimiser les réussites à la mise à la reproduction»*.
«Autre intérêt d'autant plus sûr et certain de son efficacité, si un éleveur nivernais veut aller au marché au cadran vendre son bétail, il peut savoir plus rapidement si sa bête est prête à la vente ou s'il faut encore lui donner des concentrés afin de s'adapter au choix de poids de vente ou au marché pour les broutards par exemple».
Ce futur vétérinaire a également été surpris par la taille des exploitations australiennes. *«En moyenne, elles font 60 000 ha (pour l'élevage extensif du bœuf australien), soit 1/12 de la Nièvre, la plus petite fait 500 ha mais elles peuvent monter jusqu'à 2 millions d'ha»*. Sur place, Adrien Benoist était dans la capitale du bœuf australien, Rockhampton, *«Idéal pour manger de la bonne viande. J'ai pu m'intéresser à l'ensemble de la filière du pré jusqu'à l'assiette. J'ai pu aussi déguster des vaches qui ont servi à la recherche. Mon maître de stage, Don Menzies, étant diplômé en science agricole et membre du jury pour la qualité de la viande, c'était intéressant de discuter sur la qualité organoleptique des viandes bovines du Queensland»*.
Désormais ces travaux scientifiques vont faire l'objet d'une publication dans un journal scientifique intitulé Animal Production Science. Il aimerait à terme s'installer en milieu rural, plutôt système laitier AOP.

THÉOPHILE MERCIER

Communiqué sécheresse

Plus d'herbe dans les prés, les vaches sortiront sur les routes

La sécheresse que nous vivons depuis mi-juillet est d'une intensité extrême. Certains parlent de calamité agricole, nous sommes bien au-delà ! C'est de catastrophe naturelle dont il est désormais question.
Face à ce nouvel aléa, les agriculteurs et les animaux peinent. L'agriculture, déjà affaiblie depuis plusieurs années par des accords commerciaux déloyaux avec les pays du continent Américain, n'a pas les ressources pour affronter seule cette épreuve. L'Etat qui a livré nos productions aux chimères des marchés dérégulés doit maintenant prendre la pleine mesure de la catastrophe qui nous mène et qui engendre en ce moment détresse et désespérance dans nos campagnes.
Depuis cet été, les éleveurs affouragent les animaux au pré comme en plein hiver. Le surcoût de cette sécheresse qui conduira à alimenter les cheptels pendant au moins 9 mois d'affilée, s'élèvera selon diverses estimations dans une fourchette allant de 200 à 300 € par vache :
- 5 mois d'affouragement imprévu, soit l'équivalent de 2 hivers consécutifs
- Hause de 120% du prix des fourrages par rapport à 2017 sous l'effet d'une sécheresse Européenne inhabituelle tant par sa durée que son étendue.
- Amaigrissement des animaux, retards de croissance et baisse des prix de vente.

Les difficultés sont sévères, entre impasse financière, et incapacité à trouver les fourrages nécessaires.
En contrepartie, les interventions envisagées par les pouvoirs publics au travers des mesures annoncées (fiscales, aides des collectivités, calamité …) ne représenteront dans le meilleur des cas que le 1/7ème du coût réel de la sécheresse. Nous saluons déjà cet effort, mais il sera insuffisant !
Dans le domaine céréalier, la situation inquiète également beaucoup,
• 80% des semis de colza sont perdus,
• Les orges semées ne naissent pas, leur valorisation brassicole est d'ores et déjà compromise
• Les semis de blé en cours sont effectués dans de telles conditions de sécheresse et de poussière que beaucoup s'interrogent sur les chances de réussite.
Dans ces circonstances, la FDSEA et les JA réunis hier soir en conseil d'administration exceptionnel, appellent les agriculteurs à sortir leurs vaches sur les routes le jeudi 25 octobre prochain, parce qu'il n'y a plus qu'au bord des routes que l'on trouve encore un peu d'herbe. Nous espérons ainsi que la France prendra la pleine mesure de la gravité de la situation qui menace directement les animaux et les hommes.
Nous appelons un dispositif de solidarité qui doit sortir du cadre habituel et doit mobiliser des ressources exceptionnelles. A l'heure ou les éleveurs de ruminants ne représentent plus que 0,8% de la population française, cet effort n'est pas insurmontable pour le pays.

STÉPHANE LAFRANCHISE


Le couloir amenant à l'abreuvoir via la plateforme de pesée

Élevage

La 7ème fête de l'élevage de Cercy-la-Tour se prépare

Le comité des foires de Cercy-la-Tour organise leur fête de l'élevage le samedi 3 novembre. Un évènement qui doit permettre de valoriser la filière auprès du grand public. Le détail du programme avec le président du comité des foires Frédéric Renaud.



Rendez-vous le 3 novembre à Cercy-la-Tour pour la 7ème édition de la fête de l'élevage.

Ils sont sur le pont. Les bénévoles du comité des foires de Cercy-la-Tour peaufinent les derniers détails de cette 7ème édition de la fête de l'élevage. *«Une journée dont l'objectif est de valoriser le métier auprès du public»* explique le président Frédéric Renaud.
Un événement qui va débuter dès 7 h 45 par le concours de reproducteurs charolais. *«150 bêtes seront présentées. Il s'agit de veaux de l'année, des taureaux de 18 mois mais aussi mâles et femelles de l'année»* précise Frédérique Renaud. Dès 11 h, place à la vente aux enchères. Une vente dans laquelle une quarantaine de bêtes devraient être présentées. *«Nous souhaitons que cette vente aux enchères soit abordable pour tout le monde. Pour les veaux de l'année, la mise à prix est à 2 300 euros, 2 700 euros pour les taureaux de l'année et 1 800 euros pour les femelles de l'année»* précise le président. Enfin dès 14 h 30, les Jeunes Agriculteurs du canton de Four animeront le concours de jugement de bétail.

Des animations grand public

Parallèlement à ce programme professionnel, des animations pour petits est grands seront organisées toute la journée. Vous pourrez retrouver un stand de maquillage et atelier créatif mais aussi une tombola pour gagner des places pour les matchs de rugby de l'Uson. Le tout animé par des groupes de musique nivernais. À 10 h, de la musique traditionnelle avec le groupe *«Mode Mineur»*.
Dans l'après-midi *«Mister Marcus»*, prendra le relais jusqu'au soir et interprétera un répertoire pop-rock.
La restauration sera assurée le midi par le comité des foires et le soir c'est un repas campagnard à 10 euros qui vous est proposé.
Une journée qui s'annonce donc festive. Renseignements auprès de Frédéric Renaud : 06 13 45 36 08.

Bio Bourgogne

Une matinée de partage sur le maraîchage bio

Bio Bourgogne a organisé le lundi 8 octobre une visite technique en maraîchage à Saint-André-en-Morvan dont l'objectif était de favoriser l'échange et le partage entre producteurs.



La ferme de Renaud Fouquet a accueilli 16 producteurs maraîchers.

Favoriser l'échange et le partage d'expériences entre producteurs. Tel était l'objectif de cette matinée organisée par Bio Bourgogne.

Cette matinée a réuni 16 maraîchers diversifiés dont 11 installés sur le département de la Nièvre. La ferme de Renaud Fouquet, maraîcher à Saint-André-en-Morvan a servi de cadre à cette visite.
Les participants ont pu découvrir son système de production : maraîchage diversifié sur petite surface, travail du sol réduit et serres mobiles. La présentation de ces choix techniques a suscité des échanges de savoir-faire permettant d'optimiser la production et de gagner du temps tout en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique. Prochain rendez-vous sur ce thème au printemps.

THÉOPHILE MERCIER

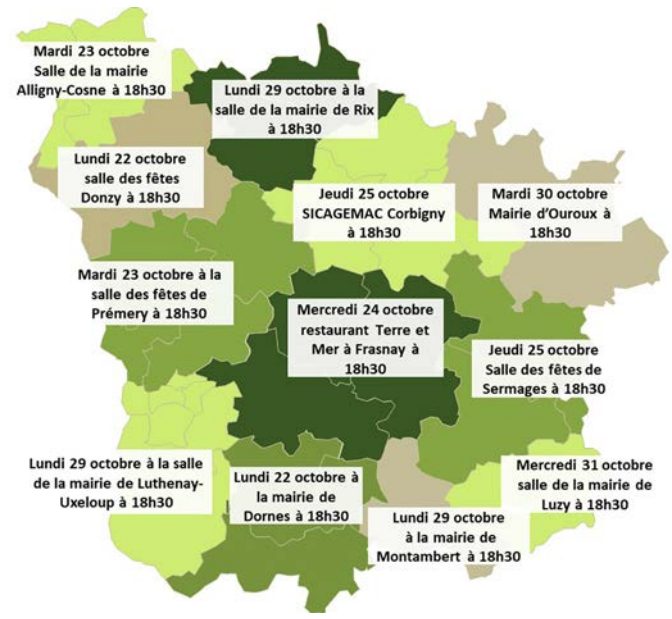
Le 165ème concours général agricole approche

La Société d'Agriculture de la Nièvre organise les 26 et 27 octobre le 165ème concours général agricole à la Ferme du Marault à Magny-Court. 188 animaux seront présentés, répartis en quatre catégories chez les mâles et cinq chez les femelles. À noter chez les mâles, le trophée Bouillé qui est hors catégorie. Il va départager deux Mâles de 2ème catégorie ayant obtenu un prix d'honneur dans un concours officiel reconnu par le H.B.C.
L'opération du jury débutera le vendredi 26 octobre à 9 h samedi, un petit-déjeuner est prévu à partir de 8 h 45. La matinée se poursuivra par la remise des prix. Le repas du midi à base de tête de veau sera offert par la Société d'agriculture. Enfin tout au long de ces deux jours, vous pourrez apprécier l'exposition de matériel agricole mais également divers stands sur les dernières nouveautés agricoles. Renseignements : André Bourry 06 14 48 42 55.



188 animaux sont attendus à la Ferme du Marault à Magny-Cours.

LA FDSEA et les JA à votre écoute !



La FDSEA et les Jeunes Agriculteurs vous invitent à participer aux réunions cantonales d'automne, moment d'information et d'échanges sur les dossiers syndicaux en cours. Nous évoquerons notamment la sécheresse, la procédure calamités en cours et les outils conjoncturels et structurels à mobiliser à l'échelle des exploitations.
Nous répondrons à vos questions et prendrons le temps de la convivialité.

LES ÉLUS ET SALARIÉS DE LA FDSEA ET DES JA

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

▸ Agenda

26-27/10 Concours Général Agricole

La Société d'Agriculture de la Nièvre organise les 26 et 27 octobre le 165ème concours générale agricole à la Ferme du Marault à Magny-Court. 188 animaux seront présentées, répartis en quatre catégories chez les mâles et cinq chez les femelles.
L'opération du jury débute le vendredi 26 octobre à 9h. Samedi, un petit déjeuner est prévu à partir de 8 h45. La matinée se poursuivra par la remise des prix. Le repas du midi à base de tête de veau est offert par la Société d'Agriculture. Enfin tout au long de ces deux jours, vous pourrez apprécier l'exposition de matériel agricole mais également divers stands sur les dernières nouveautés agricoles.
Renseignements :
André Bourry 06 14 48 42 55

07/11 Soirée Élevage

La FDSEA et les JA organisent une soirée sur le thème de l'élevage. Rendez-vous à 19h au foyer rural de Châtillon-en-Bazois. Un débat est organisé avec Patrick Benezit, éleveur dans le Cantal et vice-président de la FNB, et avec Laurent Trémoulet, directeur des activités export vif du port de Sète. Vous pourrez à cette occasion leur poser toutes vos questions

03/11 Fête de l'élevage

Le Comité des Foires de Cercy-la-Tour organise la 7ème édition de la fête de l'élevage. Au programme dès 7h45, le concours de reproducteurs charolais. À 11h, vente aux enchères. Et à 14h30, les Jeunes Agriculteurs du canton de Four animeront le concours de jugement de bétail. La restauration sera assurée le midi par le comité des foires et le soir c'est un repas campagnard à 10 euros qui vous est proposé. Une journée qui s'annonce donc festive.
Renseignements auprès de Frédéric Renaud : 06 13 45 36 08

02/11 Fermeture des bureaux du GDS

Les bureaux du GDS seront fermés le vendredi 2 novembre prochain

▸ Formation

25/10 Initiation à la comptabilité agricole

Obj : Découvrir ce qu'est une comptabilité agricole, les mécanismes de l'enregistrement comptable, jusqu'au montage du compte de résultats et du bilan Public : Toute personne souhaitant comprendre la comptabilité de son exploitation
Responsable de stage : Laurence Evers, 03 86 93 40 36

25/10 Initiation à la méthode Obsalim

Bio Bourgogne organise le jeudi 25 octobre de 9h à 17h30 une initiation à la méthode obsalim. Les lieux exacts seront définis par l'origine des premiers stagiaires inscrits. Au programme : Présentation des outils et de la méthode, présentation théorique des différents symptômes en lien avec l'alimentation et mise en application de la méthode : familiarisation avec les symptômes visibles sur les animaux, réalisation du diagnostic et réglage de la ration. Une journée animé par Benoit Sidel, formateur agréé Obsalim.
Renseignements complémentaires et inscription auprès de :
Lola Jeanningros, conseillère polyculture-élevage Bio Bourgogne
lola.jeanningros@biobourgogne.org - 06 30 02 24 01

Cuma

Paillage bois: une solution alternative face à la sécheresse

Face à l'absence de précipitations depuis le début de l'été et le manque de paille qui se fait sentir, des solutions alternatives existent comme le paillage de la stabulation avec des copeaux de bois. Explication avec la Fédération régionale Cuma Bourgogne Franche-Comté et l'expérience de la Cuma Terr'Eau



Malgré l'aspect sale, il n'est pas nécessaire de changer la litière si les animaux sont propres.

C'est une solution qui pourrait bien se généraliser. Réaliser une litière à partir de copeaux de bois n'est pas encore véritablement rentré dans les mœurs des éleveurs. Pourtant, la sécheresse qui frappe le département contraint à certaines adaptations des pratiques. La Cuma Terr'Eau est dans cette logique et propose une solution alternative. Pour le président Hervé Mouron, *«la litière au paillage bois fait moins de poussière et chauffe beaucoup moins que celle avec la paille mais il faut avant tout passer le seuil psychologique, si les copeaux sont sales mais que les vaches sont propres, il n'est pas nécessaire de changer la litière»*. Selon lui 95 % des éleveurs qui se lancent de ce type de paillage sont satisfaits. Pour la première utilisation 10 cm de copeaux sont nécessaires. Au bout de 3 semaines environ, vous pouvez pailler normalement tout en laissant les copeaux dessus, qui continueront à jouer un rôle drainant de la litière. Il est préconisé d'utiliser des bois verts car ils ont un meilleur pouvoir chauffant. Par ailleurs, comptez trois mois de séchage à partir du déchiquetage du bois afin d'avoir des plaquettes de bois de qualités. Côté agriculteur, deux bennes sont nécessaires le jour du chantier. *«Pour la découpe, il faut éviter de couper en-dessous de 15 cm, l'idéal c'est 25 de diamètre»* prévient Hervé Mouron.
La Cuma Terr'Eau s'occupe du déchiquetage du bois. En revanche, la coupe de bois est assurée par la Cuma Hydraulique du Cher ou la Cuma Compost 71.

Pour quel tarif ?

Pour bien comprendre les tarifs, la Cuma s'exprime en Map (mètre cube apparent plaquettes). Sachez que 1,3 Map équivaut à 1 stère de bois. On estime à environ 45 euros pour 1 Map.

Les prix à l'heure sont dégressifs en fonction du nombre de MAP déchiqueté. Ainsi de 0 à 100 MAP comptez 500 euros de l'heure. Entre 100 et 300 MAP c'est 450 euros de l'heure. Entre 300 et 800 Map c'est 400 euros de l'heure. Enfin plus de 800 MAP, 350 €/heure.
En ce qui concerne l'abattage, comptez 130 euros pour une heure.

Une solution plébiscitée par les éleveurs

Nicolas Cottin est éleveur à Limanton. Il utilise pour la deuxième fois ce type de paillage. *«J'en applique une sous-couche à la rentrée des animaux au départ pour des animaux jeunes. Je trouve que le pouvoir drainant est intéressant et c'est plus sain en surface»*. Il apporte également un comparatif avec la paille. *«Lorsque j'applique ma litière bois, je suis tranquille pour trois semaines. Alors qu'avec de la paille, il faut changer tous les jours»* précise Nicolas Cottin. À l'avenir, il envisage de faire pousser des haies pour renouveler l'opération. *«Cela me paraît la meilleure solution face au manque de paille»*.

Même son de cloche de la part de William Taillon, éleveur au Gaec d'Azy. Il a construit en 2017 un bâtiment photovoltaïque dans lequel il peut appliquer environ 220 m². *«Je viens de terminer une année complète avec la plaquette de bois. J'ai eu un peu de pertes car j'en avais trop mis pour faire ma sous-couche. Mais désormais, je vais faire une litière bois tous les ans car je ne suis pas autonome en paille. Beaucoup d'éleveurs sont réticents mais je trouve dommage de ne pas valoriser le bois lorsqu'on a la ressource à proximité»* estime-t-il. William Taillon a utilisé différentes essences de bois comme du hêtre, du bois blanc, de l'érable et du charme. *«Le mieux c'est quand même le bois blanc, car une fois coupé il n'est pas humide»* souligne-t-il.

Si vous aussi vous êtes intéressés par ce type de litière bois, contacter la FRCuma à Nevers au 03 86 93 40 29.



10 cm d'épaisseur sont suffisants la première fois.

THÉOPHILE MERCIER

AEF emploi :

Une aide pour la formation de vos nouveaux salariés

Dispositif mis en place par le FAFSEA et les partenaires sociaux, l'Accompagnement à l'effort de formation emploi (AEF emploi) aide les entreprises de moins de onze salariés à recruter et à former.



Vous avez le projet de recruter ou vous venez d'intégrer un salarié en CDI ou en CDD de plus de six mois à temps plein ou à temps partiel ? (minimum 24 heures hebdomadaires) ; votre exploitation compte moins de onze salariés ? Vous avez trouvé un candidat mais il ne possède pas toutes les compétences recherchées ? Si vous êtes dans l'une de ses situations, alors vous pouvez bénéficier d'une aide de 3 015 € pour la formation interne de votre nouveau salarié ! Explications.

L'AEF Emploi, c'est quoi ?

Il s'agit d'une aide financière versée par le Fafsea (Fonds national assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles) qui favorise l'embauche en accompagnant le recrutement et la formation en interne du nouveau venu. Avec l'AEF emploi, le salarié est plus rapidement efficace et compétent sur l'exploitation.

À qui est-il destiné ?

À toutes les entreprises, entrant dans le champ du Fafsea, de moins de onze salariés qui embauchent un nouveau salarié en CDI ou un CDD de plus de six mois en temps plein ou temps partiel de 24 heures hebdomadaires minimum.

Comment ça marche ?

Lors d'un projet de recrutement, l'employeur contacte un prestataire de formation référencé pour se faire accompagner. Pour la Nièvre, le seul prestataire référencé est la FRSEA Bourgogne Franche Comté, via le service emploi de la FDSEA 58. Un protocole individuel de formation (PIF) est mis en place pour former le nouveau salarié dans l'entreprise – 200 heures sur 6 mois. Charlotte Leclerc et Amandine Beaudoin de la FDSEA 58 vous accompagnent dans la mise en place du projet en s'occupant du dossier et de l'évaluation de la formation. Une fois le dossier validé par le Fafsea, l'exploitant reçoit une avance de 2010 € pour débuter la formation, le solde est versé en fin de formation suite au bilan. L'aide totale versée à l'exploitant pour les 6 mois de formation interne est de 3 015 €.

Quel est l'intérêt de l'AEF emploi ?

Le dispositif permet de former le nouvel arrivant en interne. Le protocole s'adapte aux spécificités de l'exploitation et aux compétences à acquérir du nouveau salarié. Depuis 2017, c'est près de 30 embauches qui ont été accompagnées dans la Nièvre par ce dispositif qui s'avère constructif pour tous : employeurs et salariés. Les employeurs sont satisfaits de l'accompagnement effectué et du temps pris pour réaliser la formation : «cette aide nous permet de prendre plus de temps avec notre nouveau salarié». Les salariés recrutés se sentent également mieux intégrés et performants plus rapidement.

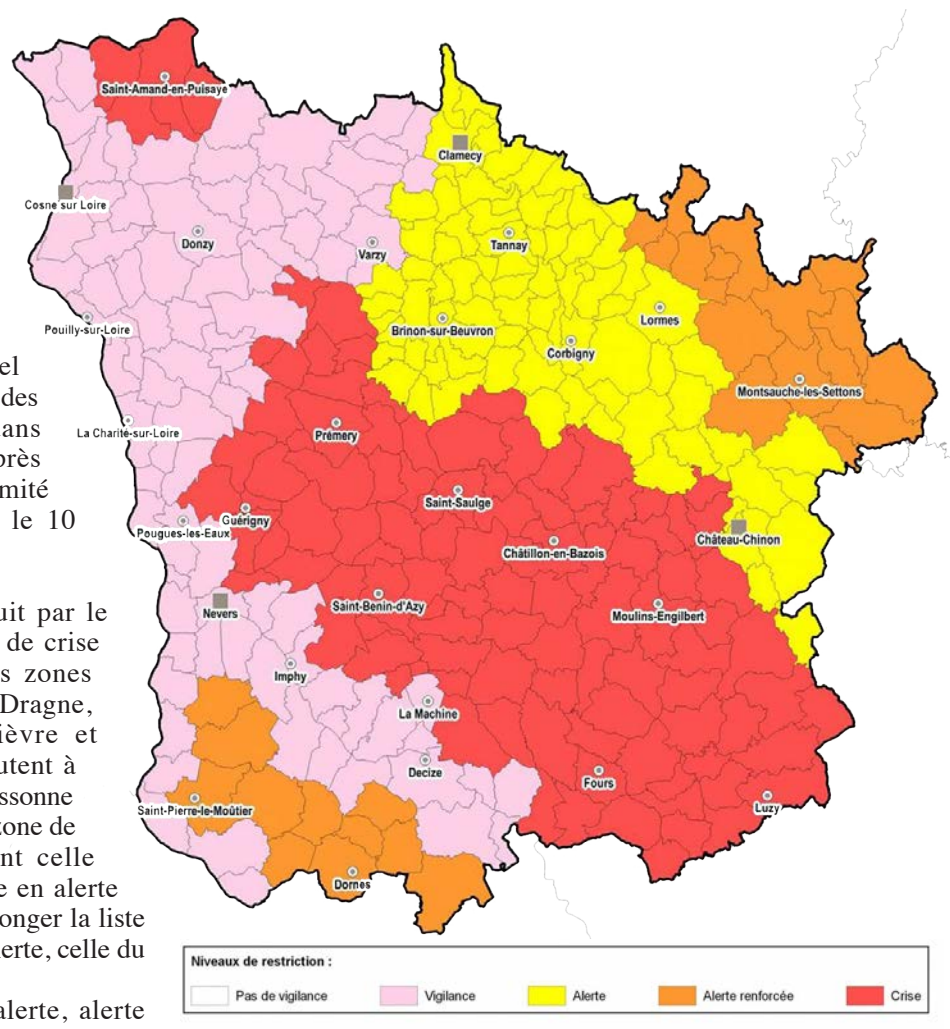
Si vous avez un projet de recrutement pour les mois à venir, n'hésitez pas à contacter Charlotte et Amandine pour vous accompagner dans vos démarches.

Contact : service emploi FDSEA58 : 03 86 93 40 94.

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

Sécheresse :

Extension des mesures de restrictions des usages de l'eau



Au vu de l'absence de pluie significative et de la dégradation de la situation hydrologique, monsieur le Secrétaire Général, chargé de l'administration de l'État, a été amené à prendre un nouvel arrêté de restriction des usages de l'eau dans le département, après consultation du comité des usagers réuni le 10 octobre.

Cet arrêté se traduit par le passage en niveau de crise de cinq nouvelles zones de gestion (Aron, Dragne, Ixeure-Canne, Nièvre et Vrille) qui se rajoutent à celle de l'Alène-Cressonne qui l'était déjà. La zone de halaux-Cure rejoint celle de l'Acolin-Colatre en alerte renforcée. Vient allonger la liste des zones déjà en alerte, celle du Beuvron.

Sur les zones en alerte, alerte renforcée et crise, des restrictions d'usage sont mises en place, en particulier en ce qui concerne le lavage des voitures, allées et terrasses et façades, le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses, potagers et espaces verts, les usages agricoles et industriels ainsi que sur la navigation et les plans d'eau. Ces mesures sont précisées par arrêté préfectoral consultable sur le site des services de l'Etat http://www.nievre.gouv.fr/arrete-portant-fixation-de-mesures-delimitation-a3541.html et en mairie.

Le restant du département demeure en vigilance. Sur ces zones en vigilance, les usagers et les gestionnaires sont invités à avoir une utilisation économe de l'eau.

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE

Engins de levage

Ne pas négliger le contrôle

La Chambre d'agriculture met en place des formations sur l'entretien et la maintenance des engins de levage. Des contrôles qui sont obligatoires. Explication.



Trois mille sept cent cinquanteeuros. C'est le montant de l'amende prévue par la loi en cas d'absence de formations sur la maintenance des engins de levages.

C'est pour vous éviter ce type de déconvenue que la Chambre d'agriculture met en place le 23 novembre prochain une formation diplômante. Objectif : devenir autonome dans vos vérifications.Cette journée s'adresse à tous, que vous soyez salarié, stagiaire, apprentis ou employeur de mains d'œuvre. D'une part tous les sixmois, la réglementation impose la vérification des chargeurs à bras télescopiques et des outils servant à manipuler de la marchandise conditionnée (bottes de fourrage, sacs d'engrais, palettes ou produits finis divers…). Et d'autre part tous les ans, une vérification s'impose sur les engins de manutention et de terrassement (fourches, chargeurs frontaux, ou les autres outils destinés à` manipuler du vrac, comme le fumier, la terre, le grain…).Pour rappel, le non-respect de ces obligations vous engage sur le plan civil mais aussi pénal et votre sinistre ne sera pas pris en charge par les assurances. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes auprès de la Chambre d'Agriculture.

Contact : Noémie Sansoit
03 86 20 20 09.

▸ Agenda

20/10 37ème Foire aux châtaignes à Diges
De 8h à 18h, retrouvez la traditionnelle fête de la châtaigne de Diges, dans le village et aux abords. Au programme : vide-grenier, artisanat, produits du terroir, expositions, costumes traditionnels et danses folkloriques. Des animations musicales sont prévues l'après-midi. Et bien sûr châtaignes grillées et diverses spécialités. Entrée libre, restauration sur place.

27 et 28/10 Fête des vins à Chablis
Samedi 27 octobre de 12h30 à 18h Chablis sera le théâtre de dégustations, stands gastronomiques, animations de rue et exposition d'ancien matériel viticole. Le dimanche 28, les festivités débuteront à 9h30 avec une randonnée au départ de la mairie, puis à 11h avec le défilé des Piliers chablisiens et la réouverture des stands de la veille, jusqu'à 18h.

03/11 Concours Herd Book Charolais
Le concours du Herd Book Charolais aura lieu le samedi 3 novembre à Avallon.

04/11 Foire Saint-Martin
Le dimanche 4 novembre, la Foire Saint-Martin réinvestit le centre-ville d'Auxerre. De nombreux exposants seront présents : artisans, vêtements, animations, et bien sûr de nombreux agriculteurs fiers de présenter leur production aux icaunais. De 8h à 18h.

05/11 Des racines et des pelles
La 3ème édition de «Des racines et des pelles» aura lieu lundi 5 novembre à 14h au bosquet du Lys (Malay le Petit) dans le Sénonais. Ouverture et analyse de profil sur plusieurs parcelles avec Valérie Duchenes, pédologue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Evènement gratuit et en accès libre.

06/11 Porte ouverte du GIEE Agribio Vanne et Othe
Les agriculteurs du GIEE en partenariat avec Bio Bourgogne et Eau de paris, vous parleront de leur territoire et de ses enjeux, de leurs projets : nouvelles filières en bio, transformation et circuits courts... Mardi 6 novembre à partir de 8h45 à Foissy-sur-Vanne.

13/11 Des ovins sur les plateaux de Bourgogne ?
Le mardi 13 novembre à 13h30 à Cruzy le Chatel producteurs qui ont fait le pari de ré-introduire un élevage ovin sur leur exploitation céréalière et acteurs de l'agriculture et de l'élevage du département, vous livreront les clés de la réussite de cette stratégie.

Exposition sur les enseignes à Avallon
Jusqu'au 11 novembre, le Musée de l'Avallonnais consacre une exposition aux enseignes et autres témoins de l'artisanat et du commerce à Avallon. Enseignes, lanternes, clés, publicités, factures, papiers d'emballage, journaux…, extraits des collections du musée ou prêtés par des Avallonnais, illustrent de la vitalité des activités et artisanales et commerciales au fil des temps jadis. Tlj, sauf le mardi, de 14 h à 18 h.

Dégâts de gibier

Les sangliers affamés sortent des bois, la FDSEA recense les dégâts

Faute d'agrainage autorisé dans l'Yonne, les sangliers sortent dans les champs. Face à une surpopulation structurelle, la fédération des chasseurs insiste pour un prélèvement massif. Face à la recrudescence des dégâts, la FDSEA de l'Yonne réalise une enquête en vue d'un bilan, voire d'une action collective.


Faute d'agrainage, les sangliers sortent des bois et envahissent les plaines et les prairies.

On aura beau nous dire que cette année la fructification des chênes est exceptionnelle, il suffit de sortir en tracteur pour constater que cela vermille de partout, les sangliers se baladent et saccagent semis et prairies. Tirer en nombre des sangliers !

L'augmentation continue des populations de sangliers et des dégâts causés à l'activité agricole est un constat partagé par tous. Le prélèvement s'élevait en France à 700 000 sangliers en 2017 (19 fois plus qu'en 1973). L'indemnisation des dégâts agricoles s'élève à 30 millions d'euros. L'Yonne est le troisième département en matière d'indemnisation des dégâts avec 1 million d'euros versés pour 11 000 sangliers prélevés. À ce titre, le président de la Fédération départementale des chasseurs appelle, de façon responsable, à un prélèvement important dans l'Yonne. Les agriculteurs sont les premières victimes de cette défaillance dans la gestion cynégétique. Il est connu que quelques sociétés de chasses nourrissent et gèrent de façon intensive leur cheptel en vue d'augmenter les tableaux de chasse. Le système d'indemnisation est loin de couvrir l'ensemble des préjudices subis, la FDC 89 assure facturer prochainement les dégâts aux sociétés locales incriminées.

Les sangliers de l'Yonne affamés ?

Alors qu'en temps normal, nous constatons des dégâts de sangliers, un nouveau facteur aggrave la situation… Suite à une information de la fédération des chasseurs, les sociétés de chasse arrêtent l'agrainage de dissuasion dans l'Yonne (apport de nourriture dans un objectif de prévention des dégâts aux cultures). Et faute d'agrainage, les sangliers affamés sortent des bois vers des nourritures diverses et faciles, et envahissent en ce moment plaines et prairies. La faute à quoi ? Faute d'un schéma cynégétique qui n'a pas été rédigé dans les temps, l'agrainage de dissuasion est devenu illégal… Ubuesque !

sangliers.degats@fdsea89.fr
Le bureau de la FDSEA vient de décider de réaliser une enquête départementale recensant les dégâts de cette période qui courre à partir de maintenant jusqu'à au moins la publication du schéma cynégétique départemental. Cette enquête est ouverte à tous, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse sangliers.degats@fdsea89.fr pour avoir accès à un formulaire qui permettra à chacun de signaler les dégâts subis dans ses parcelles. Au vu des dégâts recensés, il s'agit d'évaluer l'opportunité d'une action collective pour identifier plus précisément les responsabilités.
La FDSEA 89 a saisi le Préfet pour qu'il mette fin à ces déséquilibres écologiques qui remettent en cause le récent slogan *«les chasseurs, premiers écologistes de France»*.

ORIANNE MOUTON



Exploitation du Lycée agricole Auxerre La Brosse

Nouvelle équipe, nouveaux projets

Nouveau directeur, nouvelle équipe, bâtiment en construction et passage en bio : l'exploitation de La Brosse est en plein changement.


Sylvain Chaneac est le nouveau directeur de l'exploitation du lycée agricole.

L'exploitation du lycée agricole d'Auxerre La Brosse accueille de nombreuses nouveautés depuis l'été. D'abord, l'arrivée de Sylvain Chaneac, jeune ingénieur agronome assumant depuis le mois de juillet la fonction de nouveau directeur de l'exploitation de vaches laitières, céréales et viticulture. Depuis l'enfance, le jeune ardéchois se passionne pour les animaux, ce qui le conduit vers un BTS agricole en Normandie. À la suite de quoi il réussit un concours pour suivre une formation d'ingénieur agronome en alternance à Bordeaux Sciences Agro. À l'école, il se spécialise en élevage, avec option management des entreprises agricoles. En entreprise, il apprend le terrain dans des élevages bovins laitier et allaitant. Le nouveau directeur est accompagné par une toute nouvelle équipe : Jean-Baptiste Langellier, Éric Perardot, Alice Rion et Éline Mode. Chacun trouve progressivement sa place et s'imprègne du fonctionnement de l'exploitation. «*La situation est un peu instable en ce moment, c'est le temps que la nouvelle équipe trouve son rythme et son équilibre*.» Explique Sylvain Chaneac. «*D'autant plus que le bâtiment des vaches laitières est vieillissant et exige un temps d'astreinte important*.»

Nouveau bâtiment et passage en bio

«*Le terrassement est terminé, les fondations sont en cours*.» Le nouveau bâtiment destiné au troupeau laitier devrait être livré en juillet 2019. Il comprendra 70 logettes au total, racleurs, fosse à lisier, vestiaires et douches pour les élèves, bureau et surtout, une nouvelle salle de traite de deux fois six postes de traite, équipée en deux fois cinq postes. Les nouvelles infrastructures permettront entre autres d'améliorer les conditions de travail et de réduire le temps d'astreinte imposé aujourd'hui par les équipements vieillissants. Le troupeau laitier ne verra pas seulement un nouveau bâtiment en 2019, puisque la conversion biologique s'amorcera dans les prochaines semaines, conduisant à une production certifiée biologique en mai-juin 2019, selon les prévisions. La conduite de la troupe laitière a donc été repensée par Sylvain Chaneac et Jean-Baptiste Langellier, spécialisé dans le domaine.

Une conduite du troupeau anticipant le passage en bio

D'abord, la stratégie alimentaire a été revue. Elle s'axe désormais sur un pâturage maximal, géré en système tournant dynamique, avec un objectif de 300 jours de pâture par an. Ces changements sont à anticiper au mieux pour Sylvain Chaneac : «*il faut repenser toutes les clôtures, tous les chemins, l'alimentation en eau, les paddocks, pour pouvoir gérer au mieux les pâturages*.» Concernant la génétique, le troupeau en race 100 % Prim'holstein va passer à un croisement trois voies : une F1 issue d'un premier croisement Prim'holstein et Brune des Alpes sera croisée avec la race Jersiaise. L'objectif est une vache avec de bons aplombs, de la rusticité, de bons taux protéiques et butyreux et un petit gabarit. «*On ne recherche plus que la quantité mais on cherche la matière utile du lait*» explique le directeur d'exploitation. La gestion sanitaire du troupeau se fait dès maintenant avec l'utilisation d'huiles essentielles et plus généralement l'application de la méthode Obsalim.

ORIANNE MOUTON


Nouveau bâtiment en construction.

Groupe de développement grandes cultures

Rendez-vous aux tours de plaine

Le groupe de développement du Gâtinais ouvre ses portes mercredi 24 octobre et 7 novembre.

Les groupes de développement Grandes Cultures sont des lieux d'échanges et de conseils où les agriculteurs se retrouvent pour s'informer de l'actualité, de l'état des cultures et des résultats technico-économiques. Chacun y partage ses remarques et s'appuie sur les conseillers de la Chambre d'agriculture. Céréalier à Saint Valérien et membre du groupe du Gâtinais depuis huit ans, Pierre-Jean témoigne : «*cela permet d'avoir un regard extérieur sur ses pratiques et d'échanger sur les différentes techniques*». Pour Sylvain, agriculteur à Bussy le Repos et responsable du même groupe, «*le contexte évolue tout le temps, nous devons sans cesse nous adapter. Les réunions du groupe, c'est un moyen de voir ce qui marche et ce qui ne marche pas*».

«Nous voulons toujours partager et apprendre…»

Constitué d'une dizaine de producteurs, avec des profils très variés, le groupe de développement du Gâtinais souhaite s'agrandir. «*Laboureur, SDiste, céréalier, polyculteur-éleveur… il y en a pour tous les goûts*» selon Sylvain, «*le vieillissement fait que nous sommes de moins en moins nombreux, mais nous voulons toujours partager et apprendre, avec des jeunes et des moins jeunes !*».

Ils vous donnent ainsi rendez-vous à leurs tours de plaine d'automne : mercredi 24 octobre à 14 h à Collemiers et mercredi 7 novembre à 14 h à Saint Martin du Tertre. Et Pierre-Jean de compléter «*les membres sont des gens accessibles et ouverts d'esprit*» ; aucune raison donc de ne pas venir à leur rencontre !

Inscription et renseignement : Élodie Joudelat, Chambre d'agriculture de l'Yonne, 06 83 81 90 95



À noter qu'un groupe de développement existe dans chacun des différents secteurs de l'Yonne. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Chambre d'agriculture d'Auxerre pour connaître le groupe le plus proche de chez vous au 03 86 94 22 22.

CHAMBRE D'AGRICULTURE 89

Rendez-vous le 24 octobre et 7 novembre pour un tour de plaine



Culture de printemps

Premiers résultats en bio

Difficultés d'implantations et sécheresse ont engendré des rendements limités en cultures de printemps. Le point avec Jean Buet, directeur de la Cocebi, la coopérative bio basée à Nitry.


Les silos de la coopérative entourés de champs de sarrasin

Les cultures de printemps ont bien souffert des problématiques liées à l'eau en cette campagne 2018. Jean Buet, directeur de la coopérative bio Cocebi, révèle les premiers résultats des récoltes en agriculture biologique. *«Une fois de plus, il a été très difficile de prévoir les quantités avant la récolte ! Les conditions de semis étaient limites, c'était compliqué de rentrer dans les champs avec l'eau qu'il y avait au printemps. Et puis après, plus d'eau… C'est une année décevante. En bio, on peut expliquer que les productions ont plus décroché cette année par rapport au conventionnel par un manque d'alimentation. Le lessivage des sols a amoindri les nutriments disponibles pour les plantes. En conventionnel on peut apporter l'azote manquant chimiquement, mais en bio on ne peut plus rien faire»*. En tournesol, les résultats sont 30 % en dessous des quantités prévues à la coopérative. *«On doit être autour de 13-14 q/ha de rendement moyen, alors qu'on a environ 20 q/ha d'habitude. Mais on s'attendait à pire, on pensait être à 50 % des résultats habituels. Quant à la qualité, on a encore l'incertitude sur la teneur en huile et sa qualité»*.

50 % des rendements habituels en maïs

«C'est encore pire en maïs avec 50 % des quantités en moins par rapport à nos attentes. Je ne m'amuserais pas à donner un rendement moyen, d'autant plus qu'on a un effet réaffectation des surfaces en ensilage grain. Certains ont préféré vendre le maïs sur pieds aux éleveurs, plutôt que de faire un passage de moissonneuse qui n'aurait pas toujours été bien». Concernant le soja, Jean Buet exprime l'hétérogénéité des résultats, avec des zones *«où ça s'est à peu près tenu et d'autres où ça n'a rien donné»*, selon la pluviométrie localisée et la date d'implantation. Globalement, les rendements sont aussi inférieurs à 50 % aux attentes. A contrario, les résultats de la récolte de lin ne sont *«pas si mauvais que ça ! Il ne nous manque que 2 à 5 % des 120 tonnes que nous espérions au total»*.

Sombres perspectives pour la prochaine campagne

Le directeur de la Cocebi s'interroge sur la campagne à venir avec comme préoccupation centrale, les problèmes de semis des cultures d'hiver. *«Tout ce qui lève tôt n'est pas semé ou n'a pas levé. En bio, on sème traditionnellement tard donc on est dans les temps… Sauf que les agriculteurs n'ont même pas pu travailler les champs ! Il aurait fallu faire un faux semis pour ne pas que les cultures précédentes salissent les parcelles. Sauf qu'à trop attendre, on se retrouve à semer en novembre, avec le risque d'avoir un sol trop froid qui empêche la levée, ou des sols trop humides où on ne peut pas entrer… Si on repart maintenant pour trois mois de pluie je ne sais pas ce que ça va donner !»* Pour Jean Buet, l'enchaînement des années difficiles n'a qu'une origine :
«On se rend bien compte du changement climatique. On a une succession de conditions défavorables aux cultures qui fait que les systèmes ne vont pas tenir longtemps ! Et ce sont les sols les moins bons qui paient le plus».

ORIANNE MOUTON

▸ *Agenda*

Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Dans le cadre du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, les Archives Départementales de l'Yonne réalisent un travail de valorisation des lieux de mémoire et de souvenir icaunais. Afin de compléter les documents qu'elles conservent, elles lancent un appel à tous les détenteurs de clichés photographiques et/ou de cartes postales illustrant les manifestations populaires s'étant déroulées dans l'Yonne : inaugurations et commémorations devant les monuments aux morts, poses de plaques du souvenir, etc… : Tel 03 86 94 86 00 - archives@yonne.fr

Exposition «Neandertal» et «Bestiaire sonore»

Le Museum d'Histoire Naturelle, 5 bd Vauban à Auxerre, présente l'homme de Neandertal, et expose des objets découverts dans le département, dans une exposition présente jusqu'au 20 janvier. Jusqu'au 31 décembre, retrouvez aussi l'exposition photographique « Bestiaire sonore », portant sur certaines espèces d'animaux sauvages de France et de Bourgogne. Parmi elles, certaines facilement observables et audibles, alors que d'autres sont moins connues et plus discrètes. Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 13h30 à 17h30 ; mercredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; dimanche, de 14h à 17h30. Fermé les samedis et jours fériés. Entrée libre

Foire Saint-Martin

Un rendez-vous à ne pas manquer

La Foire de la Saint Martin aura lieu le dimanche 4 novembre à Auxerre. La FDSEA et JA organisent comme chaque année l'espace agricole sur la place de l'Arquebuse. Une occasion de montrer l'agriculture telle que vous la pratiquez : moderne, professionnelle, précise et avec passion.

L'agriculture, tout le monde a un avis sur la façon dont elle doit être menée et comment elle devrait être conduite mais peu s'y connaissent vraiment. Dans notre département ce sont près de 3 500 exploitations professionnelles, et environ 9 000 emplois dans la production agricole et la transformation.

Les productions sur notre département sont multiples et de nombreux métiers en découlent : chefs d'exploitation, ouvriers viticoles, tractoriste, vacher, ouvrier polyvalent, etc. Les nombreux outils de collecte et de transformation de l'Yonne sont une vraie richesse : les coopératives, un abattoir, plusieurs laiteries, etc.

Un événement pour communiquer auprès du grand public

La Foire Saint Martin, évènement incontournable de l'automne à Auxerre, représente une occasion à saisir pour expliquer au grand public ces évidences et la réalité du terrain. Que le bien-être animal, l'éleveur le pratique tous les jours. Que le céréalier raisonne ses apports. Que les personnes qui travaillent au service de l'agriculture ont le souci d'apporter des produits de qualité au consommateur et qu'ils le font avec passion.

FDSEA et JA vont essayer de le rappeler au travers de l'espace agricole implanté sur la place de l'Arquebuse pendant cette édition. Des animations festives sont prévues, avec par exemple une animation autour du lait, une loterie avec des paniers garnis à gagner ou encore des dégustations.

Plusieurs de nos partenaires ont également répondu présents : Agri-Viti Emploi, groupement d'employeurs départemental, 110 Bourgogne, l'Union des Productions Végétales de l'Yonne, etc. Ils développeront des animations en lien avec leurs activités.


Une occasion rêvée pour porter une image positive de l'agriculture

Cette manifestation ne sera à la hauteur de ses ambitions que si des agriculteurs viennent expliquer leur métier, qu'ils accomplissent avec passion et professionnalisme. Alors venez porter une image positive de l'agriculture et de votre activité dans un cadre convivial et chaleureux. Nous comptons sur votre mobilisation !

SANDRINE VATINELLE

Sécheresse

Des mesures exceptionnelles prises par la Région et les conseils départementaux de Bourgogne Franche-Comté

S'il y a un constat d'unanimité de la crise et sur son ampleur, les mesures concrètes pour accompagner les agricultrices et les agriculteurs tardaient à venir. Ce constat de gravité a été mis en évidence, lors d'une réunion le 4 octobre, avec la Région ; ce qui a permis d'avoir une mobilisation de tous avec une démarche collective concertée : État, Région, départements, profession… avec l'élaboration d'un plan d'urgence digne de ce nom.



La réunion du 4 octobre dernier avec la Région a permis la mise en place de mesures concertées.

Un plan de 10 millions d'euros

Avec la loi NOTRe, la marge de manœuvre était étroite pour mettre en place un plan d'urgence qui ne pose pas de problème réglementaire avec la participation de la Région et des conseils départementaux.
Finalement, la solution a été trouvée en prévoyant un plan en deux volets :
- Une mesure d'urgence en aide directe pour 5 millions d'euros ;
- Une mesure de moyen terme pour conforter le stockage des exploitations de 5 millions d'euros.

Mesure d'urgence (modalités envisagées)

- Aide forfaitaire à l'UGB ;
- Éligibilité fondée sur un zonage ;
- Attribution à tout bénéficiaire éligible sans demande préalable ;
- Montant d'aide différent selon le zonage.

Mesure de moyen terme

Dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), + 5 millions d'euros seront mobilisés pour conforter le stockage des exploitations (2,5 millions d'euros de Feader) et une intervention supplémentaire des départements à hauteur de 2,50 M€ pour ces investissements productifs.
Par ailleurs, il y aurait un engagement de la Région à financer une première opération « test » de stockage de l'eau en Côte d'Or.
Cet engagement est à étudier dans le cadre d'une stratégie à moyen terme en précisant les enjeux et les modalités de mise en œuvre d'une politique structurelle dans l'élaboration du prochain programme de développement rural.
Il est prévu l'établissement d'un protocole avec les départements, puis la rédaction d'une convention.
Les modalités de communication seront définies entre la Région et les conseils départementaux.
La finalisation de ce plan est envisagée pour le 15 novembre pour des aides d'urgence versées avant Noël.

COMMUNIQUÉ FRSEA BFC

Point de vue

Enfin entendu grâce à votre mobilisation !

Vendredi dernier, Marie-Guite Dufay, la présidente de Région Bourgogne Franche-Comté a annoncé un plan exceptionnel de 10 millions d'euros pour faire face à la sécheresse.
Ce plan, voté à l'unanimité par l'assemblée permanente, a été obtenu grâce à la mobilisation de tous : FRSEA, Jeunes Agriculteurs et Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Cela fait plus de trois mois que nous nous mobilisons pour faire face à cette crise et nous savons tous que la situation sera tendue pendant encore plusieurs mois.
Si nous avons en *«travers»* le peu de considération que nous avons eu de notre ministre de l'Agriculture, nous ne pouvons que saluer l'écoute dont ont fait preuve la Région et tous les conseils départementaux qui, suite aux demandes des FDSEA, vont aussi contribuer à la mise en œuvre de ce programme ambitieux.

Ce plan répond à nos demandes. Il comprend deux volets : une aide d'urgence à l'animal (5 millions d'euros) et des aides pour la modernisation des bâtiments d'élevage permettant d'augmenter le stockage des fourrages ou d'autres aménagements (5 millions d'euros).
Le système est efficace ; toutes les collectivités vont dans le même sens. Avec la loi NOTRe, ce n'était pas évident de trouver le dispositif qui respecte les différentes contraintes réglementaires.
Les modalités de ce plan seront ajustées pour tenir compte de la diversité des situations.
Nous savons tous que cela ne permettra pas de compenser toutes les pertes. Mais ces mesures se complètent avec les autres dispositifs que nous avons mis en place ou obtenus : achats groupés de paille, exonération partielle de la TFNB, assurance récolte… ou que nous devons encore obtenir: dossier *«calamités»*, exonérations de charges sociales, fonds d'allégement de la dette agricole…

Ces réponses, même si elles restent partielles, nous démontrent, encore une fois, l'importance des démarches collectives et la place du syndicalisme agricole pour être défendu.
À l'heure où le monde agricole est injustement attaqué sous n'importe quel prétexte, on oublie un peu vite que l'agriculture permet, avant tout, de nourrir les hommes.
Avoir un soutien des collectivités locales pour faire face à cette calamité est une façon aussi de reconnaître notre rôle essentiel.
Nous devons tous rester fiers de notre métier.
En espérant que la pluie revienne rapidement pour mettre fin à cette sécheresse redoutable.

FRÉDÉRIC PERROT, PRÉSIDENT DE LA FRSEA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

▸ Agenda

09-10/11
Grand concours interdépartemental à Charolles

700 bovins charolais triés sur le volet seront présentés au grand concours interdépartemental de Charolles. La réception des animaux s'organisera le 8 novembre.
9 novembre : concours le matin et exposition-vente l'après-midi. Samedi 10 novembre : de 8h à 9h, exposition publique et vente. 10H30 : visite officielle, défilé des grands prix et remise des prix.
Ce concours est ouvert à tous les professionnels. Possibilité de se restaurer sur place vendredi et samedi midi.
Pour rappelle aussi : 1 et 2 décembre, Festival du Bœuf Charolais, avec plus de 700 bovins de boucherie en concours - animations diverses et ambiance festive.
Renseignements :
Société d'Agriculture et d'Elevage du Charolais
Tél : 03 85 24 17 54
www.charolais71.fr





Race limousine

Concours interrégional les 27 et 28 octobre

Les 27 et 28 octobre, la Bourgogne accueillera le concours interrégional limousin à Luzy. Ce rassemblement prestigieux comptera 200 bovins limousins, présentés par une soixantaine d'éleveurs en provenance d'un gros quart sud-est de la France. L'occasion de découvrir une belle vitrine de la deuxième des races à viande.

Les 27 et 28 octobre, un concours interrégional limousin sera organisé à Luzy (58). Créé à la fin des années 90, le concours interrégional rassemble des élevages limousins en provenance d'Auvergne, de Lozère, de Paca, de Rhône-Alpes et de Bourgogne. Organisé en alternance dans les sections Bourgogne Rhône-Alpes Paca et Auvergne du Herd Book Limousin, ce concours est l'un des plus beaux rassemblements de la race hors-berceau. Le plus important après Paris, le concours national de Brive et le Sommet de l'élevage. En 2017, il avait eu lieu à Saugues en Haute-Loire et en 2016, à Varennes-sur-Allier (03). Cette année, c'est le Serblim (syndicat des éleveurs limousins de Bourgogne) qui s'est proposé d'accueillir l'évènement. La Bourgogne avait déjà organisé l'interrégional en 2012 à Cluny et cette première avait été un grand succès.

à Luzy, commune limitrophe de la Saône-et-Loire, l'équipe organisatrice a trouvé une infrastructure idéale pour l'accueillir et un accueil très chaleureux de la part de la municipalité, témoignent les responsables du Serblim.

L'avenir de la limousine

200 bovins limousins sont engagés pour ce rendez-vous de fin octobre. Des élevages du sud Massif Central, de la région Paca, mais aussi de Côte-d'Or, de l'Yonne et, bien sûr, de Saône-et-Loire dont ils seront plus d'une vingtaine de représentants. Sur cet interrégional, les éleveurs bourguignons pourront se confronter à des compétiteurs de notoriété nationale, font valoir les organisateurs.

Conformément à l'esprit de la race limousine, ce rassemblement comptera environ 80 % de génisses, dont beaucoup de femelles de l'année. La finalité d'un tel rassemblement étant, pour les promoteurs de la limousine, de montrer l'avenir de la race ; comment elle va évoluer. Une vitrine où l'on verra plusieurs types d'animaux : élevage, mixte, viande avec différents challenges.

Reconnu et animé par le Herd-Book Limousin, ce concours sera jugé par Alain Rivière. Une véritable référence dans la race qui avait déjà officié à Cluny il y a six ans et qui sait expliquer ses choix, confient les organisateurs.

Compétition amicale

Si le concours interrégional compte parmi les grands rassemblements limousins, le fait qu'il soit hors berceau lui confère une ambiance plus détendue qu'au national. Comme à Cluny en 2012, les organisateurs veilleront à la convivialité du rendez-vous. Un challenge départemental verra les meilleurs animaux de chaque département s'affronter dans la bonne humeur et non sans humour ! Dimanche après-midi, un concours de jeunes présentateurs mettra en scène l'avenir et la relève. Samedi, la soirée des éleveurs sera sans aucun doute un temps fort. à noter que la restauration sur place propose à son menu des burgers de viande limousine.

Outre la ville de Luzy qui a beaucoup aidé à l'organisation de cet interrégional, le Serblim a pu compter sur le coup de pouce de précieux partenaires comme la coopérative des Vignerons des Terres Secrètes qui sera présente à Luzy.

MARC LABILLE



Le programme

Le concours interrégional limousin se déroulera les samedi 27 et dimanche 28 octobre à la grande halle de Luzy (58). Le jugement des sections se fera le samedi, suivi des prix de championnat. Le dimanche auront lieu le challenge interdépartemental, la présentation des animaux d'insémination, les prix d'ensemble, le défilé de l'avenir (jeunes présentateurs). Un défilé des animaux primés aura lieu le dimanche après-midi. Le week-end sera ponctué par un repas des éleveurs le samedi soir. Un défilé des animaux primés clôturera la journée.

Interview d'Etienne Gangneron, vice-président de la FNSEA

Paiements Pac : des retards inacceptables

La FNSEA dénonce des retards de paiements inacceptables : *«à ce jour, seuls un tiers des aides à l'agriculture biologique ont été versées pour la campagne 2016 !»*, rappelle Étienne Gangneron, vice-président de la FNSEA.

De quelle manière les agriculteurs bios sont-ils impactés par les retards de paiement PAC ?

Étienne Gangneron : *«Les agriculteurs bios souffrent particulièrement des retards de paiement PAC. À ce jour, seuls 50 % des soutiens aux Maec et un tiers des aides à l'agriculture biologique ont été versées pour la campagne 2016, ce qui place les exploitations en conversion dans de grandes difficultés.*

Certains doivent se tourner vers leur banque afin de combler le manque de trésorerie, parfois pour éviter la cessation de paiements. Ces dossiers sont pourtant déposés depuis plus de 880 jours… Les retards constatés sont tout simplement inacceptables ! La FNSEA continue d'agir pour que des solutions soient trouvées le plus rapidement possible. Ces retards s'accumulent à des promesses non tenues sur le montant des aides bio».

Quelle est la position de la FNSEA sur le sujet ?

E.G. : *«Chacun doit prendre ses responsabilités. S'il convient de donner la priorité à la conversion dans un contexte d'épuisement des enveloppes consacrées au bio, nous tenons à rappeler les régions à leurs engagements ! En tant que gestionnaires des aides du second pilier de la Pac, c'est à elles de trouver des solutions pour accompagner les agriculteurs bios à la hauteur des montants promis. Celles-ci doivent assumer pleinement leurs responsabilités et davantage accompagner le développement de l'agriculture biologique, en lien avec les Agences de l'eau».*

Quelles sont les autres actions menées par la FNSEA sur les aides à l'agriculture biologique, et notamment sur le volet *«crédit d'impôt bio»* ?

E.G. : *«Nous sommes attachés à la FNSEA aux différents outils de soutien qui sont aujourd'hui à disposition des agriculteurs biologiques. En réponse à nos demandes, le crédit d'impôt bio a été prolongé jusqu'à 2020, et son montant a été porté à 3 500 €, contre 2 500 € auparavant.*

Cette mesure doit permettre à un certain nombre de producteurs bio de bénéficier d'un soutien supplémentaire, dans le contexte d'épuisement des crédits bio que l'on connaît.

Nous portons également une demande d'avance au crédit d'impôt bio dans le projet de loi de finances pour 2019. Dans le cadre du prélèvement à la source, les particuliers vont en effet être bénéficiaires en janvier 2019 d'une avance de 60 % de leurs crédits d'impôt.

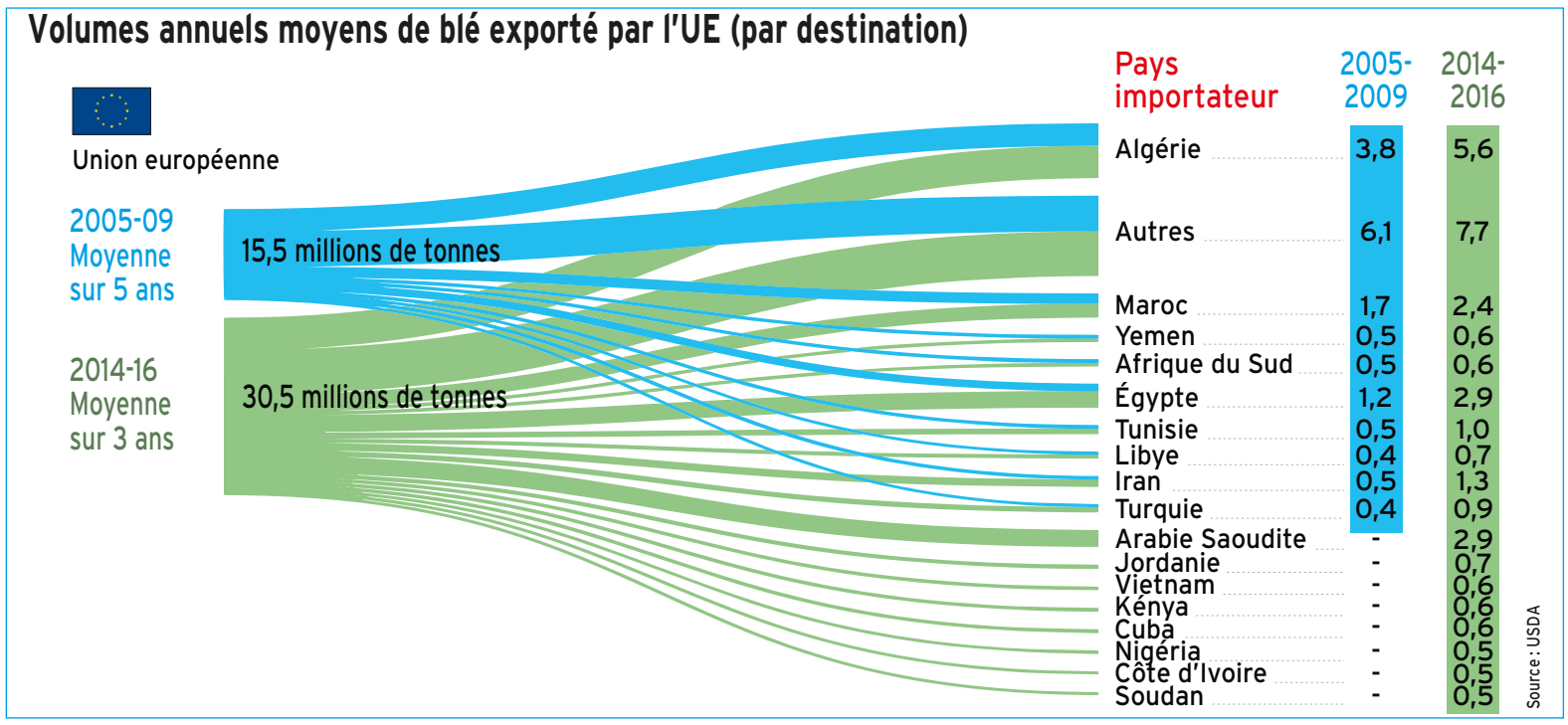
Dans le projet de loi les agriculteurs bios ne sont malheureusement pas concernés par cette mesure… La FNSEA porte actuellement un amendement pour intégrer le crédit d'impôt bio à ce dispositif. Les parlementaires semblaient jusqu'à présent sensibles à notre demande, toutefois nous resterons vigilants jusqu'au vote final du projet de loi, afin de défendre les intérêts de nos adhérents bios».


Agence Bio

Export céréales

Le blé français à la reconquête de marchés export

FranceAgriMer a relevé le 10 octobre ses estimations d'export de blé tendre vers les pays tiers, dans la perspective d'une reconquête de débouchés perdus. Les embarquements vers l'Algérie apparaissent dynamiques, mais une menace pèse sur ce marché que convoite la Russie.



L'établissement national prévoit 8,8 millions de tonnes (contre 8,5 millions de tonnes le mois dernier) d'exportations de blé français à l'international, soulignant des «*opportunités*» de marché. «*La France pourrait reconquérir l'Afrique subsaharienne, grâce à une récolte de qualité remarquable*», a souligné le chef de l'unité grains et sucre Marc Zribi. Après une moisson désastreuse en 2016, le blé français avait cédé du terrain face à la concurrence de la mer Noire. Ses disponibilités apparaissent correctes sur 2018-2019, à la différence notamment de l'origine pays balte, très affectée par la sécheresse. La baisse de la production allemande, qui avait pris des parts de marché en Afrique subsaharienne, offre une nouvelle chance au blé français.

Également la moindre concurrence russe attendue en seconde partie de campagne, après un départ sur les chapeaux de roues. L'export de blé français progresse fortement sur l'Algérie, avec 1,798 million de tonnes d'embarquements sur trois mois (+53 % en glissement annuel). Un débouché sur lequel pèse la menace de la Russie mais seulement «*pour les campagnes à venir*», a indiqué le délégué pour la filière céréalière Ludovic Pâris, à propos des contacts récents entre les deux pays. Pour l'heure, le blé russe ne répond pas au cahier des charges algérien, d'après lui. Mais la Russie étant devenue «*un très gros acteur à l'export*», les opérateurs réfléchissent à «*une diversification de ses pays cibles*». Laquelle implique, s'agissant du marché algérien, l'«*acceptation d'un coût logistique lié à la garantie sans punaise*», explique Ludovic Pâris.

Le concurrent russe s'améliore en qualité

La France défend aussi ses intérêts en Algérie : Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État aux Affaires étrangers, y effectuera une visite au 1er trimestre 2019 avec des représentants de la filière céréalière, confirme-t-on à FranceAgriMer. «*Jusqu'à présent, le blé français répond très bien au cahier des charges algérien*», souligne Marc Zribi, y voyant un élément de «*fidélité dans les relations commerciales*» qui profitent aussi d'une proximité géographique. Résultat, l'origine France représente 52 % des importations algériennes de blé tendre sur la campagne 2017-2018, avec 4,285 millions de tonnes.

«*Il faut qu'on ait toujours une longueur d'avance sur le plan qualitatif, sinon, on se fera prendre des parts de marché*», estime Philippe Pinta, président de l'AGPB (producteurs de blé). «*Le nettoyage, pour nous, c'est un des points les plus sensibles et les plus difficiles aujourd'hui, parce que les clients sont très attentifs à avoir du blé le plus nettoyé possible*», débarrassé des poussières et autres impuretés, explique-t-il.

Si le cahier des charges fixé par l'autorité algérienne protège jusqu'à présent les blés français, ce verrou pourrait sauter, à en croire Pierre Duclos, président d'Agri Trade Consulting : «*Il y a une autorisation maximale de 0,10 % (de grains punaisés) dans le cahier des charges de l'OAIC (autorité publique algérienne des achats de céréales) et les blés russes sont en général entre 0,50 et 0,70 % alors qu'ils étaient par le passé plutôt entre 1 et 1,50 %*», explique-t-il. «*La distance qui séparait les qualités s'est en quelque sorte réduite. Est-ce que c'est une tendance durable ou la conjonction d'événements passagers, on n'en sait trop rien*», ajoute Pierre Duclos. Alors, le blé russe va-t-il conquérir les fournils algériens ? «*À court terme, je n'y crois pas*», tempère M. Duclos, qui reconnaît néanmoins qu'il jouit d'un avantage de taille, un prix actuellement d'environ 20 dollars la tonne moins cher, «*soit 8 à 10 %, ce n'est pas négligeable*».

Grandes cultures

La récolte européenne affectée par la sécheresse estivale

La vague de chaleur estivale a eu un impact négatif sur la quasi-totalité des récoltes de grandes cultures de l'UE en 2018. Le blé est le plus touché, mais l'orge, les oléagineux et le sucre voient aussi leur production reculer.

La sécheresse de cet été a entraîné une baisse significative de la production céréalière totale de l'UE, prévoit la Commission européenne dans ses perspectives à court terme de l'automne 2018, publiées le 3 octobre.

La récolte de céréales des Vingt-huit pour 2018 devrait ainsi s'élever à 284,3 Mt, soit une baisse de 5 % par rapport à 2017-2018 et de 8 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. C'est la récolte de blé qui a le plus souffert des conditions estivales sèches avec une baisse de 9 % par rapport à 2017 à 129 Mt, son niveau le plus bas depuis six ans. Les récoltes ont été particulièrement affectées en Allemagne (-18 %) et en Pologne (-14 %), en Lettonie (-33 %) et en Lituanie (-29 %).

La récolte de blé dur a, pour sa part, atteint 8,6 Mt, soit 8 % de moins que l'année dernière. La France et la Grèce ont connu des baisses significatives (respectivement -14 % et -40 %) tandis que l'Italie et l'Espagne ont vu leur production augmenter de 2,2 % et 1,6 % pour atteindre 4,3 et 1,2 Mt.

La production d'orge a également souffert de la sécheresse, mais moins que celle de blé. Avec 57 Mt, la baisse n'est que de 4 % par rapport à l'année dernière.

Enfin, la récolte de maïs grain devrait être en baisse (-6 %) par rapport à l'année dernière, à 62,1 Mt, principalement en raison de la baisse prévue en France et en Roumanie, les deux principaux pays producteurs.

Conséquence de ce recul global de la production européenne, les prix des céréales de l'UE ont culminé en août, atteignant des niveaux plus élevés que l'année dernière, avec par exemple 50 EUR par tonne pour le blé et 60 EUR par tonne pour l'orge.

Et pour la troisième année consécutive, les exportations ont chuté atteignant leur niveau le plus bas depuis cinq ans, soit 34 Mt (-15 % pour le blé tendre) alors que les importations ont dépassé de 33 % la moyenne des cinq dernières années.

Oléagineux : en baisse aussi

La production communautaire d'oléagineux devrait elle aussi diminuer à 32,2 Mt, soit 7,7 % de moins que l'année précédente et 1,8 % de moins que la moyenne des cinq dernières années. Cette baisse est principalement due à une baisse de la production de colza (-10,2 %) et dans une moindre mesure de tournesol (-6,3 %), tandis que la production de soja devrait augmenter (+6,7 %). La superficie consacrée aux oléagineux a augmenté (+3 % par rapport à la moyenne), mais les rendements devraient être inférieurs de 5 % à la moyenne. La plupart des pays producteurs ont été touchés par la chaleur, en particulier l'Allemagne (-14 %), la France (-11 %) et la Pologne (-18 %).»

La production de sucre de l'UE devrait, elle aussi, être inférieure aux niveaux records de l'année dernière, à 19,2 Mt pour 2018-2019 (-9 %) contre 21,1 t pour 2017-2018. Toutefois, d'importants excédents mondiaux de sucre (6,7 Mt), maintiennent les prix à un bas niveau.

«*Et les experts de la Commission estiment que « es prix historiquement bas du sucre dans l'UE en 2017-2018 auront probablement un impact sur la production en 2019-2020. Nous avons déjà vu les premiers signes d'une réduction prévue de la superficie consacrée à la betterave sucrière. Par exemple, Royal Cosun (Pays-Bas) a annoncé son intention de réduire la récolte de 10 à 15 %. Au Royaume-Uni, British Sugar a annoncé qu'il n'offrirait que des contrats annuels à partir de 2019-2020*».

Pois d'hiver

Réussir son implantation

L'implantation est un levier majeur pour définir la densité du futur peuplement, première composante de rendement de sa culture, mais également pour limiter la sensibilité au gel et préparer l'action des herbicides. Lors de la campagne précédente, les parcelles les mieux implantées ont permis de produire les meilleurs rendements.



Semer aux dates conseillées

Il est important de semer aux dates conseillées (25 octobre au 15 novembre pour le Nord-Est). Si les semis sont trop précoces, le pois risque d'être trop développé, augmentant sa sensibilité au gel et favorisant l'apparition de blessures (entrée pour bactéries) et maladies au printemps par un couvert trop dense. À l'inverse, les semis trop tardifs voient leurs potentiels pénalisés par un cycle écourté.

Si comme l'an passé, les conditions météo retardent les semis, il est possible de semer son pois d'hiver comme un pois de printemps. Dans ce cas, le potentiel peut être pénalisé (-5 à -10 q/ha).

Bien travailler la structure de son sol

Les protéagineux sont très sensibles aux tassements du sol. Une mauvaise structure freine le développement racinaire mais également l'installation des nodosités. De plus, la compaction du sol favorise les ennoiements (mauvais ressuyage) et les problèmes d'asphyxie. Avant tout semis, il faut veiller à ce que son sol soit bien aéré sur 15-20 cm.

Enfouir la graine profondément

Il est important de semer à 4-5 cm de profondeur en sol argilo-calcaire et sol de craie. Pour les sols limoneux, les semis peuvent se faire à 3-4 cm. Enfouir la graine suffisamment en profondeur permettra de limiter les phénomènes de phytotoxicité en cas de désherbage de pré-levée, améliorera la résistance au froid et limitera le phénomène de déchaussement.

Préparer son sol pour la future récolte

Un roulage effectué après le semis ou en reprise de végétation est recommandé pour faciliter la récolte. Il permet d'enfouir les cailloux et de niveler le sol.

Si vous appliquez un herbicide de pré-levée, veillez à rouler avant l'application herbicide pour ne pas perturber son efficacité. En sol limoneux, privilégier le roulage en sortie hiver.

Adapter sa densité de semis

La densité de semis du pois d'hiver se décide en fonction du type de sol et du PMG des semences (cf. tableaux). Pour les semences de ferme ou les lots bruchés, il est fortement conseillé d'effectuer un test germinatif pour adapter au mieux sa densité de semis (voir tableau).

Attention au risque aphanomyces

L'aphanomyces est un champignon du sol qui s'attaque aux racines de nombreuses légumineuses tel que le pois, impactant fortement le rendement et persistant au moins 15 à 20 ans dans les parcelles. Il n'existe aucun moyen de lutte chimique.

De par son décalage de cycle dans le temps, le pois d'hiver est moins sensible que le pois de printemps à cette maladie. Cependant, il reste un vecteur de multiplication de l'inoculum et, dans les cas de fortes infections, son potentiel peut également être impacté.

En cas de doute, nous vous conseillons de réaliser un test de détection de l'inoculum. Plus d'infos sur la maladie et le test sur www.terresinovia.fr

B. Remurier – Terres Inovia

Densités de semis du pois d'hiver

	Sol limoneux 70 à 80 graines/m²	Sol caillouteux 80 à 90 graines/m²	Sol de craie 115 graines/m²
PMG = 175g	125 à 140 kg/ha	140 à 160 kg/ha	200 kg/ha
PMG = 200g	140 à 160 kg/ha	160 à 180 kg/ha	230 kg/ha
PMG = 250g	175 à 200 kg/ha	200 à 225 kg/ha	285 kg/ha

Avant de semer vos graines de pois, faites un test de germination



Si vous envisagez de ressemer vos graines récoltées, réalisez un test de faculté germinative : il vous permettra d'adapter la densité de semis en fonction de la Wqualité de vos graines.
Pour cela, prélevez un échantillon représentatif du lot à tester. Semer les graines dans du sable ou du terreau, à une profondeur de 1 à 2 cm, par lot de 25 ou 50. Réalisez au minimum 3 lots de semis. Humidifiez régulièrement le substrat, et stockez vos lots dans une pièce à température ambiante (autour de 20 °C).
Comptez, au bout d'une à deux semaines, les plantules normales.

Ajustez la densité de semis

Votre densité de semis devra alors prendre en compte les défauts de faculté germinative de votre lot, en sachant que les préconisations de semis intègrent déjà les pertes à la levée et un niveau moyen de faculté germinative de 90 % :
Graines à semer (par m²) = Densité de semis préconisée (graines/m²) / (faculté germinative calculée/90)
Par exemple, pour une préconisation de 80 graines/m², avec un niveau de faculté germinative de 80 %, il vous faudra semer 90 graines/m².
Graines à semer (par m²) = 80/(80/90) = 90 graines/m²
Il est très important de calculer sa dose de semis par hectare en tenant compte des PMG.
Dose en kg/ha = (nombre de graines/m² semées x PMG)/100

Betterave fourragère

La valoriser au pâturage



C. Delisle

Le pâturage des betteraves est souvent pratiqué à partir du mois d'août afin de pallier le manque d'herbe à cette période et se poursuit en automne.

La diversité de l'offre variétale autorise la valorisation de cette culture au pâturage. Cette pratique économique nécessite des variétés adaptées et des précautions dans sa conduite.

En France, après des années de diminution des surfaces de betteraves fourragères, cette culture connaît de nouveau un regain d'intérêt chez les éleveurs.

Ainsi, les ventes de semences de betteraves fourragères ont progressé de 20 % ces 5 dernières années. *«La diversité de l'offre variétale favorise des utilisations variées, dans différents types de rations et de systèmes d'élevages, incluant la valorisation de cette culture au pâturage. Cette pratique économique nécessite des variétés adaptées en termes de teneur en MS et des précautions particulières dans sa conduite. Cette culture présente une stabilité des rendements et de la qualité même en mauvaise année climatique, assurant une sécurisation du système d'élevage. Ses avantages zootechniques permettent des économies du coût alimentaire mais également une amélioration de la qualité des produits animaux, en complétant et en diversifiant les rations animales»*, remarque Alexandre Carré, animateur de l'ADBFM (association pour le développement de la Betterave fourragère monogerme).

Des intérêts au pâturage

En France, les zones de culture de la betterave fourragère sont souvent conditionnées à la disponibilité du matériel de récolte spécialisé. Or, il est tout à fait possible de la cultiver sans matériel, en optant pour la pratique du pâturage et ainsi bénéficier des intérêts de cette culture. La betterave fourragère assure des niveaux de rendement en MS à l'hectare stables et sécurisants. En moyenne, sa productivité s'élève à 17 TMS à l'hectare soit 18 000 - 19 000 UF. *«Elle affiche ainsi un coût de production très intéressant rapporté à l'unité fourragère. L'UF de cette culture est un peu moins coûteuse à produire que celle du maïs ensilage et ce, quel que soit le rendement. Le fait de ne pas avoir à la récolter permet d'en diminuer le coût. Avec une digestibilité élevée comprise entre 87 et 90% et un encombrement faible (0,6 à 1 UEL/kgMS), la betterave fourragère est comparable à un concentré. Elle présente un net intérêt pour limiter le risque environnemental lié aux pertes d'azote nitrique. Dans le cadre d'une valorisation au pâturage, la consommation de carburant et les rejets de gaz de combustion sont réduits puisqu'il n'y a plus besoin d'équipements motorisés pour la récolte et la distribution des betteraves fourragères»*, poursuit l'animateur de l'ADBFM.

Des points de vigilance

Pour être correctement valorisées au pâturage, les variétés de betteraves fourragères doivent remplir deux conditions. *«On cherche des variétés de betteraves que les animaux sont en mesure de consommer intégralement pour éviter des pertes et qu'ils vont pouvoir arracher donc des betteraves ni trop enterrées ni trop dures. Ceci va par conséquent conduire à choisir des variétés dont le taux de matière sèche est inférieur à 16%»*.

Il faut restreinte la consommation des betteraves. Un pâturage au fil est donc essentiel. Le front de consommation doit être d'environ trois mètres par animal. Ne pas dégager plus d'un ou deux rangs et ne pas laisser les animaux plus de deux heures dans la parcelle, pour éviter une surconsommation pouvant entraîner des problèmes d'acidose. Il faut en outre augmenter progressivement la proportion de betteraves dans la ration des animaux pour les habituer.

CYRIELLE DELISLE

Source : journées AFPF 2018, «Fourrages complémentaires et sécurisation du système d'élevage».
Pour en savoir plus : www.betterave-fourragere.org

Diverses pratiques

Il existe plusieurs pratiques de pâturage. Celui des betteraves fourragères est pratiqué par des élevages bovins et ovins, laitiers et allaitants. En France, la pratique exclusive du pâturage des betteraves est limitée par la portance des sols et les risques de gelées trop prononcées. Il est souvent pratiqué à partir du mois d'août afin de pallier le manque d'herbe à cette période et se poursuit en automne. Le reste des betteraves sera récolté mécaniquement et stocké en tas pour être distribué en hiver. Ceux qui souhaitent valoriser au maximum la betterave au pâturage l'hiver, peuvent néanmoins en récolter une petite partie pour s'assurer des stocks au cas où les parcelles ne seraient pas accessibles. Il faut naturellement des parcelles portantes pour pouvoir y envoyer les animaux pendant cette saison.

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de stabulation
JOURDAIN NOUVEAU
à réserver dès maintenant
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique ovine

Le concours affiche de TechOvin est lancé !

La 11ème édition du Salon National du Mouton se déroulera les 4 et 5 septembre 2019 à Bellac (87). Ce rendez-vous incontournable de la filière ovine fêtera ses 20 ans avec comme slogan *«le mouton, c'est dans notre nature»*.

Et comme à chaque édition, un concours ouvert à tous est lancé pour la création de la prochaine affiche du salon.
Que vous travaillez dans le milieu agricole au non, que vous soyez apprenants, éleveurs ou techniciens, votre participation est la bienvenue.

Ce concours est ouvert depuis le 8 octobre jusqu'au 31 janvier 2019. Un jury se réunira pour départager les vainqueurs.

Un prix de 700 € sera remis au gagnant (règlement disponible sur le site internet www.techovin.fr ou par demande concours.techovin@gmail.com). L'affiche lauréate du concours sera présentée lors du Salon de l'Agriculture 2019, et très largement diffusée par tous les moyens de communication.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)



Le salon 2017 était placé sous le signe de l'installation.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 09/10/2018	Bourg-en-Bresse 09/10/2018	St-Christophe-en B. 03/10/2018	National 03/10 au 09/10/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	3,45 € →	3,90 € ↘	3,83 € ↘
	R	3,35 € →	3,05 € →	3,65 € ↘	3,52 € ↘
	O	3,20 € →	-	-	3,23 € →
Vaches mixte (M)	R	3,25 € →	2,90 € ↘	-	3,25 € →
	O	3,15 € →		-	3,14 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,95 € →	-	-	2,89 € ↘
	P	2,80 € →	2,30 € →	-	2,60 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,35 € ↘	4,07 € ↘
	R	3,25 € →	3,55 € →	3,81 € →	3,57 € →
	O	3,20 € →	2,90 € →		3,15 € ↘
Taureaux VML	URO	2,75 € →	2,50 € ↘	3,05 € →	2,77 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **16/10/2018**

Effectif total: 661 - Taux de vente: 99%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,93 €	3,05 €	3,01 €	-
			250-300	2,94 €	3,10 €	3,05 €	+0,22
			300-350	2,70 €	2,97 €	2,81 €	+0,02
			350-400	2,65 €	2,89 €	2,72 €	+0,03
			400-450	2,61 €	2,91 €	2,68 €	+0,03
			450-500	2,52 €	2,65 €	2,59 €	+0,03
		R	200-250	2,79 €	2,89 €	2,89 €	+0,12
			250-300	2,81 €	2,81 €	2,81 €	+0,13
			300-350	2,49 €	2,78 €	2,71 €	+0,08
			350-400	2,55 €	2,63 €	2,62 €	-
			400-450	2,56 €	2,64 €	2,61 €	-
	F	U	250-300	2,79 €	2,79 €	2,79 €	+0,04
			300-350	2,67 €	2,80 €	2,74 €	+0,01
			350-400	2,67 €	2,73 €	2,71 €	+0,09
		R	250-300	2,50 €	2,67 €	2,65 €	-
			300-350	2,47 €	2,70 €	2,60 €	-
			350 -400	2,56 €	2,70 €	2,65 €	-

BROUTARDS : Vente totale grâce à la présence d'acheteurs plus nombreux et à une présentation de meilleure qualité. La dynamique observée la semaine dernière se confirme dans toutes les catégories de poids, grâce également à une offre importante d'animaux vaccinés FCO 4 ET 8 depuis plus de 60 jours et qui demeurent très recherchés.

LAITONNES : La qualité reflète les besoins. L'offre ne couvre pas la demande. Aucun invendu et cours très fermes.

Effectif total: 143 - Taux de vente: 86%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
			500 et +	-	-	-	-
		R	300-350	-	-	-	-
			450 et +				
	F	U	300-350	2,52 €	2,52 €	2,52 €	-
			350-400	2,23 €	2,43 €	2,36 €	-
			450 et +	-	-	-	-
		R	300-350	2,26 €	2,29 €	2,26 €	-0,08
			350-400	1,98 €	2,11 €	2,05 €	-

Effectif total: 295 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VACHES CHAROLAISES	F	E - 5 ans	-	-	-	-
		E 5 à 10 ans	-	-	-	-
GÉNISSES - TAUREAUX		U - 5 ans	1,80 €	2,07 €	1,88 €	-0,02
		U 5 à 10 ans	1,73 €	2,03 €	1,84 €	-0,02
		U + 10 ans	1,70 €	1,78 €	1,75 €	-0,04
		R - 5 ans	1,61 €	1,80 €	1,74 €	-0,01
		R 5 à 10 ans	1,54 €	1,76 €	1,67 €	-0,03
		R + 10 ans	1,56 €	1,73 €	1,65 €	+0,01
		O - 5 ans	-	-	-	-
		O 5 à 10 ans	-	-	-	-
		O + 10 ans	1,25 €	1,59 €	1,42 €	-
		E 24 à 36 mois	2,25 €	2,79 €	2,40 €	-
		U 24 à 36 mois	1,97 €	2,24 €	2,07 €	-
		R 24 à 36 mois	1,78 €	1,96 €	1,88 €	-
	M	TAUREAUX U + 500 kg	1,65 €	1,73 €	1,68 €	
		TAUREAUX R + 500 kg	-	-	-	

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Pas de changement par rapport à la semaine dernière, la demande se tourne de plus en plus vers des sujets mieux préparés. Les quelques centimes d'écart de cette semaine se traduisent par une moins bonne qualité des apports cette semaine. En effet, le volume de bétail trop maigre augmente à cause de la sécheresse.

TAUREAUX : Légère baisse cette semaine à cause de la moins bonne qualité.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 15/10/2018

Bovins (276)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
305 à 400 kg	760 - 1060	2,50 - 2,83
420 à 440 kg	1100 - 1140	2,59 - 2,66
Taurillons d'herbe		
355 à 395 kg	-	-
405 à 465 kg	-	-
Génisses		
335 à 440 kg (16-24mois)	-	-
515 à 870 kg (24-36mois)	-	-
Laitonnes		
310 à 370 kg	840 - 1000	2,68 - 2,74
Taureaux		
750 à 1050 kg	1380 - 1820	1,73 - 1,84
Vaches		
Vaches légères	760 - 1070	
Vaches entre deux	1100 - 1300	
Vaches lourdes	1310 - 2100	

Commerce plus actif en broutards lourds (+de 400kg) à des tarifs plus fermes. Un lot invendu !
Demande toujours présente en laitonnes à des cours qui restent soutenus.
Les apports en vaches continuent de progresser avec un pourcentage plus élevé d'animaux maigres et légers entrainant des invendus. Cours sensiblement maintenus en sujets lourds et viandés.

Bovins gras : 6

Prochain marché le lundi 22 octobre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/102018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 113 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,82 €	2,10 €	1,85 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,67 €	2,12 €	1,82 €	-0,01
			+ 10 ans	1,66 €	1,97 €	1,75 €	=
		R	- 5 ans	1,64 €	1,88 €	1,71 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,52 €	1,74€	1,63 €	-0,03
			+ 10 ans	1,42 €	1,68€	1,57 €	=
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,96 €	2,26 €	2,08 €	+0,02
		R	24 à 36 mois	-	-	1,83 €	-

Vaches : Cours reconduits difficilement, les sujet âgés trouvent difficilement preneurs. Les animaux fleuris sont recherchés sans admettre véritablement un cours haussier dans les semaines prochaines.

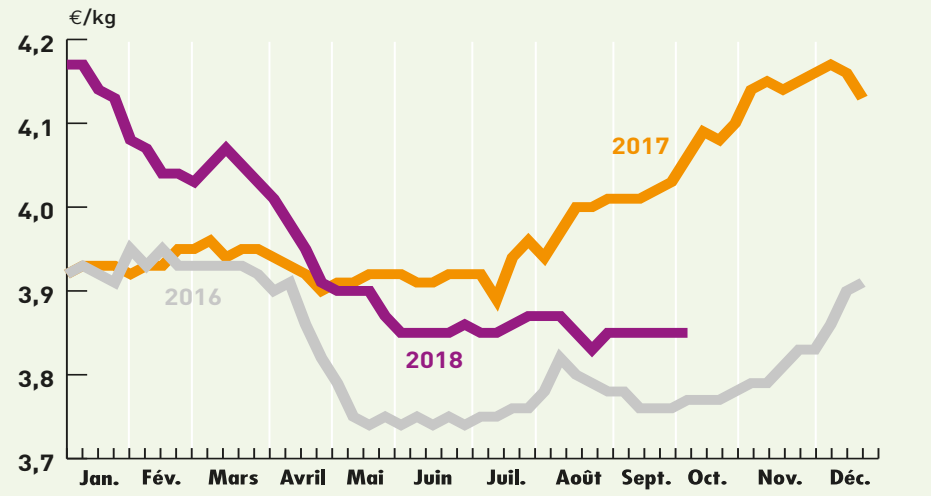
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* *Cotations du Bassin Centre-Est du 01/10 au 07/10/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,85 €	3,66 €	3,58 €			
Races mixte		-	3,36 €	3,36 €	3,34 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,09 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,98 €	3,88 €	3,80 €	3,49 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,87 €	3,79 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,94 €				
Races mixte				3,31 €	3,24 €		
Races lait					3,02 €	2,93 €	2,90 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,63 €	4,23 €	3,96 €	3,81 €			

Tendance : Cours tendus par l'afflux de vaches maigres.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* *Cotations du Bassin Grand Sud du 01/10 au 07/10/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,85 €	3,82 €	3,78 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,73 €	4,58 €	4,12 €	3,93 €	3,63 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,93 €	3,78 €				
Races mixte					3,30 €	3,37 €		
Races lait						-	2,97 €	2,93 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,63 €	4,40 €	4,12 €	3,84 €				

Tendances SEM. 41/2018

Bovins de boucherie

Les volumes disponibles à la vente sont modestes, mais ils sont en adéquation avec les besoins des abattoirs. Le commerce est calme avec des disponibilités suffisantes dans les Charolaises haut de gamme. Pas de changement dans les génisses ou les jeunes vaches viandées en raison de volumes contenus en provenance des engraisseurs. La tendance est au maintien des prix dans les allaitantes de choix secondaire correctement finies, mais l'orientation est baissière dans les animaux en manque de poids et de finition. En réformes laitières, les disponibilités ne sont pourtant pas très abondantes, mais elles sont suffisantes pour que les industriels mettent la pression sur les prix. En jeunes bovins, le climat commercial reste pesant avec des débouchés fortement concurrencés sur nos marchés exports. Le report sur la France ne peut donner satisfaction en termes de rémunération.

Broutards

Heureusement que les disponibilités sont mesurées dans les campagnes avec la réduction du cheptel mère. Les animaux conformes en vaccination pour les marchés exports sont un peu plus nombreux à la saison, mais sans excès. La pression commerciale vient de la mauvaise tenue du marché de la viande qui est fortement déstabilisé depuis la dévaluation de la Livre turque. Les Italiens ont peu de besoins, car ils peinent à écouler leurs propres marchandises. Les mises en place sur le territoire sont également réduites faute de perspective sur le marché de la viande. Le marché espagnol est très chargé et les rotations sont moins importantes. La résurgence de la FCO est un élément supplémentaire pour compliquer les échanges. Le commerce est hétérogène avec des tarifs très aléatoires en fonction du statut vaccinal et de la qualité des animaux. Dans les femelles, la vente demeure régulière pour les bonnes vaccinées. Le commerce est calme dans les ordinaires pour l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le climat commercial reste morose avec un nombre de places insuffisants chez les intégrateurs. Une partie importante des veaux français prend la direction de l'Espagne avec des exportations pénalisées par les cas positifs de FCO après PCR. La tendance est baissière dans les montbéliards, Abondances ou Holsteins. C'est dans les croisés laitiers que la situation est la plus difficile avec des intégrateurs qui utilisent le déséquilibre offre/demande pour imposer une baisse drastique sur les prix. Les très bons mâles jaunes U de conformation se maintiennent.

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/10/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 106 - Taux de vente : 88%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Vente nettement plus active que la semaine passée, a des cours identiques. La qualité supérieur des sujets présentés nous laisse prétendre a une légère hausse dans les sujet vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours. A vérifier dans les semaines à venir. Laitonnes : La qualité des animaux et la vaccination est aujourd'hui primordial afin de gardée des cours fermes et une vente des plus actives.	M	U	200 - 250	2,78 €	2,94 €	2,90 €	-0,02
			250 - 300	2,88 €	3,03 €	2,89 €	-0,01
			300 - 350	2,66 €	2,81 €	2,78 €	-0,02
			350 - 400	2,54 €	2,81€	2,76 €	+0,01
			400 - 450	2,57 €	2,78€	2,62 €	-0,02
		R	300 - 350	2,54 €	2,75 €	2,63 €	-
			350 - 400	2,49 €	2,72€	2,61 €	-
	F	U	250 - 300	2,62 €	2,78 €	2,72 €	-0,02
			300 - 350	2,62 €	2,74 €	2,71 €	+0,01
		R	250 - 300	2,52 €	2,64 €	2,58 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **08/10/2018**

Effectif total: 927 - Taux de vente: 92%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Marché toujours fortement approvisionné en agneaux comme en brebis. 95 % de vendus. Agneaux: l'offre est globalement de meilleur qualité. Les transactions retrouvent un petit peu de dynamisme et les cours reprennent quelques centimes après plusieurs semaines de baisse.		U	de 32 à 38 kg	2,77 €	3,04 €	2,85 €	-
			de 38 à 44 kg	2,48€	3,17 €	2,86 €	-
			de 44 à 50 kg	2,45 €	3,07 €	2,72 €	-
			> 50 kg	2,10 €	2,39 €	2,33 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,54 €	2,88€	2,70 €	-
			de 38 à 44 kg	2,23 €	2,82 €	2,58 €	-
			de 44 à 50 kg	2,49 €	2,68 €	2,57 €	-

Effectif total: 246 - Taux de vente : 97%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis: cours facilement reconduits	M		M	-	-	-
	F	U	< 60 kg (F)	0,89 €	1,12 €	0,95 €
			> 60 kg (F)	1,04 €	1,25 €	1,15 €
		R	< 60 kg (F)	0,46 €	0,46 €	0,46 €
			> 60 kg (F)	0,73 €	1,09 €	0,96 €
		O	> 60 kg (F)	0,73 €	0,86 €	0,86 €-

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	> 44 kg	-	-	-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: 66 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	69€	92 €	79 €	-

Effectif total: 13 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)				
Caprins	F	O	-	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 15/10/2018*

Ovins : 328	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	74 - 95	2,21 - 2,50
Agneaux gras	95 - 135	2,12 - 3,00
Brebis	52 - 116	0,83 - 1,35
Béliers	-	-

Beaucoup d'ovins encore non annoncés cette semaine (130) !! Vente plus fluide en agneaux légers à des tarifs plus fermes (-de 42 kg). Placement difficile en lourds très représentés ce lundi ! Tarifs stables en brebis. Collecte de laine ce jeudi 18 octobre au matin de 9 à 11h.

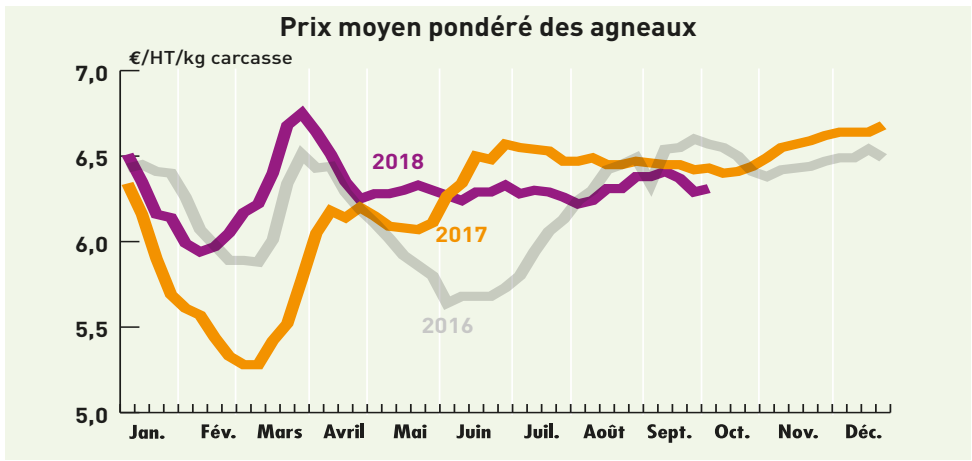
Prochain marchés ovins le lundi 29 octobre aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 01/10 au 07/10/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,95 €	6,29 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,82 €	6,31 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,86 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 01/10 au 07/10/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,31 €	6,06 €	2,36 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/10/2018 au 14/10 /2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	9 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,52 =	6,48 0,01	5,68 -0,12	-	-	-	-
	R Var.	6,04 -0,08	6,16 -0,05	6,18 -0,08	-	6,83 -0,04	6,63 -0,05	6,37 -0,10	-
	O Var.	-	-	-	-	6,27 -0,15	6,21 -0,11	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,43 0,02	6,41 -0,08	5,52 -0,15	-	7,14	6,71 -0,09	5,70 -0,17
	R Var.	6,01 -0,13	6,10 -0,12	6,14 -0,09	5,26 -0,20	6,83 -0,12	6,76 -0,06	6,45 -0,06	5,83 -0,08
	O Var.	-	-	-	-	6,24 -0,05	6,22 -0,09	5,88 -0,25	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,81 -0,05	5,63 0,094	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : commerce en berne entraînant une baisse des cours. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

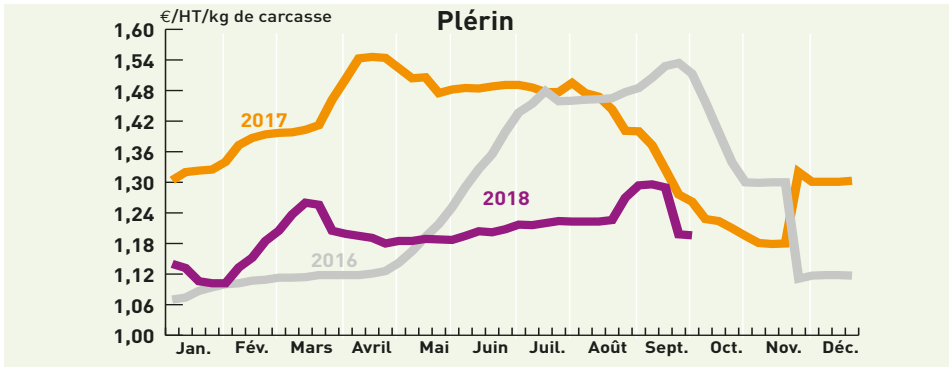
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés «Eleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 15 octobre 2018) : «Cours reconduits, à de faibles niveaux »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 520 porcs présentés) *Cotations du lundi 8 octobre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,196 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes

Cotations FranceAgriMer du 28/09 au 04/10/2018

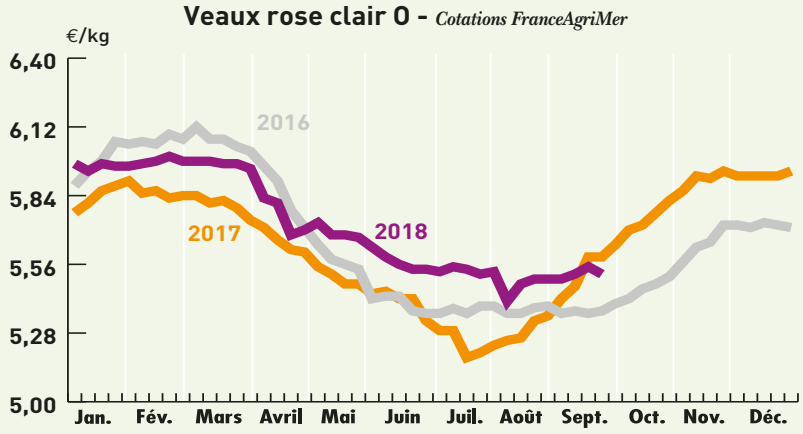
1,44 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 01/10 au 07/10/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,62 €	-	-
U	-	7,50 €	6,08 €	-
R	-	6,20 €	4,63 €	4,02 €
O	-	5,52 €	4,63 €	4,12 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 1/10 au 07/10/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	818	La recrudescence d'animaux positifs FCO pour le marche espanol pénalise les exportations, engorge le marché français
La Talaudière	624	Ambiance morose, vente catastrophique.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	179	-3
Femelles	100	-3
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	88	- 3,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 01/10 au 07/10/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00 %

Céréales

Marché du 04 octobre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	191	V	C
	fourrager	oct.-déc	187	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	191	V	C
	fourrager	oct.-déc.	187	N	C
Aube/Yonne	meunier	oct.-déc.	193	N	C
	fourrager	oct.-déc.	185	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	oct.-déc.	192,50	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	oct.-déc.	185	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	oct.-déc.	185	N	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	oct.-déc.	156	T	C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	oct.-déc.	157	T	C

SEIGLE PANIFIABLE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or		-	inc.		C

TRITICALE — RÉCOLTE 2017					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or/Haute Saône		oct.-déc	175	V	C
Yonne			inc.		C

MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	166	N	C
		janv.-mars	166	N	C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire			inc.	V	C

Graines de Soja — RÉCOLTE 2017					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Saône et Loire	alim.animale	oct.-déc.	365 à 370	V	C

POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	oct.-déc.	205	N	C
Yonne	fourrager	oct.-déc.	202	N	C
Aube	fourrager	oct.-déc.	206	N	C

Luzerne déshydratée — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main		inc.	-	-

Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	-	-

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Renault 782 avec cab., chargeur faucheux, godet à terre, sans rel. AR px à déb. 6000 euros, très propre, mécanique en parfait état
✆ 04 74 67 83 07
ou 06 80 11 03 73

07 - Vds tracteur Fendt vigneron 270V 4x4 70cv 5260h an 2002 + tracteur Fendt 312 vario TMS 7200h 125cv an 2011
✆ 06 18 64 09 25
ou 06 88 03 63 30

38 - Vends calibreuse à noix 1500 euros, laveuse à noix 500 euros.
✆ 04 76 38 41 20 HR

41 - Vends tracteur Case 1056 XL, 10.300 h, bon état, bon moteur, peu servi depuis 5 ans, pneus avant 20 %, pneus arrière 80 %.
✆ Tél. 06 80 63 04 94

Travail sol

01 - Vds charrue Kuhn multimaster 122 de 2011 tbé 4 corps labouré 180 ha remisée à l'abri prix HT 8500 Ð
✆ 04 74 50 16 99

18 - Vds semoir Horsch Sprinter 6 ST de 2009 - semoir 6 m, en très bon état, soc semi direct ou soc Twin, 33.000 HT.
✆ Tél. 06 46 08 84 91

26 - Vds combiné semis Amazone Semoir 08-30 spécial 21 rgs + alternative 3 M dent neuve 5000 euros
✆ 06 77 70 18 47

42 - Vds charrue Kuhn non stop hydraulique 4 corps, pièces d'usure neuves.
✆ 06 09 30 01 10

58 - Vends MB Soméca M 120 équipée maïs 4 rangs, - rouleau barre Agrisem 3 m. Discomulch avec chassis (réf. 4107)
✆ 03 86 37 82 26 HR

Récolte

38 - Vds cause retraiite MB JD 1075 coupe blé tournesol maïs 4 r, bon état.
✆ 04 74 58 34 61
le soir 20 h

38 - Vds cause retraite MB MF 32 coupe blé tournesol mai¨s 5r broyeur, Bon état.
✆ 04 74 58 34 61
le soir 20 h

39 - Vds Rolt bett. 150 super Feed 2800 bottes pirouette 7902 8 toupies 2013 Kuhn. Prix à débattre
✆ 06 18 90 53 37

Irrigation

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ 03 86 55 98 85
06 86 01 50 99

Agri. divers

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 410A)
✆ 06 29 81 80 05

38 - V. tracteur JD 3130 treuil 4 tonnes scie sur prise force, remorque frigo 10 MC.
✆ 06 88 86 45 85

38 - Vds tunnel MEF 15mx9,30m à démonter, bâche à changer.
✆ 04 74 57 84 37 HR

38 - Cse retraite vds botteleuse Riviere Casalis bon état, 1 vis à grain longueur 7 m triphasé, 1 pirouette 2 assiettes, 1 semoir à maïs pneumasem4 rgs, 1 herse, 1 vibroocculteur, 1 extirpateur, 1 semoir à blé Amazone D7 super 5 à sabots, 1 andaineur, piquets ciment 2,3 m 10x8 cm, prix à débattre.
✆ 06 07 39 54 58

38 - Vends semoir VICOM 1 000 kg, cuve fioul métallique 2 000 l, 1 pneu neuf de tracteur AGRIMAX 149-R24 380:85, 14 abreuvoirs SAMAS, chauffe-eau THERMOR 200 l, tonne à eau 1 200 l, autochargeuse POTTINGER 2 300 kg 30 ans état neuf - pièces détachées R19
✆ 06 41 35 79 66

39 - Vds TB tracteur Ford 700 4 cylindres turbo 90CV 2RM arceaux de sécurité ou cabine avec ou sans surélèvateur autonome Altec AV ou AR (pince et élève la botte, la retourne jusqu'à 5 hauteurs, possibilité déchargeur), semoir Monosem de particulier NG+3 téléscopic 6 rgs 0,75, fertilisateur, microgranulateur, disques maïs, tournesol, colza état neuf, 8 cellules à grains privés 60 à 80 T avec fond conique origine Privé (sert autant pour vidanger que pour ventiler) avec vis de reprise et ventilateurs, 4 cellules démontées 80T privé diamètre 4.50 ventilation, trappe de visite avec une vis racleuse TBE bas prix dont 2 en tôle ondulée et 2 en tôle plate origine Privé, un covercrop Gard 24D, un canadien Duro 2.90M, une ensileuse à maïs porté 1rg pour affourgement journalier, roues étroites Kleber 9/5/48 + jumelage 9/5/48 entretoise tôle largeur 50cm et 9/5/32, 2 pneus Pirelli 520/70/38 (18438) TM 700 et 2 X 420/70/28 Kleber état neuf, 2 roues complètes de benne ou tonne à lisier 10T 50/20.5/23 état neuf, 2 roues complètes 49X17 TBE, 3 roues 18X22.5 complètes TBE, 2 roues complètes 600X9 de charriot de coupe neuf, 4 roues complètes 8 trous 1400X20 TBE bas prix, 4 roues complètes 14/065/16 8 troues de remorque état neuf cause BP, 2 jantes avec couronne de rattrapage 18934 renforcées Somac et 2X 18434 pour pulvérisateur ou autres, et 18438 d Ford et 750X18 AV complètes, petit relevage AV pour Ford, charriot élévateur Clark diesel TBE, lame niveleuse2.50M Desvoys avec lame à neige jamais servie prix intéressant, tarière sur prise de force (avec vrille diamètre 400) vibroculteur Kongskilde 4.50M avec herse peigne jumelage de roues Molcon et entretoises tôle 34» et 38» et 28», remorques routière 2 essieux ch utile 1400kgs Tournier, étagères de rangement compartiments en fer et en bois également avec tiroirs compartimentés, 1 poste à souder 210 ampères, perceuse sur colonne avec forge portative avec soufflerie tournante manuelle, support de meuleuse portative, touret à meuler, vis à grains 9M Denis diam 240 et 160 et 125, et 100 vis sur charriot diam 160 longueur 10M, recherche 2 pneus 13638 usés mais carcasse bonne ainsi que 16/9/34 et 5207038. Vds déchaumeur à disques Vaderstad semi-porte 5M, billes acier TBE prix intéressant, épandeur Brochard 2 hérissons verticaux 10T 8m2 chaines de 12 de particulier TBE, 2 tracteurs Allis Charlmer pour collection dont 1 tournant, téléphone portable tout option, semoir nodet 3M, 9 cornadis galvanisés 5M 8places auto-blocant, râtelier cornadis Galva 12 places avec toit et râtelier simple avec toit galvanisé pour botte 120X120 peu servi, auge de stabulation galva et peinte, balayeuse ramasseuse Bugnot, livraison assurée, matériel disponible, laisser message je vous rappelle
✆ 03 84 70 02 77

39 - Vds bétaillère 8 places avec séparation 2 barrières, plancher refait à neuf
✆ 06 71 54 91 77

PIÈCES OCCAS.
Tracteur tracto Télescop.
Mois batt, pièces. Pelle Hitachi.
JCB, Case, NH, Fiat. Job. Minipelle.
Hitachi, Case, Yanmar, etc.
CASS TRACT
03 80 23 30 22
03 80 23 68 44

39 - Vds benne 9T solide caisse propre 12m3 2300, etrave peu servie et setra 2200, malaxeur béton 3 points 750L TBE
✆ 06 37 07 36 72

42 - Vds tank à lait 1600 L Japy.
✆ 04 77 90 01 95

Minipelle Takuchi type 28 FR 3300 h.
Arceau, année 2005, **9500 €** HT.
CASS TRACT
03 80 23 30 22
03 80 23 68 44

58 - Vends John Deere 5100 M + chargeur H 310, 2015, - faucheuse Kuhn GMD 702, - faucheuse conditionneuse JD FC 200, - tonne lisier Agrimat 5 000 litres, - compresseur 7 000, - trisoc Naud., - desileuse Lucas Alouette, - 2 cuves Fuel, 1 400 l. (réf. 4102)
✆ 09 61 69 48 94 HR

63 - Char à bois 400 euros, faucheuse Kuhn GMD 600 GH 8000 euros.
✆ 06 32 93 18 63

69 - Recherche murs béton préfabriqué d'occasion pour silos en T ou en L.
✆ 06 60 97 83 90

69 - Vds C. retr. remorque Cargo 10,5 T. 2015 - Fauc. Khun 4321 2009 multi B alo 1,50 - Desil paill Lucas Castor 53 guc 2 silo 8,5 10 m3 le tout en BE.
✆ 06 43 90 85 47

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe de retournt neuf, versoirs neufs, B. état, 2500 euros. vibro. Siam, 28 dents, larg. 2.80 m, 250 euros.
✆ 06 09 44 66 09

84 - Vds tract. Landini atlas 80, rotovator 2,10m, MF 140, rotolabour 2,15m, enjambeur Jacquet, herse rot. 1,40m, charrue trisoc, semoir à blé, covercrop 18 dis., fourche 3 pts, enrouleur plast., motopompe, peseuse max 30 kgs
✆ 06 09 11 87 72

89 - ACHETE tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, télescopiques. (réf. 4002)
✆ 06 35 29 44 20

89 - Vends tonne à eau 3 000 litres roulante, bon état (réf. 4202)
✆ 03 86 74 73 07

89 - Vends séparateur 50 qx Dupuis, B.E. avec 4 grilles, complet., séparateur 120 qx Renaud avec 4 grilles B. E. élévateur Denis 100 qx B.E., ventilateur Dupuis, moteur 6 CV, B.E., livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Elevage

01 - Vds râtelier cornadis 12 pl. éolienne Oasis 7 ML DJM 180 cm
✆ 06 26 27 39 18

42 - Vds cause retraite, 4 nourrisseurs bovins.
✆ 06 82 04 38 70

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds Fiat Fullback TBE 180 cv cabine approfondie 4x4 19 000km pack escalade TO gris titane arceau chromé couvre benne 22 000 euros HT
✆ 06 83 56 29 02

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

Défi~Mat

ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS	an	Heures	CV
CASE IH JX 95 U, char quicke Q 40 BMS 170	2013	3000	95
CASE IH 1056 XL, **bon état** tracteur suivi	1990	8300	105
CLAAS Celtis 446, boite 20/20 doubleur	2007	6500	90
CLAAS AXOS 340, boite méca	2012	2900	102
DEUTZ 5105-4G, char manip. 85	2016	900	102
DEUTZ Agrolux 70, char manip MP 65	2003	4500	70
DEUTZ Agroplus 85, char MX 80 godet 150	2001	6400	85
DEUTZ Agrofarm 420, boite 40/40 clim	2012	2500	90
DEUTZ Agrotron 106, relevage avant	1999	5800	105
FENDT 209, vario char Fendt	2011	2600	90
FENDT Farmer 309 CI, char MX 100 BMS	2005	6900	90
JOHN DEERE 5620, char MX 80 fourche 130	2007	4200	70
JOHN DEERE 5080 M, char faucheux 85,S	2013	2250	80
JOHN DEERE 6110, char MX 40-85 CROCO 150	1999	6800	85
JOHN DEERE 6105 M, char JD H 340	2015	2500	105
JOHN DEERE 6105 R, char JD H340, *destock*	2013	4250	105
JOHN DEERE 6150 R, direct drive-tls-hcs	2015	2600	150
KUBOTA M 125 X, boite 16/16	2008	3800	125
M. FERGUSON 4235, char MX 75 U croco 150	1997	4300	75
M. FERGUSON 4245, char MF 873	2000	5200	85
M. FERGUSON 5440, dyna 4, char MX u8	2011	5100	100
M. FERGUSON 5609, char MF 946 BMS 170	2013	2400	90
M. FERGUSON 6475, dyna 6 - rel avant	2007	5000	135
M. FERGUSON 7485, dyna VT-cab et pont susp	2004	10000	155
M. FERGUSON 7619, dyna 6 - rel et pdf av	2013	4200	190
NEW HOLLAND TL 90, char MX 80	2001	7000	90
NEW HOLLAND T5-95, char stoll 740 tl BMS 160	2014	2600	95
NEW HOLLAND TSA 115, electro command	2006	3800	115
RENAULT 80-14, cabine, **BE**	1991	12000	80
RENAULT Ares 630 RZ, cabine suspendue	2000	7500	125
SAME Silver 100-4, boite 45/45	2002	3000	100

DIVERS	an	capacité
Désileuse...LUCAS - Silogrif 3000, commande manuelle, trainée	1990	3 m³
Désileuse...JEANTIL - DP 4200 RE, com. élec., goulotte latérralle	2006	4,2 m²
Mélangeuse..KUHN - euromix 1-980, pesée, distrib. tapis av	2006	9 m²
Mélangeuse..LUCAS - Spirmix 130, pesée, simple vis anneau	2014	13 m³
Plateau..... HAUSWIRTH - S 72 R, plateau 6 m	2010	6,5 T
Remorque .. LEGRAND - SPL 10045, ridelle 0.60 + 0.50	2001	10 T
Remorque .. LEBOULCH - Gold 1000 plus, fleche ressort, porte auto.	2004	10 T
Tonne à lisier. PICHON - TCI 6, pneus 560-50 x 22.5, **bon état**	2001	6000 L
Tonne à lisier. CARGO - CHE 65, bras de pompage, vanne latérale.	2010	6500 L
Tonne à lisier. MAUGUIN - ESM 10800, bras de pomp., accélérat..	2008	10800 L
Épand. à fum. JEULIN - Volcan 120, centrale hydrau, porte guillotine	2011	12 m³
Épand. à fum. ROCK - Silex 2, com élect, porte hydraulique	2007	10 m³
Épand. à fum. LEBOULCH - HVS 210, com élect, porte guillotine	2009	10 m³
Broyeur de refus..SERRAT - T 2800, rouleau ar, marteau lourd	2009	2,80 m
Épareuse....GYRAX - 1051, com élect, bras 5 m	2011	1 m
Affûte pieux ... RABAUD - Biface 250	2004	
Rotapointe. HOWARD - R 600 S-305-F1, attelage ar, rouleau paker	2005	3 m
Charrue..... NAUD - 4 socs, sécurité boulon, **état moyen**		
Sem. mono..KVERNELAND - ACP NPXX optima, micro granulateur	2011	4 rgs
Andaineur..... POTTINGER - Top 461 N, tadem, roue de jauge	2012	4,60 m
Andaineur..... KUHN - GA 6501, andain central, **TBE**	2007	6,50 m
Enrubanneuse VOLAC DOWDESWELL - 720, film 750, com. téléflexible	1997	
Faneuse CLAAS - Volto 670, 6 toupies, portée	2009	6,70 m
Faneuse CLAAS - Volto 77, 8 toupies, portée, **bon état**..	2011	7,70 m
Faneuse KUHN - GF 7501 MH, 6 toupies, portée	1999	7,50 m
Faneuse KUHN - GF 7601 MH, 8 toupies, portée	2003	7,60 m
Faneuse KUHN - GF 7702 MH, 8 toupies, portée	2008	7,70 m
Faneuse KUHN - GF 8702 T, 8 toupies, semi-portée	2011	8,70 m
Faneuse KRONE - KW 7,92, 8 toupies, mise oblique hydrau.	2014	7,80 m
Faucheuse... KUHN - GMD 283 TG, 7 disques, trainée	2005	2,80 m
Faucheuse... KUHN - GMD 4010, pendulaire, susp oléo pneumat.	2008	4 m















73 - Cherche estafette pick up, années 1960 à 1970, même en mauvais état.
✆ 06 19 30 75 71

73 - Vends Renault G230TI, bétail caisse, 8 M refaite en inox et alu, tbe, ct ok 10 000Ð.
✆ 06 15 26 58 01

Tourisme

84 - Cherche Peugeot 404 Pickup bâchée en bon état. Carte grise et CT OK. Envoyez email à :
info@fienfleur.nl

Achat-Vente

Récolte

39 - Vds paille blé orge colza foin de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

69 - Vds pomme de terre de consommation.
✆ 06 06 73 78 79

Fourrage

18 - Vends paille blé, bottes rectangles - maïs ensilage, plante entière en bottes rondes 120 x 130, par camion remorque complet, départ du 18, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83

18 - Vend paille en 90, BE, 2017, non bachée, 6 euros le rouleau à prendre sur place.
✆ 06 36 18 15 05

21 - Eleveur CHERCHE 100 tonnes de foin ou paille, paiement à la livraison, région Montbard (réf. 400C)
✆ 06 08 60 64 10

Propriété

39 - Vds grand chalet + dépendances 135 m2 sur 25 ares arborés près Arbois-Salins. Photos
✆ 03 84 37 91 59 + mess.

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ 06 03 27 81 28

38 - Vends Berlingo, année 2009, 90 000 km, prix : 7500 euros + herse alternative Amazone 3 m, 800 euros + vibro 3 m : 900 euros + round baller John Deere 550 prix : 5000 euros.
✆ 04 74 97 46 53

38 - 69 - Rech. terrain à combler terre déblais/végét secteur n/o Lyon : arbrele Lissieux Villefranche.
✆ 06 83 87 26 71

42 - Vds ratelier balle ronde + foin.
✆ 04 77 76 26 98

Société Limousine spécialisée dans l'acacia
achète sur pied ou sur route toutes quantités stères ou grumes d'acacia
Contact **03 84 68 40 14** (heures bureau) ou **06 72 89 34 47** ou mail : naturwood@orange.fr

70 - Achète Téléscopiques Manitou - JCB. Presses BR Krone, Claas, Welger, Carraro, Deutz 120x120. Tracteurs Massey 165 - 168 - 178 - 188 - 690, Ford 4000 - 5000. Andaineurs Kuhn 1 toupie. Epandeur à fumier maxi 8t.
✆ 06 83 59 05 70

71 - Vds épandeur Jeantil, type Evri 2,8, année 2009, porte tapis, hydraulique, flèche ressort, TBE.
✆ 06 71 60 34 90

89 - Vends 16 ha vergers de cerisiers en production, sud d'Auxerre, 15 000 euros l'ha (réf. 4003)
✆ 06 07 52 40 41

Location

Agricole

21 - Cause retraite Vends vaches CHAROLAISES suitées et pleines, - 1 taureau inscrit, - LOUE exploitation agricole avec plusieurs productions en vente directe (réf. 400B)
✆ 03 80 84 33 32

69 - Exploitation sur Theizé comprenant 3.2 hectares pinot / chardonnay et 4 hectares de gamay (100% mécanisable) recherche métayer pour récolte 2019.
✆ 06 80 59 71 56 pour rdv

Offre

Emploi

Sté BOUSSARD Environnement
TRAVAUX AGRICOLES-FORESTIERS ET PAYSAGERS
21390 Précy sous Thil - Tel. 03 80 64 40 17 - boussard.pascal@free.fr
RECRUTE RECRUTE RECRUTE RECRUTE RECRUTE **RECRUTE** RECRUTE RECRUTE RECRUTE RECRUTE RECRUTE
- **Chauffeur** (se) **épareuse** (possibilité agriculteur ayant temps de disponible)
- **Élagueur** (se) **paysagiste** pour entretenir réseau Enedis et particuliers (travail avec nacelle)
- **Chauffeur** (se) **routier** (ère) pour livraison paille et conduite d'engins agricoles
- **Mécanicien** (ne) pour entretien parc matériel agricoles-forestiers-paysagers-parc, véhicules automobiles, camion 3,5 t. et poids lourds, **POSSIBILITÉ MI-TEMPS**
- **Secrétaire comptable POSSIBILITÉ MI-TEMPS**

FORMATION ASSURÉE PAR LA SOCIÉTÉ - SALAIRE MOTIVANT SUIVANT COMPÉTENCES
NOUS FAIRE PARVENIR CV PAR MAIL OU COURRIER

07 - Recherche ouvrier viticole polyvalent (Mauves) 07300 notions bricolage, tracteur appréciées
✆ 06 89 09 89 88

18 - Sancerrois Matthias et Emile Roblin Maimbray Sury-en-Vaux, recherche salarié viticole h/f sachant tailler. Permis B impératif.
✆ 06 74 08 39 16
ou 06 82 26 55 37

cuma Bourgogne Franche-Comté

RECRUTE

UN(E) ANIMATEUR (TRICE) CUMA DÉPARTEMENTALE DE COMPOSTAGE ET DÉCHIQUETAGE

La région Bourgogne compte 835 CUMA regroupant 15 000 adhérents ; leur chiffre d'affaires annuel s'élève à 31 millions d'euros. Elles sont fédérées au sein de l'association Cuma Bourgogne Franch-Comté. La Cuma Terr'eau, Cuma départementale de compostage et déchiquetage, fait face à une forte augmentation d'activité (+50% de m³ déchiquetés, +10% d'adhérents, projet de mise en place d'une activité toastage de protéagineux).
Danc ce contexte, Cuma Bourgogne Franche-Comté recrute un(e) animateur (trice) en CDD de 6 mois. Il ou elle sera chargé d'accompagner la Cuma Terr'eau et d'assurer l'animation et le conseil auprès de 20 Cuma locales. Il (elle) s'intégrera au sein d'une équipe de 17 collaborateurs..
Ses missions :
- Animation, conseil (juridique, économique et de gestion) et accompagnement des projets d'un portefeuille de 20 Cuma..
- Assurer la logistique, le suivi et la gestion de la Cuma Terr'eau et accompagner la mise en place de la nouvelle activité toastage de protéagineux.
Profil :
- BTS+licence ou ingénieur
- Connaissance du milieu agricole serait un plus
- Sensibilité à la coopération et goût pour le monde associatif
- Très bonnes aptitudes relationnelles en entretien individuel et en groupe.
- Domaines de compétences en gestion, accompagnement de projets collectifs, rigueur, méthode, aptitude à la synthèse, excellent esprit d'équipe.
Conditions :
- CDD du 1er décembre 2018 au 31 mai 2019, basé au bureau de Nevers (58)
- Déplacements dans la Nièvre, indemnisés selon accord d'établissement.
- Véhicule personnel
- Salaire selon accord d'établissement
- Poste à pourvoir à partir du Lundi 03 décembre 2018
Candidature :
Le dossier de candidature comprendra :
- Une lettre manuscrite
- Un curriculum vitae
Il devra être retourné avant le 31/10/2018
Pour tout renseignement, contacter Mr Jean-Philippe Rousseau, directeur, jean-philippe.rousseau@cuma.fr

Envoyer le dossier de candidature à Monsieur le Président
Fédération CUMA Bourgogne - 25, Boulevard Léon Blum
58000 Nevers

58 - RECHERCHE ouvrier agricole, motivé, bonne connaissance, élevage charolais, vie famille (réf. 4103)
✆ 06 82 12 71 34
laisser message

69 - ETA C. Poncet sème prairie céréales toutes cultures semi direct ou sur labour. Pressage enrubannage à votre service.
✆ 06 45 22 24 60

71 - Rech ouvr. viti. CDI, trav. en équipe, trav. manuel, taille à récolté, cond. engins un +, rech. nbx ouvr. saison, taille nov. à mars, motivés, courage, ser., aimant trav. extr, local repas, 1.400 Ð.
✆ 06 14 97 31 86

71 - Domaine viticole région Mâcon sud, cherche salariés expérience souhaitée.
✆ 06 47 74 09 70

71 - Elevage charolais HBC, rech. salarié(e) sérieux, motivé, niveau de formation correcte, aimant l'élevage, salaire + nourri/logé.
✆ 06 81 89 18 52

74 - Groupement d'employeur cherche salarié temps complet sur deux exploitations laitières
✆ 06 09 60 84 25

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges fertilisation. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ 06 61 52 27 99

Demande

Emploi

71 - Recherche travail pour taille de la vigne, contacter à partir du 20/10.
✆ 07 60 17 62 51

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40

Mariage

Rencontre

07 - Homme 45 ans cherche femme 35-40 ans pour relation sérieuse
Ecrire à L'avenir agricole de l'Ardèche
4, avenue de l'Europe Unie
B.P 139 - 07001 Privas

71 - Limitrophe 71, jeune femme salariée agricole, célibataire, souhaite rencontrer, homme agriculteur pour vie à 2. Je peux changer de région et souhaite correspondre uniquement par courrier car je suis timide. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, 59 rue du 19 mars 1962 - CS 70610 - 71010 Mâcon cedex.
Référence n° 785, qui transmettra.

Animaux

Divers

38 - Cherche animaux pour broutant 1 hectare herbe clôture reliée à batterie abri eau sud 475 m altitude.
✆ 09 63 26 19 42
de 13 h à 21 h

73 - Vds jeunes vaches génisses montbéliardes prêtes TGS.
✆ 06 79 73 54 28

Bovin

15 - Vends velles montbéliardes 15 jours à 4 mois, zone AOP, velles génotypées, CL, état sanitaire OK.
✆ 06 64 26 02 83

15 - Vends (cause cessation) vaches salers pleines charolais, indemnes IBR et paratube.
✆ 06 70 33 52 12

18 - EARL BRETON vend 2 très bons taureaux charolais HBC de 18 mois, nés en avril 2017.
✆ Tél. 06 82 25 17 13

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ 06 21 88 22 77

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit VEND taureaux 18 mois, type mixte et viande, TGS, Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères (réf. 4006)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Bon élevage BIO Vend MONTBELIARDES en lactation ou génisses pleines, terme début 2019 (réf. 410C)
✆ 06 82 05 82 65



www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

SICAFOME Moulins Engilbert
VENTES de CHEPTELS
JEUDI 25 OCTOBRE à 11h00
90 femelles gestantes cheptels qualifiés IBRA vêlage début d'hiver
ÉLEVAGE Gaec du Gervais (71)
Sicafome **06 48 17 03 17 - 03 86 84 28 75**
Vidéo disponible sur Youtube

38 - Vds taureaux Holstein noir, rouge, ss corne, origine US Canada.
✆ 06 85 22 49 36

38 - Vends génisses Primholstein tout âge Génisses prêtes Vaches laitières en lactation contrôle laitier 11000 UPRA
✆ 06 08 13 83 95

42 - Vds vaches Salers prêtes et velles Salers élevage docile.
✆ 06 78 64 18 59

42 - Vds vaches pleines génisses 18 mois HBC indemne IBR cause cessation.
✆ 04 77 64 10 25

42 - Vds génisses Mo à saillir.
✆ 06 37 51 22 03

42 - Vds génisses 46 prêtes CL TGS.
✆ 06 72 27 51 41

42 - Vds troupeau Aubrac : 10 vaches pleines suitées - 9 génisses pleines - 6 génisses à saillir. Indemnes de toutes pathologies. Origine inscrite au HB.
✆ 06 33 25 57 02

58 - Vends veaux reproducteurs IBR A, bonnes origines à partir de 1 800 euros. Elevage charolais inscrit (réf. 3701)
✆ 06 50 30 32 26

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 370B)
✆ 06 83 68 07 96

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, Vends taureaux 21 mois et veaux reproducteurs. Visite permanente sur simple appel. Offre promotionnelle. Livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Vends cause retraite vaches pleines et génisses pleines, TGS, HBC, de confiance. GAEC Guillien - Château Gaillard - 58800 Epiry (réf. 390C)
✆ 03 86 22 43 36
06 82 51 97 32

58 - Vends vaches et génisses pleines, IBR A, vêlage novembre - décembre (réf. 410B)
✆ 06 15 97 93 39

58 - Vends veaux et 1 - 2 ans, HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 4101)
✆ 06 03 59 84 26

58 - Vends vaches pleines CHAROLAISES échographiées, vêlage janvier à mars + génisses de l'année, IND IBR (réf. 410E)
✆ 06 67 53 44 39
06 66 51 04 91

58 - Vends taureaux CHAROLAIS, veaux et 18 mois, HBC ou non, grandes origines, IBR A, prix raisonnable, GAEC Langlet - 58140 Gacogne (réf. 4201)
✆ 06 37 90 51 67
ou 03 86 22 70 48

58 - Vends cause cessation reproducteurs CHAROLAIS, HBC, - veaux, - taureaux 18 mois, - taureaux adultes, - génisses, TGS. Elevage Roger Batho (réf. 420A)
✆ 06 74 69 21 83
03 86 58 35 52

63 - Elevage charolais nominé 3 ans sabots d'or vd laitonnes HBC index vêlage facile. Livraison assurée.
✆ 04 70 59 01 30

63 - AV cause surnombre velles + génisses prêtes Prim'Holstein CL indemne IBR.
✆ 06 70 65 40 92

69 - Vends génisses 2 Prim'Holstein à terme le 4 et 12/11/18.
✆ 06 59 69 36 62

71 - Vds cheptel charolais HBC, vaches et génisses 30 mois pleines, taureaux 18 mois, 4 ans.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Vends taureaux HBC, viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 410F)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vds cse cess. vaches et génisses char. garant. pleines échographiées, vaches et génisses lim. garant. pleines échographiées, le tout indemne IBR.
✆ 06 20 71 54 47

71 - Vds cause retraite cheptel charolais, inscrit,, HBC, vêl. janv., fév., mars, vac. FCO 4 et 8, bvd, IBR A.
✆ 06 16 18 61 05

74 - Vends vaches Hérens pleines - bonne souche de lutteuses - prix raisonnable
✆ 06 26 33 68 95

88 - Elevage blonde d'aquitaine vends grosses vaches gestantes (6 em veau) velage décembre-janvier 1600 à vache 900 kg (6 em veau) avec veau femelle 2300 euros 4 très belles broutardes 9 mois 380 kg 990 à idem IBR, BVD, PARATUBE.
✆ 03 29 30 81 40
06 08 52 03 43

Caprin

74 - Vends troupeau 40 chèvres alpines gestantes. Élevage au CL+22, chevrettes IA mises bas février 2019 + 3 boucs ia Alpin 1 + 2 ans.
✆ 06 81 64 38 80

Ovin

26 - Vds 50 brebis Mérinos précoces agnelage novembre 120 euros
✆ 06 87 59 15 35

58 - Vends 70 brebis CHAROLLAISES (réf. 4108)
✆ 06 83 13 43 26

71 - Achète toute l'année agneaux, brebis et chèvres de réforme, paiement comptant.
✆ 03 85 53 84 79

71 - Vends 8 agneaux charollais à repousser.
✆ 06 30 00 46 65

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

74 - Vends béliers charolais et charmois pur race + des agneaux de 25 à 35 kg + brebis de réforme.
✆ 06 86 41 16 44

74 - Vds béliers charolais et charmois pur race + des agneaux de 25 à 35 kg + brebis de réforme.
✆ 06 86 41 16 44

Porcin

38 - Vds porcelets fermiers de 20 kg et plus nés et élevés sur paille sevrés à 4 sem., disponible toute l'année
✆ 06 83 81 45 79

42 - Vds 2 truies pleines et porcelets ts poids, 5 kms de St-Etienne.
✆ 06 88 95 16 18

Equin

26 - Vends ane gris provence 18 mois très docile licolé 100 euros
✆ 06 50 45 75 55

Chien

63 - A rés. 7 chiots type beauceron, nés le 30/08/18. Dispo fin oct. pucés, vaccinés et vermifugés. Num mère 250268500605442. Num siret 81815362900014.
✆ 04 73 71 52 44
ou 06 21 31 40 65

Viticulture

PÉPINIÈRES VITICOLES PEROUSSET Aurélien
Producteur de plants de vignes
Greffés soudés
Plants certifiés et standards
366 Route de Cheuillat
Le Martoret
71960 IGÉ
Fixe : 03 85 33 38 15
Port : 06 98 30 31 63
perousset.aurelien@orange.fr

Bâtiment

AGRI STANDARD 2000
A partir de 22 €/m²
HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

Nous informons nos aimables lecteurs que les locaux de TERRES DE BOURGOGNE SERONT FERMÉS LE VENDREDI 02 NOVEMBRE 2018
En vous remerciant de votre compréhension



PORTES OUVERTES D'ÉLEVAGE

37è PORTES OUVERTES
VENDREDI 26 SAMEDI 27 DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018
Gaec FROIDUROT Vincent et Geoffrey - 7 Rue Vorriots - 21450 Jours-les-Baigneux
06 80 01 02 55 - 06 83 95 58 61
Veaux en vidéo sur le site : simongenetic.com
Toutes garanties sanitaires et livraison assurées

INDIANA
1er prix spécial Magny Cours 2017
1er prix - Semur-en-Auxois 2013, 2014, 2015 et 2017
1er prix - Moulins 2013 et 2014
1er prix - Mondial Charolais - Nevers 2014
1er prix - Sommet de l'Élevage Coumon 2014
1er prix Paris 2015
Championne femelle junior Moulins 2014
Championne femelle junior Semur-en-Auxois 2014 et 2015
Grand prix d'honneur Semur 2015, 2017
CONSTRUCTIONS METALLIQUES C.R.A.I. 21140 Semur-en-Auxois
«Présentation de la stabulation équipé de photovoltaïque»
crai21.com
03 80 97 17 70
AXA AGENT GÉNÉRAL Jérôme Pascal Semur-en-Auxois Venarey-Les-laumes 03 80 96 19 00

LES 19, 20 ET 21 OCTOBRE
Les élevages Champeau Michel et SCEA Mélaye Sennepin organisent leurs *JOURNÉES COMMERCIALES*
Au programme sur ces 3 journées, présentation des animaux au pré
1 Veaux de l'année
Taureaux de 18 mois
Prix attractifs
• **CHAMPEAU MICHEL**
La Belle Étoile - 58320 Parigny les Vaux 06 62 66 56 54
• **SCEA MÉLAYE SENNEPIN**
Le Bourg - 58700 La Celle sur Nièvre 06 60 48 07 08

PORTES OUVERTES
les 19, 20 et 21 octobre
GAEC Laurent PACQUET
Bonay 58240 Langeron
06 80 05 84 11 - 06 95 11 12 23
Earl PAPONNEAU
Maulboux 58240 Livry
03 86 37 24 14 - 06 87 70 13 84
06 73 32 02 87
Élevage HBC, veaux de l'année
30 taureaux 18 mois
10 génisses pleines vêlage facile
Visite au pré ou en stabul selon le temps
IBR A livraison assurée
Photos sur site internet
charolais-laurent-pacquet.fr

Elevage Charolais DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
E.C.D.M.
"Le bien-naître à votre portée"
vous invite le **MARDI 23 OCTOBRE 2018**
à la **VENTE de 40 TAUREAUX Charolais**
issus IA, âgés de 11 à 24 mois, répertoriés « qualités maternelles » et « vêlages faciles »
FACILITÉS DE PAIEMENT, TRANSPORT POSSIBLE
Contact : 06 88 96 23 63 • Mail : dessert-maurice@wanadoo.fr

SAM 20 DIM 21 OCTOBRE
13e PORTES OUVERTES
Invité d'honneur : L'ALSACE
Marché gourmand dimanche
ELEVAGE
Champlecy Attitude
Jean Rave et Fils
BONNOT Bernard (03 85 24 00 76 - 06 68 76 84 48)
DEVILLARD Jacques (06 18 54 64 88)
MONNET Charles & Olivier (06 27 50 34 47 - 06 23 74 88 23)
www.champlecy-attitude.fr

Jeu. 25 et ven. 26 oct. 2018
PORTES OUVERTES EARL TOUILLON J.C.
Digoine 71430 Palinges
Veaux de l'année et 18 mois
Visite à l'étable à partir de 10h
Tél. 06 83 20 63 65


Louve
La doyenne de la race charolaise vous invite à fêter ses 23 ans
Elevage Charolais
Virginie et Jean GIROUX
Goubeau du Haut
71300 St Bérain-sous-Sanvignes
Tél. 03 85 67 83 27
Port. 06 81 59 12 08
27ème Exposition-Vente de reproducteurs
Vendredi 26 et samedi 27 octobre
35 veaux présentés à l'étable avec leurs mères
Grand choix de taureaux de 18 mois
2 taureaux adultes
Visionnez notre vidéo sur : www.elevage-giroux.com

Élevage CORNELOUP Denis
Lieu-dit « Les Poussards » - 03130 AVRILLY
PORTES OUVERTES
Jeudi 25 et vendredi 26 octobre 2018
Taureaux de 18 mois et veaux de l'année
06 79 78 91 95 - 04 70 55 34 09

Élevage HBC
TRINQUET Gilles
VOUS OUVRE SES PORTES Vendredi 19 et Samedi 20 octobre
Taureaux 18 mois
Veaux reproducteurs T.G.S.
(avec ou sans corne)
58 Moulins-Engilbert 06 84 04 06 89

MONTBÉLIARDE SÉLECTION
NATURELLEMENT RACÉE
vous invite à son EXPO 2018
Mercredi 24 oct / 9h30 - 16h
39250 CENSEAU
Concours de jeunes pointeurs et présentation de descendances

contact@comtoise-mls.com - Tél : 03 84 51 77 22

PORTES OUVERTES DANS 4 ÉLEVAGES HBC
BONNOT Richard et Michel
(GAEC des Grands Genêts)
"La Montagne" 71190 DETTEY
Tél. 06 76 76 25 80
GAEC de BUCHELEURE
"Bas de Velle" 71320 Saint Eugène
Tél. 06 10 14 04 10
DESCHAMPS Patrick
"Les Petits Châteaux" 71320 Saint Eugène
Tél. 03 85 54 59 31
GAEC Maréchal
"Bousserain" 71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10
Vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 octobre 2018


HOLIDAY CHAMPION PARIS 2017
Rappel de championnat paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE
Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
BAISSE D'EFFECTIF
PORTES OUVERTES à l'étable les 26, 27 et 28 octobre
30 taureaux de 18 mois - 20 génisses de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - 30 vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

JAPEC

SARL au capital de 2 000 euros, siège social : 41, route de Fontaine Française Fouchanges, 21310 ARCEAU, 505 283 879 RCS DIJON, AGO du 26/09/2018 : nomination M. Etienne OCHALA (20 Rue Pasteur 68300 ST LOUIS) en remplacement de Mme Christine OCHALA démissionnaire, à compter du 01/10/2018. Pour avis

AL214222526

TRANSFERT DE SIÈGE

ADM TRANS

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 500 euros
Siège social : 15 rue Maurice Ravel,
21000 DIJON
814 117 370 RCS DIJON

Le 27/09/2018 l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15 rue Maurice Ravel, 21000 DIJON au 18 rue Lamartine, 21600 LONGVIC à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL214222529

NICOLAS BURGUET

SARL au capital de 5 000 euros, siège social : 2 Route Nationale, 21220 BROCHON, 809 008 394 RCS DIJON, décisions du 11/10/2018 : transfert du siège à ZA La Nourroy 21220 GEVREY CHAMBERTIN, dépôt légal DIJON. Pour avis

AL214222532

MY CLUB IMMO

EURL au capital de 1.000,00 € Siège social : 7 rue Jean Mermoz, 39000 Lons-le-Saunier 490 475 704 RCS de Lons-le-Saunier L'AGE du 12/10/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 20 rue de la Chartreuse, 21200 Beaune, à compter du 12/10/2018 Gérant : Mme DUBANT Valérie, demeurant 2 rue du Malaquin - Varennes, 21200 Ruffey-lès-Beaune Radiation au RCS de Lons-le-Saunier et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL214222533

ADDITIF

Dans l'annonce n° AL213822379 concernant la SARL K'DO parue le 21.09.2018 il convient d'ajouter : **RCS DIJON 532 794 187**

AL214222534

MODIFICATION DE STATUTS

VESTA

SARL au capital de 1000 Euros 9 Rue Basse, 21510 Minot 823571286 R.C.S. Dijon Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/09/2017, il a été décidé de transformer la société en Société Civile sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 01/01/2017. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Gérance : Cécile GUYOT, 9 Rue Basse - 21510 Minot Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL214222512

EURL JÉRÉMY CHEVALIER

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : rue de la Place
21210 THOISY LA BERCHERE
538 307 141 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 12 Avril 2018, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de mise en andain et location de matériels,
- de transférer le siège social de Rue de la Place - 21210 THOISY LA BERCHERE à Château Benoit – Route de Semur en Auxois – 21210 SAULIEU à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance

AL214222522

AUDIT CONSEIL DEFENSE
Société d'Avocats Inter-Barreaux
165 bd d'Haussonville
54000 Nancy
Tél : 03 83 27 21 35
nancy@acd.fr

DIAG'DIJON

Société par actions simplifiée
à associé unique
en cours de transformation
en société à responsabilité
limitée à associé unique
au capital de 7 623 euros
Siège social : 70, rue Chabot Charny
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 407 653 468

Par décision du 29/06/2018, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 623euros, divisé en 500 parts sociales de 15,25 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par Monsieur Jean-Charles DESCLES, Président.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Jean-Charles DESCLES, demeurant 132 A rue de Longvic, 21000 DIJON.

La Société n'étant pas tenue d'avoir de Commissaire aux Comptes, il a été mis fin aux fonctions de la société ENERYS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Marie-Noëlle PHILIPPON, Commissaire aux Comptes suppléante.

Pour avis, la Gérance

AL214222525

AC2G

Société Civile de Portefeuille
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 26 rue des Vignes Rouges
21200 BLIGNY-LES-BEAUNE
830 651 717 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 24 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole ; la mise en valeur,

l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés. » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis.

AL214222537

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DALLAS

Société civile immobilière
au capital de 579 306,27 euros
Siège social
17 et 19 rue de Genlis
21560 Arc sur Tille
413 783 366 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2018, l'Assemblée Générale Mixte a nommé :

Monsieur Patrick LABBE demeurant 17, rue de Genlis, 21560 ARC SUR TILLE, et Monsieur Philippe LABBE, demeurant 3, rue de l'Ermitage, 21310 MIREBEAU SUR BEZE, en qualité de gérants pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Madeleine LABBE, décédée le 25 février 2018 et en adjonction à Monsieur Michel LABBE.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL214222528

DEMISSION DU GERANT

AU BON PANTAGRUEL Société à responsabilité limitée au capital de 57 000 euros Siège social : 20, rue Quentin 21000 DIJON 413 725 292 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Gérard CLERC de ses fonctions de gérant à compter du jour même et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis.

AL214222530

AS INGENIERIE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 040 euros Siège social : 45 Route de Seurre 21200 BEAUNE 754 082 071 RCS DIJON L'AGM du 26 septembre 2018, a pris acte de la démission de Monsieur Filipe CHEDAS ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Coralie FAIVRE, demeurant 16 rue du Moulin à vent 71150 RULLY, à compter du 1er octobre 2018

AL214222535

DISSOLUTION LIQUIDATION

DIMY RESTAURATION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2/6 Rue des Chalands
Pôle Commercial du Grand Quetigny
21800 QUETIGNY
811.055.631 RCS DIJON

Par décision du 03/10/2018, la Société POYOL INVESTISSEMENT, SAS au capital de 152.450 euros, ayant son siège social à CHALON SUR SAONE (71100) 1 Rue de l'Alma, immatriculée sous le n°493.313.464 RCS CHALON SUR SAONE, associée unique personne morale de la Société DIMY RESTAURATION, a décidé, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société DIMY RESTAURATION à compter du même jour. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société DIMY RESTAURATION au profit de la Société POYOL INVESTISSEMENT, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les créanciers de la Société DIMY RESTAURATION peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions seront reçues au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis

AL214222518

CHEZ FLO'RIAN

SAS à associé unique
au capital de 5.000 euros
Siège social : Place Bingerbruck
21150 VENAREY-LES-LAUMES
830 905 907 RCS DIJON

Aux termes d'un acte SSP du 16/08/18, M. Florian ROBE a décidé la dissolution anticipée de la SAS CHEZ FLO'RIAN et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

M.Florian ROBE dmt route des Celliers à ALISE-STE-REINE (21150) devient liquidateur à compter de cette même date. La gérance assumée par lui-même a pris fin à la même date. M.Florian ROBE, liquidateur, possède les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social actuel et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis et mention,

Le liquidateur

AL214222519

LA TOUR ROUGE

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 7 000 euros
Siège social : 16 rue Jacques de Molay
21200 BEAUNE
Siège de liquidation :
17 rue du Faubourg Saint-Jacques -
21200 BEAUNE
489 990 879 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2018, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur : Nathalie DESCHAMPS et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 1er octobre 2018.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis.

AL214222521

LA RAQUETTE

SARL en liquidation au capital de 10 000 euros, siège social : Lieudit la Raquette, 21350 GISSEY LE VIEIL, 499 634 434 RCS DIJON, décisions du 30/09/2018 : dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur : M. Bruno PARIZOT (6 Rue du Canal 21350 GISSEY LE VIEIL), siège de liquidation au siège social. Pour avis

AL214222524

AVIS DE DISSOLUTION AVEC ARRÊT D'ACTIVITE

CONDUITE
SARL à associé unique
au capital de 10.000 euros
Siège social : 25 boulevard François Pompon
21000 DIJON
753 394 436 RCS DIJON

Aux termes d'un acte SSP du 30/09/18, M. Ismaël DOS SANTOS a décidé la dissolution anticipée de la SARL CONDUITE et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

M. Ismaël DOS SANTOS dmt 29 rue Chapelle Ste Anne à VITTEAUX (21350) devient liquidateur à compter de cette même date. La gérance assumée par lui-même a pris fin à la même date. M. Ismaël DOS SANTOS, liquidateur, possède les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social actuel et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

Le liquidateur

AL214222536

DISSOLUTION ANTICIPÉE

H&A FOOD
SAS au capital de 100 €
50 RUE JEANNIN, 21000 Dijon
820031698 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 01/10/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/10/2018. M. SALIM ALIANI, demeurant 4 RUE THÉODORE MONOD, 21000 Dijon a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Dijon

AL214222542

AVIS DE CONSTITUTION

TAXI SCHMIT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
21 rue du recteur Marcel Bouchard
21121 FONTAINE LES DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON du 21/09/2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : TAXI SCHMIT ; Siège social : 21 rue du recteur Marcel Bouchard, 21121 FONTAINE LES DIJON ; Objet social : Le transport de personnes et de colis par taxis, L'assistance aux voyageurs et aux personnes malades, Le transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, conducteur compris, ou un véhicule taxi ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 5 000 euros ; Gérance : Monsieur Maxime SCHMIT, Demeurant 21 rue du recteur Marcel Bouchard - 21121 FONTAINE LES DIJON. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis-La Gérance.

AL214222455

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à DIJON du 27/08/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile ; Dénomination sociale : HOLDING CONOEV ; Siège social : 32, rue de Hauteville, 21121 DAIX ; Objet social : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 208 600 euros, constitué au moyen de l'apport de 1996 parts sociales, émises par la Société MAYOT ET TOUSSAINT PAYSAGISTES DPLG, dont le siège social est fixé 17 rue des Petits Prés 21121 DAIX, immatriculée au RCS sous le numéro 504 353 616 RCS DIJON et d'un apport en numéraire de 517 euros ; Gérance : Vincent MAYOT et Leila TOUSSAINT demeurant ensemble 32 rue de Hauteville 21121 DAIX ; Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément donné par un ou plusieurs assoc iés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. La Gérance

AL214222464

AVIS DE CONSTITUTION

Le 28/09/2018 à SAUSSY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : OENOSTYLE

Siège : 2 rue de l'école, 21380 SAUSSY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Objet : Œnotourisme, prestations de conseil et organisation événements autour du vin, le commerce de vins, spiritueux et de toute autre boisson alcoolique ou non

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Fabrice GUILLET, demeurant 2 rue de l'école, 21380 SAUSSY,

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON

POUR AVIS Le Président.

AL214222466

DOLL ST APOLLINAIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
ZAC «LES GRANDES LONGENES»
6 RUE DE LA GLACIERE -
21850 ST APOLLINAIRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 01/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DOLL ST APOLLINAIRE

Siège : ZAC «LES GRANDES LONGENES» - 6 RUE DE LA GLACIERE - 21850 ST APOLLINAIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : la gestion et l'exploitation directe ou indirecte, notamment par contrat de location-gérance, de commerce de restauration rapide à enseigne BURGER KING.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : En cas de pluralité d'associés : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Jonathan POUPEE demeurant 11 Rue de Darois - 21121 ETAULES

La Société sera immatriculée au RCS de Dijon.

POUR AVIS.

Le Président.

AL214222484

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à IS SUR TILLE du 1/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : PIZZERIA LO BIANCO. Siège social : 14 Rue François Mitterrand, 21120 IS SUR TILLE. Objet social : Pizzeria à emporter. Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital social : 2 000 euros. Gérance : Mme Céline DESCHAMPS-LO BIANCO, demeurant 51 Avenue Carnot, 21120 IS SUR TILLE. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL214222488

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er octobre 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SASU DJARABA

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 500 euros

SIEGE : 52 Rue Berbisey – 21000 DIJON

OBJET : Restauration traditionnelle orientale sur place.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Brice BOUMTJE, demeurant 1 Montée de Guise – 21000 DIJON

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL214222489

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ARCEAU du 04/10/2018, il a été constitué une EARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL D'ARCELOT

Siège : 2 rue de Champ Rose – Arcelot – 21310 ARCEAU

Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée

Capital : 90 000 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Gérants : M. Sylvain ROY, demeurant rue Les Savelles – Arcelot – 21310 ARCEAU ; et M. Antoine CARRELET DE LOISY D'ARCELOT, demeurant 2 rue de Champ Rose – Arcelot – 21310 ARCEAU.

Cession de parts sociales : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés donné en Assemblée Générale. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis, La gérance

AL214222510

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ARCEAU du 04/10/2018, il a été constitué une EARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL D'ARCELOT

Siège : 2 rue de Champ Rose – Arcelot – 21310 ARCEAU

Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée

Capital : 90 000 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Gérants : M. Sylvain ROY, demeurant rue Les Savelles – Arcelot – 21310 ARCEAU ; et M. Antoine CARRELET DE LOISY D'ARCELOT, demeurant 2 rue de Champ Rose – Arcelot – 21310 ARCEAU.

Cession de parts sociales : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés donné en Assemblée Générale. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis, La gérance

AL214222511

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VELARS-SUR-OUCHE (21370) du 20 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale : JAULLIECSE.

Siège social : 6 Impasse du Clos de la Noyelle – 21370 VELARS SUR OUCHE.

Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1 500 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Sébastien BRION, demeurant 6 Impasse du Clos de la Noyelle - 21370 VELARS SUR OUCHE.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL214222514

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à LES MAILLYS du 8/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : THIBERT GREGORY. Siège social : 19 Rue de la Rescousse, 21130 LES MAILLYS. Objet social : joints de plaque de plâtres à la machine automatique. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 euros. Gérance : M. Grégory THIBERT, demeurant 19 Rue de la Rescousse 21130 LES MAILLYS, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis. La Gérance

AL214222523

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à FONTAINE LES DIJON (21121) du 10 octobre 2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : JB RENOV – Capital social : 1 000 euros par apports en numéraire – Siège social : 31 B, Rue du Faubourg Saint-Martin à 21121 FONTAINE LES DIJON – Objet social : tous travaux de construction, de rénovation intérieure et extérieure de bâtiment - toute activité de plâtrerie, de pose de cloisons et de faux plafond, de peinture intérieure et extérieure, de pose de revêtements muraux et revêtements de sol, de faïence, de carrelage, d'isolation intérieure et extérieure, d'électricité générale, de soudage, de plomberie, de ventilation, de climatisation, d'installation de salle de bain et de piscine - tous travaux de construction, de maçonnerie, de menuiserie aluminium et verrières, de terrassement et de couverture, de charpente, de serrurerie-métallerie, d'aménagement extérieur – Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés – Gérant : M. John BOTBOL demeurant 31 B, Rue du Faubourg Saint-Martin à 21121 FONTAINE LES DIJON – RCS DIJON.

Pour avis

AL214222527

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 Avenue Victor Hugo

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON, le 28 septembre 2018, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : HAUSMANN

Siège : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 8 rue Sacha Distel

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, administration, gestion par location, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, exceptionnellement, aliénation des immeubles devenus inutiles à la société.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 €)

Apports en numéraire : MILLE EUROS (1 000,00 €)

Gérant : Monsieur Mohammed LECHGAR et Madame Manal ACHCHAQ demeurant à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 8, rue Sacha Distel.

Immatriculation au RCS de DIJON

Cession de parts : existence de clauses d'agrément pour toute cession hors associés et hors descendants.

POUR AVIS ET MENTION

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire

AL214222539

NIÈVRE

DÉMISSION

FG INDUSTRIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 €
Siège social : Zone Industrielle
9, Impasse des Taupières
58000 NEVERS
393 558 903 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 28/09/2018, les associés ont pris acte de la démission de Mme Valérie GARCON de ses fonctions de Directeur Général à compter du 01/10/2018.

AL584222630

NOMINATION

CHANGEMENT D' ADMINISTRATEURS ET PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

SPL CONFLUENCE
Société Publique Locale
au capital de 100 000 euros
Siège social : La Jonction
58300 DECIZE
750 984 064 RCS NEVERS

Le CA du 28 mars 2018 a nommé Président du conseil d'administration Mme Régine ROY demeurant 1 rue du Commandant Champenier 58160 IMPHY et a nommé Directeur Général Mme Justine GUYOT, demeurant 6 rue de Faulquières résidence St Just Bât. A 58300 DECIZE, en remplacement de Mr Jean-Noël LEBRAS, décédé.

Le CA du 28 juin 2018 a supprimé le poste de Directeur Général de Mme Justine GUYOT afin de se conformer à l'article 20.2 des statuts et a nommé Mme Régine ROY Président Directeur Général pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Le 16 avril 2018 l'AGO a nommé administrateurs : Mr Philippe ROLLIN demeurant 8 ter rue de la Raie 58300 DECIZE en remplacement de Mr Michel BEAUNEE, suite à l'expiration de son mandat ; Mr Jean-Marc FONVERNE demeurant Louage Joli 58380 LUCENAY LES AIX en remplacement de Mr Hacène CHEMANI, suite à l'expiration de son mandat; Mme Nathalie ROUGET, demeurant 15 Route de l'Usage 58300 SOUGY SUR LOIRE en remplacement de Mme Nicole ROUSSAT, suite à l'expiration de son mandat; Mme Justine GUYOT demeurant 6 rue de Faulquières Résidence St Juste Bât. A 58300 DECIZE en remplacement de Mr Alain LASSUS, suite à l'expiration de son mandat; Mr François GAUTHERON demeurant à Tinte, 3 rue des Viviers 58300 SOUGY SUR LOIRE en remplacement de Mr Arnold DELEMARRE, suite à l'expiration de son mandat.

Pour avis.

AL584222654

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Vente d'un bien indissociable sur les communes de BEAULIEU SUR LOIRE (45), BONNY SUR LOIRE (45), NEUVY SUR LOIRE (58) et LAVAU (89) – Propriété d'une surface totale de 433 ha 66 a 38 ca comprenant un château avec ses dépendances d'habitation et d'exploitation, des terres, prés, landes, bois, étangs et vignes en zone AOC Coteaux du Giennois :

- BEAULIEU-SUR-LOIRE (45) - 1 ha 75 a 40 ca - Le bas des champs gibau: YP-98 - Saint martin: YK-238

- BONNY-SUR-LOIRE (45) - 83 a 90 ca - Les rattas: ZR-67

- NEUVY-SUR-LOIRE (58) - 5 ha 33 a 70 ca - Le foussegy: ZL-105 - Le piloury: ZK-79(A)-79(B)-125[80](A)-125[80](B)-126[80] - Les daguettes: ZL-68-69-70-71-72(A)-72(B)-73(A)-73(B)-81-82-83-84-85-92-93-96-97-98

- LAVAU (89) - 425 ha 73 a 38 ca - Bois a cheverot: P-4 - Bois de la bergere: P-6 - Bois de la grande cour: I-207 - Bois des brunoteries: P-12 - Bois des charriers: K-333[148]-334[148] - Bois du ferrier: P-23-24-25 - Bois guenin: P-96 - Champ d augegeon: P-10 - Champ de beauregard: K-163-164 - Champ de la maison: P-1-35 - Champ de la planche: K-4 - Champ de la pointe: I-197 - Champ de la poterie: K-378[150] - Champ de morigot: P-147-148-235[146]- Champ des bouchures: K-15 - Champ des pres chemins: P-46 - Champ des trois poiriers: I-211 - Champ du puits: K-373[147] - Champ guenin: P-97-98 - Champ rouge: P-43 - Champ sale: P-16 - Chaume des trois poiriers: I-206 - Grand bois du pre: K-16 - La brigauderie: P-26-27-28 - La chasseuserie: K-7-316[6] - La chaume a jacques renon: P-19 - La chaume des bois: P-5-33 - La creusiatterie: K-322[144]-323[143]-326[143]-328[145] - La dumellerie: P-50 - La foutelee: P-29-30-31 - La gatine: K-18 - La grande cour: I-212-213 K-1-2-3 - La grange arthuis: P-78(A)-78(Z)-79(A)7 9(Z)-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-95-233[94](A)-233[94](Z)-234(A)-234(Z)-241[78] - La petite bruyere: P-32 - La ramellerie: P-133(A)- 133(B)-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144 - La saulee: P-109-113-114-237[109]-298[110]-299[112]-300[111]-301[111]-302[112]-303[110] - La serre: P-130(A)-130(B)-130(C)-131(A)-131(B)-132 239[131](A)-239[131](B) - La tredaine: P-287[145] - La tuilerie: P-51 - Le bruleri: P-15 - Le chaillou: P-103-104 - Le chenil: P-22 - Le ferrier: P-42-290[36]-295[41] - Le grand champ: K-95 - Le grand pre: K-17 P-149(A)-149(B)-150-151 - Les bouchures: P-160-161-162-243[160] - Les bruleries: K-336[149]-375[149] - Les brunoteries: P-13-14 - Les chambriers: P-129(A)-129(B)-240[129] - Les champlivauderies: P-2-3 - Les champs cousin: P-115-116-117-118-119-120-121- Les champs grisons: P-47-48 - Les charriers: K-157-158-337[156]-338[156] P-124 - Les dix arpents: P-18 - Les esserts: P-153-249[157]-250[155]-252[155]-253[154]-261[152]-263[152]-264[157] - Les eveques: P-52-53-54-55-56-343[57]-344[58]-346[59]-349-[60]-351[60] - Les fourneaux: P-105-106-107-108-238[107] - Les genievres: P-7-8-9 - Les grandes garennes: P-75-242[75] - Les huit arpents: K-94 - Les maisons: P-49 - Les patures: P-11 - Les petites garennes: P-244[156] - Les petits cocqs: K-5 - Les regnaults: K-160-331[162]-332[162]-339[159]-340[159]-341[161]-342[161] - Les saules: K-83 - Les terres fortes: P-257[157]-286[157] - Pature a la jument: P-17 - Petits champs de la chaine: P-34 - Pre du ferrier: P-44-45(J)-45(K)-45(L) - Racine: P-99-100(A)-100(B)-101-102

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 5 novembre 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL584222662

MODIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SPL CONFLUENCE
Société Publique Locale
au capital de 100 000 euros
Siège social : La Jonction
58300 DECIZE
750 984 064 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO annuelle du 28 juin 2018 : le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean-Noël PAROT 51 avenue Françoise Giroud 21000 DIJON étant arrivé à expiration, celui-ci est remplacé par la Société EXCO SOCODEC sise 51 avenue Françoise Giroud 21000 DIJON inscrite au RCS de DIJON sous le numéro 400 726 048, nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Pour avis.

AL584222655

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL NUTRITION SPORTIVE NEVERS

SARL au capital de 2000 € Siège social : 7 place Saint Laurent, 58000 Nevers 812 168 193 RCS de Nevers L'AGE du 13/07/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 172 avenue du Stand, 58000 Challuy, à compter du 15/07/2018. Mention au RCS de Nevers

AL584222643

FIDUCIAL SOFIRAL

58000 Nevers

NUMERIC-FIBRE

SAS au capital de 2 000 euros
Route des champs de pierres
Lieudit Pinay,
58320 PARIGNY LES VAUX
RCS NEVERS 811 603 695

Délibération du 01/10/2018 : L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Route des champs de pierres, Lieudit Pinay 58320 PARIGNY-LES-VAUX à 1 Chemin de la Tuilerie 58660 COULANGES-LES-NEVERS à compter rétroactivement du 01/09/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avisLa Gérance

AL584222663

SCI DU CHAMP DU DESSIERT

Société civile immobilière
au capital de 135 000,00 €
Siège social : CHAULGNES (58400)
2 rue du Vieux Charly
Chalon Les Coque
RCS NEVERS 497 991 547

Par assemblée en date du 01/10/2018, les associés de la société susvisée ont décidé de transférer le siège social de la société situé à CHAULGNES (58400) 2 rue du Vieux Charly Chalon Les Coque à POUGUES LES EAUX (58320) 9003 bis avenue de Paris.

Le lieu où doit être adressée la correspondance est fixé en l'Etude de Maître Thibaut MARIE, notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin.

Pour insertion. Le notaire.

AL584222664

SJFC SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE

19-21 rue Denis Papin
51100 Reims
3 rue Jean Mermoz
51000
CHALONS EN CHAMPAGNE

LOC'AVENIR

Société civile immobilière
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18 rue Maurice Javillier
58000 NEVERS
788 781 367 RCS NEVERS

Avis de transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 18 rue Maurice Javillier, 58000 NEVERS au 5 rue Raoul Follereau, 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE, à compter du 1er février 2018, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 788 781 367 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis

La Gérance

AL584222667

MODIFICATION DE CAPITAL

MORVAN REMORQUES

SARL au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 2 rue de la Forge
58190 SAIZY
R.C.S. NEVERS 815 288 816

Le 25.09.2018, l'AGE a constaté, en l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social, qui a été ramené de 10 000 euros à 5 100 euros.

Pour avis.

AL584222660

MODIFICATION DE STATUTS

SCI DES GOMINETS

Société Civile
au capital social de 3 811,23 euros
Siège social : Boisgibault
Tracy sur Loire
58150 POUILLY SUR LOIRE
RCS de NEVERS - N° 378 772 008

Suivant délibérations d'AGE du 15 septembre 2018, les associés ont agréé :

. le retrait des associés M. Denis GAUDRY et Mme Denise PINCOT

. l'entrée de M. Nicolas GAUDRY et de la SC GABRIEL, en tant qu'associés

. la nomination de M. Nicolas GAUDRY et de Mme Sandy GAUDRY née RAFFAITIN en qualité de gérants, demeurant ensemble 13 rue de l'Etang - Boisgibault - 58150 TRACY sur Loire, en remplacement de M. Denis GAUDRY (décédé) et de Mme Denise PINCOT, gérante démissionnaire

. la prorogation de la durée sociale de 49 années pour la porter à 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS,

. la précision de l'adresse du siège social à : 21 rue des Gominets - Boisgibault - 58150 TRACY SUR LOIRE

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, la gérance.

AL584222631

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 21 août 2018, les associés de la société dénommée SCI VOYE-INNOCENTE, Société civile immobilière au capital de 500,00 euros, dont le siège est à SAINT BONNOT (58700), La Chambonnerie, identifiée au SIREN sous le numéro 481396620 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société à compter du 21 août 2018 et de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

Ancienne mention : «S.C.I. VOYE-INNOCENTE»

Nouvelle mention : «VOYE - J-JP»

L'inscription modificative sera portée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

AL584222637

TRANSFORMATION DE SARL EN SAS

I2M Consulting
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Impasse de La Guédine
58300 ST LEGER DES VIGNES
RCS NEVERS 790 116 339

Aux termes du procès-verbal du 29/09/2018, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Michel MOUREAUX. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT : Monsieur Michel MOUREAUX demeurant 5, Impasse de la Guédine - 58300 SAINT LEGER DES VIGNES

DIRECTEUR GENERAL : Madame Isabel MOUREAUX, demeurant 5, Impasse de la Guédine - 58300 SAINT LEGER DES VIGNES.

Pour avis

AL584222642

STEPHAN QUITTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 65 000 euros
Siège social : Les Bois de Vaux
58170 FLETY
522 678 176 RCS Nevers

Selon décision en date du 8/10/2018, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social comme suit, à compter de ce jour : activité de brocante, achat-vente de tous biens neufs ou d'occasions (objets divers, meubles…), dépôt-vente en magasin

et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL584222645

MAISON CHARLOIS

Société par actions simplifiée
au capital de 386.000 €
Siège social : Le Bourg
58700 MURLIN
308 983 162 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 19 septembre 2018, l'assemblée des associés a décidé de proroger la durée de la société de 99 années, jusqu'au 19 septembre 2117.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Le président.

AL584222666

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

CESSION

Office Notarial
P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Pierre JOURDIER, notaire associé à DECIZE (58300), 8 rue Carnot, le 28 septembre 2018 enregistré à SPFE NEVERS 1 le 08/10/2018 dos 2018 00021143 réf 5804P01 2018 N 00572, Mr Jean-Jacques LAITEM et Mme Nadine DUCARTON, son épouse, à ST LEGER DES VIGNES (58300) 82 route Nationale, ont cédé à :Mr Laurent Jean-François LAITEM à ST LEGER DES VIGNES (58300) 17 rue du Champ Rouge, célibataire. Un fonds de commerce de CAFE BAR ARTICLES DE PECHE ARTICLES DE FUMEURS BIMBELOTERIE DEPOT DE PRESSE DEPOT DE LOTO NATIONAL connu sous le nom de CAFE DU CENTRE situé et exploité à ST LEGER DES VIGNES (Nièvre) 82 route Nationale, comprenant l'ensemble des éléments corporels et incorporels le composant et auquel est adjointe une gérance de débit de tabacs, objet d'une immatriculation au RCS NEVERS sous le n° SIREN 809 515 331, SIRET 809 515 331 00020. Prix : CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (180.000,00 €) payé comptant Prise de possession à compter du 1er octobre 2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître JOURDIER, notaire à DECIZE, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales. Pour insertion.

AL584222653

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS du 29/09/2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 12/10/2018, Dossier 2018 00021531 référence 5804P01 2018 A 01233, la société SARL C2IM, SARL au capital de 75 000 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 18, rue de Charleville, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 492 718 333 a cédé à la société DB INFORMATIQUE, SARL au capital de 10 000 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 18, rue de Charleville, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 841 401 722, un fonds de commerce de négoce, location, installation et réparation de matériels informatiques, neufs ou d'occasion, de logiciels et progiciels connu sous les enseignes « DB INFORMATIQUE » et « CENTRE INFORMATIQUE PRESTO MICRO » sis et exploité à titre principal à NEVERS (58) – 18, rue de Charleville et à titre secondaire à DECIZE (58) – 17, Boulevard Voltaire, moyennant le prix de 435 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01/10/2018.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité au siège du fonds vendu et pour la correspondance au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL584222661

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL PIZZA UP

SARL au capital de 1000 €.
Siège social 92 rue henri bouquillard,
58000 Nevers.
820 651 461 RCS de Nevers.

L'AGE du 04/09/2018 a nommé en qualité de gérant M. TEKE Beytullah, demeurant 92 rue henri bouquillard, 58000 Challuy en remplacement de Mme DAUMIN Charlène, à compter du 04/09/2018.Modification au RCS de Nevers.

AL584222510

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DEMISSION CO-GERANTES

MALVICHE DISTRIBUTION Société à responsabilité limitée au capital de 70 000 euros

Siège social : 1 Route de Chalaux 58140 ST MARTIN DU PUY 749 981 304 RCS Nevers. Le 30 JUIN 2018, dans la perspective de transformer prochainement la société en SAS, l'unanimité des associés a pris acte de la démission, à compter du 1er Juillet 2018, de Mesdames Jocelyne MALVICHE-BARGEOT, Sophie RADEL née MALVICHE et Karine MALVICHE en qualité de cogérantes. La gérance de la société est donc assurée par Monsieur Michel MALVICHE, seul gérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL584222639

CHANGEMENT DE GERANT

SARL PATRICE MOREUX
Société à responsabilité limitée
au capital de 374 103 euros
Siège social : Les Loges
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
378 966 931 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 31 Août 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Patrice MOREUX de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveaux gérants : Monsieur Julien MOREUX, demeurant 1 Chemin des Vallées, Les Loges 58150 POUILLY SUR LOIRE, et Monsieur Arnaud MOREUX, demeurant 105 Rue Waldeck Rousseau 58150 POUILLY SUR LOIRE, pour une durée illimitée à compter du 31 Août 2018.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Patrice MOREUX a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui des nouveaux gérants.

Pour avis. La gérance.

AL584222640

NON DISSOLUTION

INSTINCT BASS BOAT

Société par actions simplifiée
au capital de 17 600 euros
2 Chemin de la Croix Mousseaux
58270 St Benin d'Azy
802 284 075 RCS Nevers

Il ressort d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2018 que les actionnaires ont décidé en application des dispositions de l'article L225-248 du code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le président

AL584222616

ADHX

Société à Responsabilité Limité
au capital de 1 000 €
Siège social : 321, rue Ambroise Croizat
58600 GARCHIZY
823 146 196 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2018, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

Pour avis,

La Gérance

AL584222635

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL BOUTRON PATRICK,

société civile en liquidation
Au capital de 289 000 euros
1 rue des Jonquilles – Meung
58200 POUGNY
RCS Nevers - N°812 251 932

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2018, l'associé unique de l'EARL BOUTRON PATRICK a décidé la dissolution de la société à compter du 1er octobre 2018.

Patrick BOUTRON est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL BOUTRON PATRICK en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur

AL584222632

SCI DUMAS

SCI au capital de 100€ Siège social : 2 route du Champlevois, 58340 CERCY-LA-TOUR 818 118 713 RCS de NEVERS Le 26/09/2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26/09/2018, nommé liquidateur Mme Agnès Ferdanise DUMAS, 2 route du Champlevois, 58340 CERCY-LA-TOUR et fixé le siège de liquidation au siège social. Le 22/12/2018, le Gérant a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 22/12/2018. Radiation au RCS de NEVERS.

AL584222633

CHRISLAND

SCI au capital de 100 euros,
Siège Social: La Fontaine
58110 ALLUY
799297577 RCS NEVERS.

Par décision des associés du 04/10/2018, il a été approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 04 octobre 2018. Radiation au RCS de NEVERS

AL584222646

GROUPEMENT FORESTIER DU PERRAY

groupement forestier
au capital de 10.252.196 €
Siège social
le Rond du Perray 58240 Azy le Vif
443 353 974 R.C.S. Nevers

L'assemblée générale extraordinaire en date du 17 septembre 2018 a décidé de dissoudre la société par anticipation à compter de ce jour et sa mise en liquidation sous le régime conventionnel.

M. Léonel MOUCHET de BATTEFORT de LAUBESPIN demeurant 14 rue Cognacq Jay 75007 Paris a été nommé en qualité de liquidateur.

La correspondance et tous les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS

Pour avis : Le Liquidateur

AL584222647

A'CHATS DOGS SERVICES

SARL en liquidation
au capital social de 7623 euros
Siège social
le bourg - 58150 Saint Andelain
440871564 RCS Nevers

Le 8 octobre 2018,l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 8 octobre 2018. La société sera radiée au tribunal de NEVERS.

Pour avis

AL584222648

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

LA MANGROVE Société à par actions simplifiée au capital de 1 000,00 € Siège social : Vassy 58140 POUQUES-LORMES 811 578 962 RCS NEVERS La collectivité des actionnaires de la SAS LA MANGROVE : - a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2018, - a constaté la fin de la mission de Directeur général de Monsieur Jean-Michel FLANDRE résidant à Vassy 58140 POUQUES-LORMES, - a constaté la fin de la mission de Présidente de Madame Dorothée MADOUAS demeurant Vassy 58140 POUQUES-LORMES. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Madame Dorothée MADOUAS demeurant Vassy 58140 POUQUES-LORMES. Toutes correspondances et notifications seront à effectuer à l'adresse suivante : Vassy 58140 POUQUESLORMES. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL584222652

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

ENTREPRISE RENARD SARL

SARL au capital de 30.000 €
Siège social : 1 bis, rue du Ravelin
58000 NEVERS
484 241 161 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2018 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Hubert BAUDRAS dt 4, rue de l'Eglise - 18140 SAINT LEGER LE PETIT, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social devenu siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, H. BAUDRAS

AL584222659

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 14/9/18,il a été constitué une SAS dénommée AUTO CARROSS 58.

Siège social :25 rue de la bissatte 58240 Chantenay-Saint-Imbert.

Capital : 1.000 euros.

Objet : Les activités de mécanique automobile,achat-vente de véhicules neufs ou d'occasions,négoce dans le domaine automobile, import-export de véhicules d'occasion ou neufs,dépannage-remorquage, location de véhicules sans chauffeur.

Président : M.Fabien Compagnon,la maison neuve 03400 St Ennemond.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584222508

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/09/2018 constitution de la SCI: SCI RIVAGE.

Capital : 100 euros.

Siège social : 14 bis rue de la fontaine 58180 marzy.

Objet : Gestion immobilière.

Gérance : Rehahli Gharib 14 bis rue de la fontaine 58180 Marzy.

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à untiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL584222512

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

GAEC MAILLAULT - Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - Au capital de 360 000,00 euros - Siège social CHASSIGNY - 58160 DRUY PARIGNY - Aux termes d'un acte sous seings privés en date à DRUY PARIGNY (58160) du 8 octobre 2018, il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, régi notamment par les articles L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes : - Dénomination : GAEC MAILLAULT ; - Siège : DRUY PARIGNY (58160), CHASSIGNY ; - Agrément : Le G.A.E.C. a été agréé par le préfet du département de la Nièvre suivant décision définitive en date du 18 juin 2018 sous le numéro 842. Le présent GAEC fait l'objet d'une immatriculation au RCS de NEVERS. POUR AVIS. La gérance.

AL584222634

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15 septembre 2018, il a été constitué la Société en Nom Collectif « SNC DES GROSEILLERS », pour une durée de 99 ans, à compter du 15 septembre 2018. Le capital social est de 3 000 €. Le siège social est fixé à Thurigny 58210 Saint-Germain-Des-Bois. La société a pour objet les travaux agricoles et le commerce de produits et matières agricoles. Les gérants et associés tenus indéfiniment des dettes sociales sont M. Seutin Christian, demeurant La Ferme de Quesles 58500 Ouagne et M. Seutin Alexandre, demeurant Thurigny 58210 Saint-Germain-Des-Bois. Immatriculation au RCS de Nevers. Pour avis

AL584222649

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp du 01/10/2018, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

FORME : Exploitation agricole à responsabilité limitée

DENOMINATION : EARL DE ECURIES DE CHEVANNES

SIEGE SOCIAL : SAINT OUEN SUR LOIRE (58160), «Chevannes»

OBJET : Exploitation d'une activité agricole

DUREE : 99 années

CAPITAL : 52 000 euros

APPORTS : 1 635,67 euros en numéraire et 50 364,33 euros en nature

GERANCE : Mme Sylvie BOUCHANVILLE, dmt SAINT OUEN SUR LOIRE (58160), « Chevannes » et Mlle Marie BOUCHANVILLE, dmt SAINT OUEN SUR LOIRE (58160), 3 rue des Essarts

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AGREMENT DES CESSIONS DE PARTS : Cession libre entre associés et descendants ; Agrément pour toute autre cession.

Pour avis,

AL584222650

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société MEUBLES DESPONT, SAS à associé unique, au capital de 1.000 euros, dt le siège social est à VARENNES VAUZELLES (58640), 16, rue Denis Papin, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet le négoce au détail de tous produits d'ameublement, meubles, literie, accessoires et articles de décoration pour la maison ; la fabrication, la réfection et le négoce de sommiers et de têtes de lits, le négoce de tous produits et accessoires de literie, dt le Président est M. Nicolas DESPONT, dmt à CHAULGNES (58400) 4, rue de la Closerie.

Chaque actionnaire pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix. Les cessions sont libres entre associés, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption. Toute autre cession est soumise en outre à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers.

Pour insertion : le Président.

AL584222651

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 01/10/2018, reçu par Me Philippe GROENINCK, notaire associé de la SCP située 10 rue du Cirque 75008 PARIS

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LAMARFRANLOU

Forme : SCI

Objet : L'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : Les Cheintres 58430 ARLEUF

Capital : 100,00 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculationau R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément

Gérance : MR Glorifet Martin, demeurant 65 Rue Notre Dame des Champs 75006 PARIS

La société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS.

AL584222657

YONNE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI GENERAL LECLERC

SCI au capital de 152.45 €
Siège social
58 rue de la République
89100 Saint Clément
388 142 465 RCS Sens

Suivant procès verbal du 20 aout 2018, l'assemblée générale extraordinaire à décidé :

- de transférer le siège social à l'adresse suivante : 24 rue Calmette 89 100 Saint Clément

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Modification au RCS de Sens.

Le représentant légal

AL894222343

EURL KLIMATHERM

Au capital de 70 000,00 €
Siège Social : 79 Rue de la République
89150 SAINT VALERIEN
453 892 309 RCS SENS

- L'associé unique a décidé de transférer le siège social à compter du 01/10/ 2018 du 79 rue de la république à St Valérien au 44 Rte de DOLLOT à VILLEBOUGIS 89150.

L'article 4 des statuts a été modifié de la façon suivante :

« Le siège social est situé au : 44 Route de Dollot VILLEBOUGIS (89150) »

Les déclarations devront être effectuées près du Greffe de Tribunal de Commerce de Sens.

Pour Insertion Unique : le Gérant

AL894222585

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

BRETON et Fils
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 4 Rue Lucile Cormier
89130 TOUCY
397 591 538 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 24 septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BRETON et Fils a décidé de transférer le siège social du 4 Rue Lucile Cormier – 89130 TOUCY au 4 Place de la République - 89130 TOUCY à compter du 1er octobre 2018, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

AL894222665

RESINOBOIS

EURL au capital de 5.000€ Siège social : 7 route de saint aubin, 89110 POILLY-SUR-THOLON 839 714 136 RCS de SENS Le 24/09/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 20 chemin de ronde, 89130 TOUCY, à compter du 01/10/2018. Gérant : M. olivier DELOINCE, 7 route de saint aubin, 89110 POILLY-SUR-THOLON Radiation au RCS de SENS et réimmatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894222682

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : MAJE. Forme : SCI. Capital social : 1000 euros. Siège social : 1 Boulevard du 11 novembre, 89000 Auxerre. 509006508 RCS Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 2018, les associés ont décidé, à compter du 15 septembre 2018, de transférer le siège social à 17 rue de la liberté - ORGY, 89240 Chevannes. Mention sera portée au RCS de Auxerre.

AL894222686

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI DE L'ARQUEBUSE. Forme : SCI. Capital social : 1524 euros. Siège social : 1 boulevard du 11 novembre, 89000 Auxerre. 384991865 RCS auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 2018, les associés ont décidé, à compter du 15 septembre 2018, de transférer le siège social à 17 rue de la liberté - Orgy, 89240 chevannes. Mention sera portée au RCS de auxerre.

AL894222689

➜ ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

Préfet de l'Yonne

AVIS

RELATIF À UNE AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À MÉZILLES

A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 mars au 24 avril 2018, le Centre d'Elevage du Domaine des Souches a été autorisé, par arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2018-493 du 10 octobre 2018, à exploiter un élevage de 3200 chiens à Mézilles. Le texte intégral de l'arrêté préfectoral cité ci-dessus, est consultable à la mairie de Mézilles et en Préfecture.

AL894222680

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Vente d'un bien indissociable sur les communes de BEAULIEU SUR LOIRE (45), BONNY SUR LOIRE (45), NEUVY SUR LOIRE (58) et LAVAU (89) – Propriété d'une surface totale de 433 ha 66 a 38 ca comprenant un château avec ses dépendances d'habitation et d'exploitation, des terres, prés, landes, bois, étangs et vignes en zone AOC Coteaux du Giennois :

- **BEAULIEU-SUR-LOIRE (45)** - 1 ha 75 a 40 ca - Le bas des champs gibau : YP-98 - Saint Martin : YK-238

- **BONNY-SUR-LOIRE (45)** - 83 a 90 ca - Les rattas: ZR-67

- **NEUVY-SUR-LOIRE (58)** - 5 ha 33 a 70 ca - Le foussegy: ZL-105 - Le piloury: ZK-79(A)-79(B)-125[80](A)-125[80](B)-126[80] - Les daguettes: ZL-68-69-70-71-72(A)-72(B)-73(A)-73(B)-81-82-83-84-85-92-93-96-97-98

- **LAVAU (89)** - 425 ha 73 a 38 ca - Bois a cheverot: P-4 - Bois de la bergere: P-6 - Bois de la grande cour: I-207 - Bois des brunoteries: P-12 - Bois des charriers: K-333[148]-334[148] - Bois du ferrier: P-23-24-25 - Bois guenin: P-96 - Champ d augegeon: P-10 - Champ de beauregard: K-163-164 - Champ de la maison: P-1-35 - Champ de la planche: K-4 - Champ de la pointe: I-197 - Champ de la poterie: K-378[150] - Champ de morigot: P-147-148-235[146] - Champ des bouchures: K-15 - Champ des pres chemins: P-46 - Champ des trois poiriers: I-211 - Champ du puits: K-373[147] - Champ guenin: P-97-98 - Champ rouge: P-43 - Champ sale: P-16 - Chaume des trois poiriers: I-206 - Grand bois du pre: K-16 - La brigauderie: P-26-27-28 - La chasseuserie: K-7-316[6] - La chaume a jacques renon: P-19 - La chaume des bois: P-5-33 - La creusiatterie: K-322[144]-323[143]-326[143]-328[145] - La dumellerie: P-50 - La foutelee: P-29-30-31 - La gatine: K-18 - La grande cour: I-212-213 K-1-2-3 - La grange arthuis: P-78(A)-78(Z)-79(A)-133(B)-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144 - La saulee: P-109-113-114-237[109]-298[110]-299[112]-300[111]-301[111]-302[112]-303[110] - La serre: P-130(A)-130(B)-130(C)-131(A)-131(B)-132 239[131](A)-239[131](B) - La tredaine: P-287[145] - La tuilerie: P-51 - Le bruleri: P-15 - Le chaillou: P-103-104 - Le chenil: P-22 - Le ferrier: P-42-290[36]-295[41] - Le grand champ: K-95 - Le grand pre: K-17 P-149(A)-149(B)-150-151 - Les bouchures: P-160-161-162-243[160] - Les bruleries: K-336[149]-375[149] - Les brunoteries: P-13-14 - Les chambriers: P-129(A)-129(B)-240[129] - Les champlivauderies: P-2-3 - Les champs cousin: P-115-116-117-118-119-120-121 - Les champs grisons: P-47-48 - Les charriers: K-157-158-337[156]-338[156] P-124 - Les dix arpents: P-18 - Les esserts: P-153-249[157]-250[155]-252[155]-253[154]-261[152]-263[152]-264[157] - Les eveques: P-52-53-54-55-56-343[57]-344[58]-346[59]-349. [60]-351[60] - Les fourneaux: P-105-106-107-108-238[107] - Les genievres: P-7-8-9 - Les grandes garennes: P-75-242[75] - Les huit arpents: K-94 - Les maisons: P-49 - Les patures: P-11 - Les petites garennes: P-244[156] - Les petits cocqs: K-5 - Les regnaults: K-160-331[162]-332[162]-339[159]-340[159]-341[161]-342[161] - Les saules: K-83 - Les terres fortes: P-257[157]-286[157] - Pature a la jument: P-17 - Petits champs de la chaine: P-34 - Pre du ferrier: P-44-45(J)-45(K)-45(L) - Racine: P-99-100(A)-100(B)-101-102

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 5 novembre 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894222684

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AUGMENTATION DE CAPITAL

SCI MARANTHONY Société civile immobilière Au capital de 79 000 euros Siège social : 1B route de Neuilly, 89300 CHAMPLAY 488 795 592 RCS JOIGNY Aux termes d'une délibération en date du 23 juin 2006 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire : - A décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la société à concurrence d'une somme de 79 000,00 euros, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 158 000,00 euros, par création de 790 nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur de 100,00 euros, intégralement souscrites et libérées. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 79 000,00 €. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 158 000,00 €. Pour avis La Gérance

AL894222674

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Me Gérard LEGUY Notaire à AVALLON (Yonne), 4 Rue de Lyon, soussigné office notarial n° 89031, le 04.10.2018, M. Yvon TOURNADRE et Mme Josiane MARMOIN, son épouse, demeurant ensemble à AVALLON (89), 1 bis rue des Isles Labaume, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de AVALLON (Yonne) le 26 juillet 1975, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial. Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Gérard LEGUY, notaire, 4 rue de Lyon, 89200 AVALLON, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL894222656

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCI ORTOLE

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : La Tuilerie
89130 VILLIERS-SAINT-BENOIT
834 749 749 RCS Auxerre

Aux termes de la décision unanime des associés en date du 01/10/2018, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter la nouvelle forme des statuts.

La durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Il a été décidé de modifier la dénomination sociale devenant celle qui suit «SAS LA CROIX BLANCHE». Il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de «l'exploitation d'un commerce d'hôtel, restaurant, bar, salon de thé, sandwicherie, café, ainsi que sa propriété. La création, l'acquisition, la location ou la prise à bail de toutes entreprises industrielles ou commerciales ayant trait aux objets ci-dessus définis». Il a été décidé de nommer Mr ORTOLÉ Bruno, actuel gérant, en qualité de président et Mme MONDÉSIR épouse ORTOLÉ Yolène demeurant La Tuilerie 89130 VILLIERS-SAINT-BENOIT en qualité de directeur général. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.

AL894222658

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DU VEZELIEN
GFA VITICOLE DU VEZELIEN
Au capital de 281 725,78 euros
Siège social : 8, Rue sous les Murs
89450 THAROISEAU
RCS AUXERRE : D 348 413 592

CHANGEMENT DE GERANCE ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès verbal des délibérations de l'assemblée générale en date du 28 avril 2018, il a été pris acte de la fin du mandat de gérant de Monsieur Daniel MOIRON, qui n'a pas souhaité son renouvellement, et ladite assemblée a désigné en remplacement Madame Sonia PATOURET domiciliée 8, Impasse des Mares - Précy le Moult - 89450 PIERRE-PERTHUIS.

Puis il a été décidé de transférer le siège social au 8, Impasse des Mares – Précy le Moult - 89450 PIERRE PERTHUIS à partir de 28 avril 2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.

Madame Sonia PATOURET

Gérante.

AL894222661

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

LE NIGHT

SARL au capital de 50 000 euros
Siège social transféré au : 26 bis, Rue de Paris
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 750 752 859

Suivant Décisions de l'AGMA du 30/06/2018, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du même jour :

ANCIENNES MENTIONS

Siège social : 89200 AVALLON - 13 bis, rue de l'Hôpital

Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

-Activité de Discothèque, débit de boissons, Salles de Spectacle, Location de Salles ;

-Activité de Loisirs et récréatifs ;

-Activités de location, Vente de Matériels de Sonorisation, éclairage et évènementiels (décoration, papeterie vaisselle...) ;

-Activités de Prestations de services dans l'évènementiel (installation, prestations...) ;

-Activités de conseils et de Consultations en relations publiques et en Communication ;

-L'achat, la vente, en gros et en détail, l'importation, l'exportation de tous articles de vêtement, d'habillement, chapellerie, chaussure et accessoires bijoux fantaisie.

Vente, achat et négoce de tout produit de consommation.

NOUVELLES MENTIONS

Siège social : 89200 AVALLON - 26 bis, rue de Paris

Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger

Principalement :

-Activités de location, Vente de Matériels de Sonorisation, éclairage et évènementiels (décoration, papeterie vaisselle...) ;

-Activités de Prestations de services dans l'évènementiel (installation, prestations...) ;

-Activité de Loisirs et récréatifs ;

-Activités de conseils et de Consultations en relations publiques et en Communication ;

De manière accessoire :

-Activité de Discothèque, débit de boissons, Salles de Spectacle, Location de Salles ;

-L'achat, la vente, en gros et en détail, l'importation, l'exportation de tous articles de vêtement, d'habillement, chapellerie, chaussure et accessoires bijoux fantaisie.

Vente, achat et négoce de tout produit de consommation.

Pour insertion,

Le gérant,

AL894222666

SERDIN PNEUS

SAS au capital de 250 000 €
Siège Social : 2, rue des Bas Musats
89100 Malay le Grand
323 235 069 RCS Sens

L'AGE du 01/09/18 a décidé d'ajouter à l'objet social : la location de véhicules.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

AL894222668

Cabinet Jacques Bret depuis 1947

62, rue de Bonnel 69003 Lyon

SOCIETE D'IMAGERIE MEDICALE DU SENONAIS EN ABRÉGÉ SIMS

SELARL au capital de 240.000€
Siège : 12 Rue Pierre Castets
89100 Sens
RCS Sens : 510 638 638

AVIS DE MODIFICATION

Par délibération du 30 juin 2018, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de la société FARJOTS – GOUSSEAU – AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, la société FVA AUDIT. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis.

AL894222673

YONNE AUTOS

SASU au capital de 100 €
Siège social : 59 avenue Charles de Gaulle,
89000 AUXERRE
831 762 422 RCS d'AUXERRE

Le 10/10/2018, le Président a décidé d'étendre l'objet social comme suit : Commerce de détail de véhicules automobiles neuf ou occasion, entretien et réparation, carrosserie, tôlerie et location de véhicules à compter du 10/10/2018. Modification au RCS d'AUXERRE

AL894222676

Notaires

RETRAIT D'ASSOCIÉ ET RÉDUCTION CAPITAL SOCIAL

SC D'EXPLOITATION DU PIED D'ARGENT Société civile Au capital de 10.169,98 EUR Siège social : DIXMONT (89500), 10 rue des Mares La tuilerie N° de SIREN : 378513642 RCS : SENS RETRAIT D'ASSOCIE ET REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL Par décision du 05 juillet 2018, l'assemblée générale a autorisée le retrait de Madame François RALLUT, épouse VASSARD et la réduction du capital social par rachat et annulation des 333 parts sociales lui appartenant, réduction du capital social de 5.074,92 € pour le porter de 15.244,90 € à 10.169,98 €. Ainsi, l'article 7 des statuts a été modifié : Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme d'environ 15.244,90 €, et est divisé en 1000 parts d'environ 15,25 € chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs. Nouvelle mention : Le capital social était initialement fixé à la somme d'environ 15.244,90 €, et est divisé en 1000 parts d'environ 15,25 € chacune par suite du retrait d'un associé le capital social est fixé à la somme de 10.169,98 € et dorénavant divisé en 667 parts sociales d'environ quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24 eur) chacune réparties entre les membres de la société. Toute correspondance et notification seront valablement adressées au siège de la société, où siège des opérations de liquidation est fixé. Le dépôt des actes et pièces relatives à ce retrait et cette réduction sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le notaire

AL894222678

B&G AUTO

Société à responsabilité limitée Au capital de 8 000,00 € Siège social : Zi des Vauguillettes Rue Saint Sauveur des Vignes - 89100 SENS 490 978 269 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 24 Septembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire : - A décidé de réduire le capital social de 3 920 € pour le porter à 4 080 €, à la suite de l'annulation de 196 parts sociales au 24 Septembre 2018. - A constaté que la société est devenue société unipersonnelle à compter du 24 Septembre 2018. Pour avis, la gérance

AL894222688

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

NOMINATION D'UNE COGERANTE

SCI D'ANTHONNAY Société Civile Immobilière Au capital de 1 524,49 euros Siège social : 89310 SARRY RCS d'AUXERRE : 411 245 392 Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2018, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de cogérante pour une durée illimitée : Madame BETHERY Géraldine, née DEVILAINE demeurant 10 Rue Gaudia, 89310 SARRY. Pour avis, la gérance.

AL894222679

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL PRIMMA FRANCE
SARL au capital de 9 000 €
7 RUE DU PETIT ZEPHIR
89400 BASSOU

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, à effet au 1er Juillet 2017, Monsieur Nicolas JACQMIN demeurant à ROGNY LES SEPT ECLUSES (Yonne) 1 Rue Gaspard de Coligny, en remplacement de Monsieur Thierry JEANGNEAU, démissionnaire au 30 Juin 2017.Cette nomination est faite pour une durée illimitée.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS

AL894222681

NON DISSOLUTION

HIGH TECH CLINIC

Forme : SASU
Siège social : 21, Avenue Lucien Cornet
89100 Sens
Capital social : 500 euros
Numéro SIREN 825 040 462 RCS Sens

Par délibération en date du 01/10/2018, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis et mention.

AL894222662

AVIS DE NON DISSOLUTION

SAS MICHEL BESANCON
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de Paris -
Zone Artisanale
89700 TONNERRE
528 799 810 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 2 octobre 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL894222664

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCM DENTAL STUDIO

Société civile de moyens en liquidation
Au capital de 1 200 euros
Siège social
2 bis boulevard Davout 89000 Auxerre
Siège de liquidation
2 bis boulevard Davout 89000 Auxerre
RCS Auxerre 821 822 889

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 18 septembre 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Ioana ANDREI-FLUERAS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894222667

SCI MIMI

L'AGE du 09.10.18 les associés de la SCI MIMI, capital 60 004€, siège social à Moneteau (89) 20a, les Archies, 804 717 593 RCS Auxerre, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du 31/10/2018. Mme D. JACQUY demeurant à CHESSY-LES-PRES (10) 49, rue Pierre Brossolette loge Borgne a été nommée liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Moneteau (89) 20a, les Archies. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL894222617

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : FROMIDEAL.

Forme : SASU société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 15 rue du plat d'Etain, 89100 Sens.

808585400 RCS SENS.

Aux termes d'une décision en date du 10 octobre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 octobre 2018. Madame Kim TRIDON, demeurant 19 Rue Pasteur 89100 Sens a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

La Liquidatrice

AL894222663

AVIS DE DISSOLUTION

SCI DES GARDES
Société Civile Immobilière
au capital de 152,45 euros
Siège : Devant les Gardes,
89240 POURRAIN
Siège de liquidation :
23 Rue du Château
30350 AIGREMONT
332 698 828 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 septembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Anké RITTER, demeurant 23 Rue du Château - 30350 AIGREMONT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 23 Rue du Château - 30350 AIGREMONT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL894222677

SARL «PIERRE NEGOCE»

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €uros
Siège de liquidation :
5 Chemin des Bousserays
21 460 COURCELLES FREMOY
499 824 191 R.C.S Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2018, les associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation,
-déchargé Madame Justine BRIAIS de son mandat de liquidateur;
-donné à cette dernière quitus de sa gestion;
-ont constaté la clôture de la liquidation.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour Avis, LE LIQUIDATEUR

AL894222536

LIQUIDATION

SCI SYLHAB PATRIMOINE Société civile de construction-vente en liquidation au capital de 2 000 € Siège social : 41 avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE 537 539 694 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 14 septembre 2018, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Le liquidateur.

AL894222685

AVIS DE CONSTITUTION

SMART GT CONSULTING LIMITED

Par ASSP du 18/9/18,il a été constitué une SAS dénommée Smart GT Consulting Limited. Siège social:21 rue du-crot chabanne 89250 Seignelay. Capital:10 euros. Objet : Conseils, gestions et assistances opérationnelles apportés aux entreprises, particuliers et autres organismes en matière financier. Président : M.Franck Girardot, 21 rue du-crot chabanne 89250 Seignelay. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894222520

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 20/09/2018 à SENS (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : SCI LEBLANC-GOUAUX. **Forme** : société civile immobilière. **Siège social** : 3 rue de la Planche Barrault, 89100 SENS. **Objet social** : l'acquisition, l'administration, la vente, l'échange, l'apport en société, l'exploitation par bail ou autrement, l'entretien ou la mise en valeur de biens immobiliers de toute nature. **Durée :** 99 ans. **Capital social** : 1 000 €. **Gérante :** Mme Virginie LEBLANC, demeurant 3 rue de la Planche Barrault, 89100 SENS. **Cessions de parts** : libres seulement entre associés ; les autres sont soumises à l'agrément des trois-quarts des parts. La société sera immatriculée au R.C.S. de SENS. Pour avis, la Gérante

AL894222568

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 01/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : MEG2P - Siège social : 14 -16 Rue de la République, 89100 SENS - Objet social : Vente au détail d'optique, lunetterie, contactologie, matériels et produits associés - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 40 000 euros - Gérance : M. Matthieu PANAGET, demeurant 38 Grande Rue 89100 NAILLY, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL894222654

SELARL VÉTÉRINAIRE BOURDIER

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social :
7, rue de la Grande Corvée
89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 21 août 2018, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « SELARL VÉTÉRINAIRE BOURDIER»

FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Vétérinaire

CAPITAL : 1 000,00 euros

SIEGE : 7, rue de la Grande Corvée – 89200 AVALLON

OBJET : Exercice de la profession de vétérinaire

DUREE : 99 années

GERANTE : Madame Maïté MIALON née BOURDIER demeurant 1, impasse de la Vignotte - 89200 MAGNY

IMMATRICULATION : au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL894222660

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : SALON DU THEATRE

Siège social : 25 rue Jules Ferry, 89100 SOUCY

Objet :

- la coiffure mixte et pour enfants ainsi que la vente de produits liés à l'activité de coiffure, de produits liés à l'esthétique, d'accessoires et petits articles de mode, et toute activité connexe et annexe pouvant se rapporter à l'objet,

- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 5 000 euros

Gérance :

Madame Sandra DANTAS NUNES MELRO, demeurant 25 rue Jules Ferry, 89100 SOUCY,

Cession de parts :

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation : au RCS de SENS

Pour avis

AL894222670

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MIGENNES en date du 09/10/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : HAPPY DRIVERS, Siège social : place du 19 mars 1962, MIGENNES (Yonne) Objet : enseignement de la conduite et la formation des conducteurs de tous engins terrestres motorisés et toutes opérations annexes à ces activités rendues nécessaires ou simplement utiles pour les lois et les règlements actuels et futurs. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 6.000 euros Gérance : Madame Filiz DEMIR, demeurant 2 rue de chèvre, Appt B, SAINT-FLORENTIN (89600), Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de SENS,

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL894222671

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à SERBONNES du 09/10/2018, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : MSHL

Siège : 33 Rue du Maréchal Leclerc, 89140 SERBONNES

Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

Capital : 2 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Maxime SERDIN, 33 Rue du Maréchal Leclerc, 89140 SERBONNES,

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts, requis dans tous les cas.

AL894222672

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société Par Actions Simplifiées Unipersonnelle

DENOMINATION : FM Consulting

SIEGE SOCIAL : 4 La Tuilerie de Bâle – 89240 PARLY

OBJET :

- toute activité de conseil, de management de projet, de consulting en temps partagé et de mise en relation d'affaire et de financement.

- toute activité de formations.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 100 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros

DIRECTION : - M. Francis, Olivier MOREAU, sis 4 La Tuilerie de Bâle – 89240 PARLY (PDG)

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL894222675

DOMAINE DES GRANDES VIGNES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 octobre 2018, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole. Dénomination sociale : DOMAINE DES GRANDES VIGNES. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural et plus particulièrement viticoles. Capital social : 1 100 euros. Siège social : 3 rue de la Genillotte - 89800 VILLY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apports de numéraire pour un montant de 1 100 euros. Gérant : Mme Karine TUPINIER, demeurant 3 rue de la Genillotte, 89800 VILLY. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL894222683

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 09/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : SAS UYAR - Siège : 18 Rue d'Alsace Lorraine, 89100 SENS - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 1 000 euros - Objet : Bar, PMU, Française des Jeux - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Huseyin UYAR, demeurant 41 Rue de Macquesouris, 89100 SENS - La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS - Le Président

AL894222687

Nous informons nos aimables lecteurs
que les locaux de
TERRES DE BOURGOGNE
SERONT FERMÉS
LE VENDREDI 02 NOVEMBRE 2018
En vous remerciant
de votre compréhension

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 105 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 48 €
☐ pour 2 ans 96 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°__/__/__/__
date d'expiration : __/__
SIGNATURE

Prévention

Un fichier des véhicules assurés

Afin de lutter contre la conduite sans assurance, le gouvernement met en service le fichier des véhicules assurés qui va faciliter les contrôles des forces de l'ordre.



DR
Les forces de police auront plus de facilité à vérifier si un véhicule est bel et bien assuré.

En France, en 2016, 235 personnes ont trouvé la mort dans un accident routier impliquant un véhicule non assuré, soit 7 % de la mortalité routière. Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 700 000 personnes rouleraient sans assurance. Décidée lors du Comité interministériel de sécurité routière du 2 octobre 2015, la création d'un fichier des assurés (FVA) a été introduite dans la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016.

Le décret n° 2018-644 du 20 juillet 2018 et paru au Journal officiel du 24 juillet 2018 précise les modalités de constitution et d'alimentation de ce fichier, qui permettra notamment de lutter plus efficacement contre la conduite sans assurance en facilitant les contrôles des forces de l'ordre.

Constitué par l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (Agira), ce fichier contient les informations relatives aux contrats souscrits par les assurés : l'immatriculation du véhicule, le nom de l'assureur et le numéro du contrat avec sa période de validité. Toutes ces données seront mises à la disposition des forces de l'ordre à partir du 1er janvier 2019.

En consultant le FVA, les policiers ou gendarmes sauront si le véhicule qu'ils sont en train de contrôler est bien assuré. Les lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) dont sont équipées les forces de l'ordre pourront, à terme, détecter les véhicules non-assurés.

Ce dispositif sera également un outil précieux dans la lutte contre la conduite sans assurance menée par le Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO). En effet, beaucoup d'usagers ignorent les risques judiciaires et financiers liés à la conduite sans assurance des actions de sensibilisation et d'information pourront être menées auprès des propriétaires de véhicules non assurés.

Conduire sans assurance : les risques

Les situations de conduite sans assurance sont multiples. Les risques encourus par la conduite sans assurance varient donc sensiblement en fonction de la gravité de l'infraction et de ses conséquences. Les victimes d'un accident causé par un conducteur sans assurance sont indemnisées par le FGAO (Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages). En revanche, le responsable de l'accident non assuré ne sera en aucun cas indemnisé pour ses propres blessures ou dégâts matériels.

En outre, il devra rembourser au FGAO la totalité des sommes engagées par celui-ci pour l'indemnisation des victimes de l'accident. En cas d'accident grave, ces sommes peuvent être très importantes. Le conducteur responsable de l'accident devra donc rembourser chaque mois une mensualité calculée en fonction de ses revenus, parfois durant toute sa vie.

La conduite sans assurance constitue un délit. Les risques lors d'une première interpellation sont importants. La peine encourue pour le défaut d'assurance est une amende de 3 750 euros, pouvant être assortie de peines complémentaires comme la suspension ou l'annulation du permis, avec interdiction de le repasser, et la confiscation du véhicule. La loi du 18 novembre 2016 prévoit que la conduite sans assurance peut être sanctionnée d'une amende forfaitaire.

Le défaut d'assurance pourra ainsi être puni d'une amende forfaitaire de 500 euros (minorée à 400 euros pour un règlement dans les 15 jours ou majorée à 1000 euros au bout de 45 jours), lors de la première constatation de l'infraction.

Les risques sont plus grands en cas de nouvelle infraction. En cas de réitération du comportement, la réponse pénale sera plus sévère, et pourrait aller jusqu'à 7 500 euros d'amende assortie de peines complémentaires telles que l'annulation du permis de conduire avec interdiction de le repasser, et la confiscation du véhicule.

V. G.

Coin cuisine

Tajine de langues d'agneau aux gombos et citrons confits


Interbev/Produits Tripiers/Amélie Roche

Pour 4 personnes
Préparation : 20 minutes ; Cuisson : 1h45
Ingrédients :
3 langues d'agneau,
2 tomates, 1 oignon,
1 gousse d'ail,
300 g de gombos,
1 cm de gingembre frais râpé,
Quelques brins de coriandre fraîche,
2 citrons confits,
1 pincée de cumin moulu,
1 c. à café de paprika, 1 c. à café de curcuma,
1 c. à café bombée de concentré de tomate,
3 c. à soupe d'huile d'olive, Sel et poivre du moulin.

Réalisation : Couper les langues d'agneau dans la longueur en 2 ou 3 tranches selon leur taille, peler l'ail et le dégermer, peler l'oignon et le couper en lamelles, équeuter les gombos, couper les citrons confits et les tomates en quartiers.
Chauffer un plat à tajine ou une cocotte avec l'huile, faire revenir les langues d'agneau et suer les oignons, ajouter les épices et bien mélanger, saler, poivrer, ajouter le concentré de tomate et verser de l'eau à hauteur, mélanger et laisser cuire 1h20 à feu doux jusqu'à ce que les langues d'agneau soient bien tendres et que leur peau se détache facilement. Peler les langues, les remettre dans le plat ou la cocotte, ajouter les gombos, les citrons confits et les tomates, poursuivre la cuisson 15 minutes.

Servir le tajine de langues d'agneau aux gombos et citrons confits décoré de coriandre ciselée.
Note : Cette recette est proposée dans le cadre de la 18e édition de *«Novembre, le mois des produits tripiers»* qui, cette année, fait la part, belle aux cuisines venues d'ailleurs.

Coin lecture

La baleine expliquée aux enfants



«La baleine» est un album pour enfants de Smriti Prasadam-Halls et Jonathan Woodward paru aux éditions Glénat Jeunesse (www.glenatlivres.com).
Ces fascinantes et mystérieuses baleines, qui ont fait et continuent de faire rêver des générations d'enfants, sont merveilleusement mises en scène dans ce très bel album de l'auteure Smriti Prasadam-Halls et de l'illustrateur Jonathan Woodward (qui crée souvent ses illustrations en mêlant numérique et collages). Nageuses expertes, reines des signaux silencieux, grandes voyageuses, grandes penseuses et indispensables dans les écosystèmes marins, tout est passé ici en revue à leur propos. Le livre rappelle aussi, au moment où de nouvelles informations alarmantes paraissent sur le changement climatique, la fragilité des équilibres qui concernent les baleines et tout l'intérêt que le genre humain a à les conserver.

Prix : 16,95 euros.

Thierry Michel

À Oman, sur la route mythique de l'encens



P. Garande

Berceau de la production d'encens depuis l'Antiquité, Oman produit la résine la plus rare au monde : la Hujara, issue du boswellia sacra. C'est dans le sud du sultanat d'Oman, dans la région du Dhofar, que se concentrent les forêts de boswellia.

A une heure seulement au nord de Salalah, ville portuaire et capitale du Dhofar, s'étalent devant nos yeux des dunes caillouteuses. Dans cette plaine aride, se trouve la plus grande forêt de boswellia sacraau monde : Wadi Dawkah, classée au Patrimoine mondial de l'Unesco, tant cette variété est devenue rare et aussi parce qu'elle produit l'encens le plus précieux et le plus cher au monde.

Aujourd'hui, Oman n'a rien perdu de cette tradition. L'encens est consommé partout, dans les maisons, pour se parfumer, sous forme de gomme à manger, pour les cérémonies religieuses et même à des fins thérapeutiques dans le traitement des troubles digestifs et des affections des voies respiratoires. Partie intégrante de son patrimoine, le sultanat essaie de redynamiser la filière et d'encourager la plantation de nouveaux arbres.

De nouvelles plantations

La forêt de Wadi Dawkah compte d'ailleurs pas moins de 1 500 boswellia sacra : des arbres à la forme tortueuse, à feuilles caduques, d'une hauteur de 2 à 8 mètres (certains peuvent atteindre plus de 10 mètres), et dont l'écorce à texture de papier pèle facilement. *«20% de cette forêt sont des nouvelles plantations mais il faut attendre dix ans pour savoir si le boswellia donnera de la résine. Rien ne le garantit et seuls les arbres mâles donnent de l'encens»* explique Ahmed bin Saeed. La cinquantaine, papillonne autour d'un boswellia, tâte ses branches joufflues. *«Une légende tribale raconte que de petits serpents volants, aux couleurs vives, protègent nos arbres. Ils crachent du feu pour éloigner les malfaisants»* t-il en souriant.

Délicatement, il enlève la fine peau qui recouvre ses ramifications, dévoilant une écorce grise, ultime rempart vers la précieuse sève blanche : le luban, substance dense et laiteuse qui perle lentement avant de coaguler au bout de quelques jours pour prendre des allures de cristaux aux couleurs variables. *«Ceux du Wadi Dawkah sont d'un blanc translucide, la meilleure qualité qui soit, l'al-Hojari»*.

A chaque arbre son rendement

Chaque année, de mars à août, Ahmed collecte la résine. A l'aide d'un couteau traditionnel avec un manche en bois, le manghaf, une première incision est pratiquée dans l'écorce de l'arbre. *«Je commence là»* dit il. *«Regardez, la résine se met à couler dès la première entaille : on l'appelle la tuka . Comme il fait encore froid, il faut la laisser sécher 20 jours, le temps que se forment de petits cristaux jaunâtres que l'on pourra alors récolter. L'été, c'est 15 jours de séchage seulement»*. premier encens est collecté au couteau.

Quelques semaines après, l'arbre est à nouveau entaillé. Il produit davantage de sève, récoltée dix jours plus tard avant la dernière incision qui se révélera la plus prolifique.

«Un arbre peut donner entre 3 et 10 kg de résine d'encens. Mais il faudra faire une pause de plusieurs années avant qu'il ne redonne de la résine» raconte Ahmed en pointant du doigt un autre boswellia. *«Celui-là, il donne tellement de résine, qu'on l'appelle la vache à lait. Certains boswellia produisent plus. D'autres moins. Ce qui compte est la récolte totale. Les arbres sont aussi différents que vos cinq doigts !»* raconte-il avec un enthousiasme sans égal ! chargements sont ensuite portés par des ânes et des dromadaires.

L'encens prélevé est séché pendant deux à trois semaines, au soleil sur les rochers ou dans des pièces fermées des habitations. Puis prennent la direction du souk de Salalah : le lieu légendaire où se vend l'encens.

Pauline Garaudew

L'encens : le patrimoine d'Oman



P. Garande

On peut trouver de l'encens dans le souk de Salalah.

La production d'encens (qui remonterait à – 4 000 av J.C) a permis au sultanat de se développer depuis l'Antiquité. Plusieurs sites archéologiques du Dhofar témoignent de ces lieux de négoce sur la route mythique de l'encens que traversaient autrefois les caravanes en direction de l'Inde. La résine d'encens avait même autant de valeur, voire plus que l'or. Selon la légende, la reine de Sabah serait partie voir le roi Salomon avec de l'encens comme présent. Le souk à encens de Salalah est aujourd'hui, le lieu qui concentre cette tradition bien vivace. A brûler, pour parfumer, à manger ou pour se soigner, les échoppes abondent de variétés.

Une tradition menacée



P. Garande

Ahmed bin Saeed continue à récolter de l'encens, mais craint que cette pratique ne s'éteigne.

«Moi, je suis né dans cette région et mes parents vivaient de l'encens depuis trois générations. C'est toute notre vie et j'ai même commencé de travailler avant de me marier» **témoigne Ahmed.** ***«Mais mon fils ne perpétuera sans doute pas la tradition. Les jeunes ne veulent plus de ce travail épuisant. Pour venir récolter, nous parcourons chaque jour une vingtaine de kilomètres à pied sur des pentes caillouteuses. Ca fait très mal aux mains et ils préfèrent trouver un travail en ville»*****. Plus désolant encore pour Ahmed : les arbres à encens disparaissent peu à peu du paysage.** ***«Avant, il y en avait beaucoup dans les vallées alentours. Aujourd'hui, pleins sont morts. C'est à cause des aliments qu'on importe pour les chameaux. Ces nouveaux fourrages concentrés augmentent leur appétit et ils dévorent tout. On essaie de cultiver des arbres à encens. Ils poussent mais ne produisent rien».***

La plantation dans laquelle le gouvernement tente de relancer la production, nécessite beaucoup d'eau. Les arbres sont encore trop jeunes pour produire de la résine. Rien ne sait s'ils produiront.